
THE COURT OF KING'S BENCH ACT
(C.C.S.M. c. C280)

Court of King's Bench Rules, amendment

Regulation 39/2023
Registered May 12, 2023

Manitoba Regulation 553/88 amended

1 The *Court of King's Bench Rules, Manitoba Regulation 553/88*, is amended by this regulation.

2 Clause 7.01(2)(a) is replaced with the following:

(a) change parenting arrangements or arrangements respecting contact with a child; or

3(1) Subrule 60.08(1) is amended

(a) in the definition "general creditor" of the English version, by striking out "maintenance creditor" and substituting "support creditor";

(b) by repealing the definitions "designated officer" and "maintenance creditor";

(c) in the English version, by repealing the definition "maintenance order";

LOI SUR LA COUR DU BANC DU ROI
(c. C280 de la C.P.L.M.)

Règlement modifiant les Règles de la Cour du Banc du Roi

Règlement 39/2023
Date d'enregistrement : le 12 mai 2023

Modification du R.M. 553/88

1 Le présent règlement modifie les *Règles de la Cour du Banc du Roi, R.M. 553/88*.

2 L'alinéa 7.01(2)a) est remplacé par ce qui suit :

a) modifier des arrangements parentaux ni des arrangements visant les contacts avec un enfant.

3(1) Le paragraphe 60.08(1) est modifié :

a) par substitution, à la définition de « créancier alimentaire », de ce qui suit :

« **créancier alimentaire** » Personne ayant droit à des aliments en vertu d'une ordonnance alimentaire. ("support creditor")

(d) by adding the following definitions:

"**director**" means the director designated under *The Family Support Enforcement Act*; (« directeur »)

"**support creditor**" means a person entitled to support under a support order; (« créancier alimentaire »)

(e) in the English version, by adding the following definition:

"**support order**" means a support order as defined in section 13 of *The Garnishment Act*. ("ordonnance alimentaire")

b) par adjonction de la définition suivante :

« **directeur** » Le directeur désigné sous le régime de la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires*. ("director")

c) par suppression de la définition de « fonctionnaire désigné »;

d) dans la définition de « general creditor » de la version anglaise, par substitution, à « maintenance creditor », de « support creditor »;

e) par suppression, dans la version anglaise, de la définition de « maintenance order »;

f) dans la version anglaise, par adjonction de la définition suivante :

"**support order**" means a support order as defined in section 13 of *The Garnishment Act*. ("ordonnance alimentaire")

3(2) Subrule 60.08(2) is amended

(a) in clause (b) of the English version, by striking out "maintenance creditor" and substituting "support creditor"; and

(b) in clause (c),

(i) by striking out "a designated officer on behalf of a maintenance creditor" and substituting "the director on behalf of a support creditor", and

(ii) by striking out "or 13.2".

3(2) Le paragraphe 60.08(2) est modifié :

a) dans l'alinéa b) de la version anglaise, par substitution, à « maintenance creditor », de « support creditor »;

b) dans l'alinéa c) :

(i) par substitution, à « un fonctionnaire désigné », de « le directeur »,

(ii) par suppression de « ou 13.2 ».

3(3) Subrule 60.08(3) is amended

(a) in subclause (b)(i) of the English version, by striking out "maintenance creditor" and substituting "support creditor";

(b) in subclause (b)(ii),

(i) by striking out "a designated officer under section 13.1 or 13.2" and substituting "the director under section 13.1", and

3(3) Le paragraphe 60.08(3) est modifié :

a) dans le sous-alinéa b)(i) de la version anglaise, par substitution, à « maintenance creditor », de « support creditor »;

b) dans le sous-alinéa b)(ii), par substitution :

(i) à « un fonctionnaire désigné en vertu de l'article 13.1 ou 13.2 », de « le directeur en vertu de l'article 13.1 »,

(ii) in the English version, by striking out "maintenance order" and substituting "support order"; and

(c) in subclause (e)(ii),

(i) by striking out "or 13.2", and

(ii) by striking out "maintenance creditor or a designated officer" and substituting "support creditor or the director".

3(4) Subrule 60.08(6.1) is amended

(a) in the section heading, by striking out "or 13.2"; and

(b) in the part before clause (a),

(i) by striking out "or 13.2", and

(ii) by striking out "maintenance creditor or a designated officer" and substituting "support creditor or the director".

3(5) Subrule 60.08(6.1.1) is amended

(a) in the section heading, by striking out "designated officer" and substituting "director";

(b) by striking out "a designated officer" and substituting "the director"; and

(c) by striking out "the designated officer" and substituting "the director".

3(6) Subrule 60.08(6.1.2) is amended by striking out "the designated officer" wherever it occurs and substituting "the director".

3(7) Subrule 60.08(11.1) is amended

(a) in the section heading of the English version, by striking out "maintenance order" and substituting "support order";

(ii) dans la version anglaise, à « maintenance order », de « support order »;

c) dans le sous-alinéa e)(ii) :

(i) par substitution, à « un fonctionnaire désigné », de « le directeur »,

(ii) par suppression de « ou 13.2 ».

3(4) Le paragraphe 60.08(6.1) est modifié :

a) dans le titre, par suppression de « ou 13.2 »;

b) dans le passage introductif :

(i) par suppression de « ou 13.2 »,

(ii) par substitution, à « un fonctionnaire désigné », de « le directeur ».

3(5) Le paragraphe 60.08(6.1.1) est modifié, dans le titre et dans le texte, par substitution, à « fonctionnaire désigné », de « directeur ».

3(6) Le passage introductif du paragraphe 60.08(6.1.2) est modifié par substitution, à « fonctionnaire désigné », de « directeur ».

3(7) Le paragraphe 60.08(11.1) est modifié :

a) dans le titre de la version anglaise, par substitution, à « maintenance order », de « support order »;

(b) in the part before clause (a),

(i) by striking out "or 13.2", and

(ii) by striking out "the designated officer" and substituting "the director";

(c) in clause (a) of the English version, by striking out "maintenance creditor" and substituting "support creditor"; and

(d) in clause (b),

(i) by striking out "a designated officer" and substituting "the director", and

(ii) by striking out "or 13.2".

3(8) Clause 60.08(12)(c) of the English version is amended by striking out "maintenance creditor" and substituting "support creditor".

3(9) Subrule 60.08(12.1) is amended

(a) in the section heading, by striking out "s. 13.2" and substituting "clause 13.1(1)(c)";

(b) in the part before clause (a), by striking out "section 13.2" and substituting "clause 13.1(1)(c)";

(c) in clause (a), by striking out "subsections 13.2(3) to (5)" and substituting "subsections 13.2(1) to (3)"; and

(d) in clause (b), by striking out "the designated officer" and substituting "the director".

3(10) Subrule 60.08(16.1) is amended

(a) in the section heading, by striking out "designated officer" and substituting "director"; and

b) dans le passage introductif :

(i) par suppression de « ou 13.2 »,

(ii) par substitution, à « fonctionnaire désigné », de « directeur »;

c) dans l'alinéa a) de la version anglaise, par substitution, à « maintenance creditor », de « support creditor »;

d) dans l'alinéa b) :

(i) par substitution, à « un fonctionnaire désigné », de « le directeur »,

(ii) par suppression de « ou 13.2 ».

3(8) L'alinéa 60.08(12)c) de la version anglaise est modifié par substitution, à « maintenance creditor », de « support creditor ».

3(9) Le paragraphe 60.08(12.1) est modifié par substitution :

a) dans le titre, à « article 13.2 », de « alinéa 13.1(1)c) »;

b) dans le passage introductif, à « l'article 13.2 », de « l'alinéa 13.1(1)c) »;

c) dans l'alinéa a), à « paragraphes 13.2(3) à (5) », de « paragraphes 13.2(1) à (3) »;

d) dans l'alinéa b), à « fonctionnaire désigné », de « directeur ».

3(10) Le paragraphe 60.08(16.1) est modifié par substitution :

a) dans le titre, à « fonctionnaire désigné », de « directeur »;

(b) by striking out "a designated officer" and substituting "the director".

b) dans le texte, à « un fonctionnaire désigné », de « le directeur ».

3(11) Subrule 60.08(17) is amended by striking out "a designated officer on behalf of a maintenance creditor" and substituting "the director on behalf of a support creditor".

3(11) Le paragraphe 60.08(17) est modifié par substitution, à « un fonctionnaire désigné », de « le directeur ».

3(12) Subrule 60.08(18) is amended

3(12) Le paragraphe 60.08(18) est modifié par substitution :

(a) in the part before clause (a), by striking out "The designated officer" and substituting "The director";

a) dans le passage introductif, à « fonctionnaire désigné », de « directeur »;

(b) in clause (a) of the English version, by striking out "maintenance creditor under a maintenance order" and substituting "support creditor under a support order";

b) dans l'alinéa a) de la version anglaise, à « maintenance creditor under a maintenance order », de « support creditor under a support order »;

(c) in clause (b) of the English version, by striking out "maintenance order" and substituting "support order"; and

c) dans l'alinéa b) de la version anglaise, à « maintenance order », de « support order »;

(d) in clause (d), by striking out "the designated officer" and substituting "the director".

d) dans l'alinéa d), à « fonctionnaire désigné », de « directeur ».

3(13) Subrule 60.08(20) is amended by striking out "the designated officer" and substituting "the director".

3(13) Le paragraphe 60.08(20) est modifié par substitution, à « fonctionnaire désigné », de « directeur ».

3(14) Subrule 60.08(21) is amended in the part before clause (a), by striking out "The designated officer" and substituting "The director".

3(14) Le passage introductif du paragraphe 60.08(21) est modifié par substitution, à « fonctionnaire désigné », de « directeur ».

3(15) Subrule 60.08(22) is amended

3(15) Le paragraphe 60.08(22) est modifié par substitution, à « fonctionnaire désigné », de « directeur ».

(a) by striking out "The designated officer" and substituting "The director"; and

(b) by striking out "designated officer's" and substituting "director's".

3(16) Subrule 60.08(23) is amended by striking out "the designated officer" and substituting "the director".

3(17) Subrules 60.08(24) and (25) are amended by striking out "the designated officer" wherever it occurs and substituting "the director".

3(18) Subrules 60.08(27) and (29) are amended by striking out "a designated officer" and substituting "the director".

3(19) Subrule 60.08(30) is amended by striking out "the designated officer" and substituting "the director".

3(20) Subrule 60.08(32) is amended

- (a) in the section heading, by striking out "Designated officer" and substituting "Director";**
- (b) by striking out "maintenance order" in the English version and substituting "support order"; and**
- (c) by striking out "the designated officer" and substituting "the director".**

4 Rule 70.01 is amended

- (a) in the definitions "guidelines" and "table", by striking out "Child Support Guidelines Regulation, Manitoba Regulation 58/98" and substituting "Manitoba Child Support Guidelines Regulation made under The Family Law Act"; and**

3(16) Le paragraphe 60.08(23) est modifié par substitution, à « fonctionnaire désigné », de « directeur ».

3(17) Les paragraphes 60.08(24) et (25) sont modifiés par substitution, à « fonctionnaire désigné », à chaque occurrence, de « directeur ».

3(18) Les paragraphes 60.08(27) et (29) sont modifiés par substitution, à « un fonctionnaire désigné », de « le directeur ».

3(19) Le paragraphe 60.08(30) est modifié par substitution, à « fonctionnaire désigné », de « directeur ».

3(20) Le paragraphe 60.08(32) est modifié par substitution :

- a) dans le titre, à « fonctionnaire désigné », de « directeur »;**
- b) dans le texte :**
 - (i) à « fonctionnaire désigné », de « directeur »,**
 - (ii) dans la version anglaise, à « maintenance order », de « support order ».**

4 La règle 70.01 est modifiée par substitution :

- a) dans la définition de « lignes directrices », à « Règlement concernant les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, R.M. 58/98 », de « Règlement concernant les lignes directrices du Manitoba sur les pensions alimentaires pour enfants pris en vertu de la Loi sur le droit de la famille »;**

(b) by replacing the definitions "contact order" and "parenting order" with the following:

"contact order" means

(a) an order respecting contact between a child and a person who is not the child's parent made under *The Family Law Act*,

(b) an order respecting contact between a child and a person who is not the child's parent made under the *Divorce Act* (Canada), and

(c) an order respecting access to a child by a person who is not the child's parent made under *The Child and Family Services Act* (« ordonnance de contact »)

"parenting order" means

(a) an order respecting parenting time or decision-making responsibility made under *The Family Law Act*,

(b) an order respecting parenting time or decision-making responsibility made under the *Divorce Act* (Canada), and

(c) a custody order or access order made under *The Family Maintenance Act*; (« ordonnance parentale »)

b) aux définitions d'« ordonnance de contact » et d'« ordonnance parentale », de ce qui suit :

« ordonnance de contact »

a) Ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* relativement aux contacts entre un enfant et une personne qui n'est pas son parent;

b) ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) relativement aux contacts entre un enfant et une personne qui n'est pas son parent;

c) ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* relativement au droit de visite d'une personne à l'égard d'un enfant dont il n'est pas le parent. ("contact order")

« ordonnance parentale »

a) Ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* relativement au temps parental ou aux responsabilités décisionnelles;

b) ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) relativement au temps parental ou aux responsabilités décisionnelles;

c) ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur l'obligation alimentaire* relativement à la garde ou au droit de visite. ("parenting order")

c) dans la définition de « table », à « Règlement concernant les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, R.M. 58/98 », de « Règlement concernant les lignes directrices du Manitoba sur les pensions alimentaires pour enfants pris en vertu de la Loi sur le droit de la famille ».

5(1) The following is added after subrule 70.03(1):

Miscellaneous proceedings under Divorce Act

70.03(1.1) The following proceedings must be commenced by filing a notice of application in Form 70E.3 with an affidavit in support:

- (a) an application for a parenting order under clause 16.1(1)(b) of the *Divorce Act* (Canada);
- (b) an application for variation of a parenting order under subclause 17(1)(b)(ii) of the *Divorce Act* (Canada);
- (c) an application for a contact order under subsection 16.5(1) of the *Divorce Act* (Canada);
- (d) an application for variation of a contact order under clause 17(1)(c) of the *Divorce Act* (Canada).

5(2) Subrule 70.03(2) is amended

(a) in the section heading of the English version, by striking out "The Family Maintenance Act" and substituting "The Family Law Act"; and

(b) by replacing clause (a) with the following:

- (a) *The Family Law Act*, except as provided in subrules (2.1) and (3);

5(3) Subrule 70.03(2.1) is replaced with the following:

Contact and parenting orders under Family Law Act

70.03(2.1) The following proceedings must be commenced by filing a notice of application in Form 70E with an affidavit in support:

5(1) Il est ajouté, après le paragraphe 70.03(1), ce qui suit :

Instances introduites sous le régime de la Loi sur le divorce (Canada)

70.03(1.1) Les instances relatives aux demandes qui suivent sont introduites par le dépôt d'un avis de requête rédigé selon la formule 70E.3 accompagné d'un affidavit :

- a) une demande d'ordonnance parentale présentée au titre de l'alinéa 16.1(1)b) de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- b) une demande de modification d'une ordonnance parentale présentée au titre du sous-alinéa 17(1)b)(ii) de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- c) une demande d'ordonnance de contact présentée au titre du paragraphe 16.5(1) de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- d) une demande de modification d'une ordonnance de contact présentée au titre de l'alinéa 17(1)c) de la *Loi sur le divorce* (Canada).

5(2) Le paragraphe 70.03(2) est modifié par substitution :

a) dans le titre de la version anglaise, à « The Family Maintenance Act », de « The Family Law Act »;

b) à l'alinéa a), de ce qui suit :

- a) la *Loi sur le droit de la famille*, sous réserve des paragraphes (2.1) et (3);

5(3) Le paragraphe 70.03(2.1) est remplacé par ce qui suit :

Requêtes présentées sous le régime de la Loi sur le droit de la famille

70.03(2.1) Les instances relatives aux requêtes qui suivent sont introduites par le dépôt d'un avis de requête rédigé selon la formule 70E accompagné d'un affidavit :

(a) an application for a parenting order under clause 37(1)(b) of *The Family Law Act*;

(b) an application for a contact order under subsection 40(3) or (4) of *The Family Law Act*.

a) une requête présentée au titre de l'alinéa 37(1)b) de la *Loi sur le droit de la famille* en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale;

b) une requête présentée au titre du paragraphe 40(3) ou (4) de la *Loi sur le droit de la famille* en vue de l'obtention d'une ordonnance de contact.

6 Subrule 70.05(5) is replaced with the following:

Additional information if child support claimed 70.05(5) If an application for child support is made in the initiating pleading and income information of the petitioner is necessary to determine the amount of child support payable, the petitioner must file and serve, in addition to the parts of Form 70D (financial statement) required by this rule,

(a) all documents required under section 21 of the guidelines, attached as exhibits to the petitioner's affidavit; or

(b) an explanation in the petitioner's affidavit as to why all the required documents referred to in clause (a) are not provided.

6 Le paragraphe 70.05(5) est remplacé par ce qui suit :

Renseignements supplémentaires — demande de pension alimentaire

70.05(5) Le requérant dépose et signifie, en plus des parties de la formule 70D qu'exige la présente règle, les documents requis en vertu de l'article 21 des lignes directrices, lesquels documents sont joints à titre de pièces à son affidavit, ou une note explicative contenue dans son affidavit et indiquant les raisons pour lesquelles les documents ne sont pas fournis, si une demande de pension alimentaire pour enfants est présentée dans l'acte introductif d'instance et si les renseignements sur son revenu sont nécessaires pour la détermination du montant des aliments à payer au profit de l'enfant.

7 Subrule 70.06(5) is amended

(a) in clause (a), by striking out "that a man is or is not in law the father of a child" **and substituting** "that a person is or is not the parent of a child";

(b) by adding the following after clause (a):

(a.1) a party who is seeking an order of guardianship under *The Family Law Act* must serve a copy of the document by which the relief is sought on the Director of Child and Family Services appointed under *The Child and Family Services Act*;

7 Le paragraphe 70.06(5) est modifié :

a) dans l'alinéa a), par substitution, à « qu'un homme est ou n'est pas en droit le père », **de** « qu'une personne est ou n'est pas le parent »;

b) par adjonction, après l'alinéa a), de ce qui suit :

a.1) toute partie qui demande une ordonnance de tutelle en vertu de la *Loi sur le droit de la famille* signifie une copie du document en vertu duquel la mesure de redressement est demandée au Directeur des services à l'enfant et à la famille nommé en vertu de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;

(c) by replacing clause (b) with the following:

(b) a party who is seeking a change in the amount of a support order or relief that may result in the cancellation of arrears of support or suspension of enforcement of support must serve a copy of the document by which the relief is sought on the Director of Assistance designated under *The Manitoba Assistance Act* and the director under *The Disability Support Act*;

(d) in clause (c), by striking out "designated officer under Part VI of *The Family Maintenance Act*" **and substituting** "director under *The Family Support Enforcement Act*".

c) par substitution, à l'alinéa b), de ce qui suit :

b) toute partie qui demande la modification du montant d'une ordonnance alimentaire ou toute mesure de redressement qui peut entraîner l'annulation de l'arriéré des aliments ou la suspension de l'exécution des obligations alimentaires signifie une copie du document en vertu duquel la mesure de redressement est demandée au directeur des Programmes d'aide désigné sous le régime de la *Loi sur les allocations d'aide du Manitoba* et au directeur désigné sous le régime de la *Loi sur le soutien pour personne handicapée*;

d) dans l'alinéa c), par substitution, à « la perception des paiements alimentaires ou de l'arriéré lorsque la partie intimée réside à l'extérieur du Manitoba signifie au fonctionnaire désigné en vertu de la partie VI de la *Loi sur l'obligation alimentaire* », **de** « l'exécution des obligations alimentaires ou de l'arriéré lorsque la partie intimée réside à l'extérieur du Manitoba signifie au directeur désigné sous le régime de la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires* ».

8 Subrule 70.07(8) is replaced with the following:

Additional information if child support claimed 70.07(8) Subject to subrule (9), if an application for child support is made in the initiating pleading or the answer and income information of the respondent is necessary to determine the amount of child support payable, the respondent must file and serve, in addition to the parts of Form 70D (financial statement) required by subrule (4),

(a) all documents required under section 21 of the guidelines, attached as exhibits to the respondent's affidavit; or

(b) an explanation in the respondent's affidavit as to why all the required documents referred to in clause (a) are not provided.

8 Le paragraphe 70.07(8) est remplacé par ce qui suit :

Renseignements supplémentaires — demande de pension alimentaire

70.07(8) Sous réserve du paragraphe (9), l'intimé dépose et signifie, en plus des parties de la formule 70D qu'exige le paragraphe (4), les documents requis en vertu de l'article 21 des lignes directrices, lesquels documents sont joints à titre de pièces à son affidavit, ou une note explicative contenue dans son affidavit et indiquant les raisons pour lesquelles les documents ne sont pas fournis, si une demande de pension alimentaire pour enfants est présentée dans l'acte introductif d'instance ou dans la réponse et si et les renseignements sur son revenu sont nécessaires pour la détermination du montant des aliments à payer au profit de l'enfant.

9 Clause 70.09(3)(b) is amended by striking out "the Federal Child Support Guidelines" and substituting "the guidelines".

10 Subrule 70.14.1(9) is amended by striking out "subsection 20(1) of the *Child Support Guidelines Regulation*, Manitoba Regulation 58/98" and substituting "section 21 of the *Manitoba Child Support Guidelines Regulation* made under *The Family Law Act*".

11 Clause 70.17(1)(b) is amended by striking out "custody or access or".

12(1) Subrule 70.24(4) is amended

(a) by adding the following after clause (a):

(a.1) a proceeding under *The Family Law Act* respecting guardianship;

(b) by replacing clause (e) with the following:

(e) a proceeding under *The Family Support Enforcement Act*;

(c) by replacing clauses (f.2) to (f.7) with the following:

(f.2) a motion for an exemption from the requirement to give notice under subsection 16.8(3), 16.9(3) or 16.96(3) of the *Divorce Act* (Canada) or subsection 50(5) or 55(5) of *The Family Law Act*;

(f.3) a motion for leave under subsection 16.1(3), 16.5(3) or 17(2) of the *Divorce Act* (Canada) or clause 37(1)(b), 39(1)(c) or subsection 40(4) of *The Family Law Act*;

9 L'alinéa 70.09(3)b) est modifié par substitution, à « Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants », de « lignes directrices ».

10 Le paragraphe 70.14.1(9) est modifié par substitution, à « au paragraphe 20(1) du Règlement concernant les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, R.M. 58/98 », de « à l'article 21 du Règlement concernant les lignes directrices du Manitoba sur les pensions alimentaires pour enfants pris en vertu de la Loi sur le droit de la famille ».

11 L'alinéa 70.17(1)b) est modifié par substitution, au passage qui suit « avoir », de « du temps parental ou des responsabilités décisionnelles à l'égard d'un enfant ou des contacts avec lui ».

12(1) Le paragraphe 70.24(4) est modifié :

a) par adjonction, après l'alinéa a), de ce qui suit :

a.1) les instances que vise la *Loi sur le droit de la famille* relativement à la tutelle;

b) par substitution, à l'alinéa e), de ce qui suit :

e) les instances que vise la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires*;

c) par substitution, aux alinéas f.2) à f.7), de ce qui suit :

f.2) les motions qui visent l'obtention d'une dispense de l'obligation de fournir un avis prévue au paragraphe 16.8(3), 16.9(3) ou 16.96(3) de la *Loi sur le divorce* (Canada) ou au paragraphe 50(5) ou 55(5) de la *Loi sur le droit de la famille*;

f.3) les motions qui visent l'obtention de l'autorisation prévue au paragraphe 16.1(3), 16.5(3) ou 17(2) de la *Loi sur le divorce* (Canada) ou à l'alinéa 37(1)b) ou 39(1)c) ou au paragraphe 40(4) de la *Loi sur le droit de la famille*;

(f.4) an application for a parenting order under clause 16.1(1)(b) of the *Divorce Act* (Canada) or clause 37(1)(b) of *The Family Law Act*;

(f.5) an application for variation of a parenting order under subclause 17(1)(b)(ii) of the *Divorce Act* (Canada) or clause 39(1)(b) or (1)(c) of *The Family Law Act*;

(f.6) an application for a contact order under subsection 16.5(1) of the *Divorce Act* (Canada) or subsection 40(3) or (4) of *The Family Law Act*;

(f.7) an application for variation of a contact order under clause 17(1)(c) of the *Divorce Act* (Canada) or section 43 of *The Family Law Act*;

(d) by replacing clauses (n) and (o) with the following:

(n) an application by a support recipient who disagrees with a decision of a designated officer under section 53.9 of *The Family Maintenance Act* or the director under section 31 of *The Family Support Enforcement Act* respecting eligibility of enforcement of a support obligation for their adult child;

(o) an application by a party who objects to an administrative suspension

(i) by the designated officer under section 61.1.1 of *The Family Maintenance Act*, other than a notice of motion for a suspension order under section 61.2 of that Act, or

(ii) by the director under section 19 of *The Family Support Enforcement Act*, other than a notice of motion for a suspension order under section 23 of that Act;

f.4) les demandes d'ordonnance parentale présentées au titre de l'alinéa 16.1(1)b) de la *Loi sur le divorce* (Canada) ou de l'alinéa 37(1)b) de la *Loi sur le droit de la famille*;

f.5) les demandes de modification d'ordonnance parentale présentées au titre du sous-alinéa 17(1)b)(ii) de la *Loi sur le divorce* (Canada) ou de l'alinéa 39(1)b) ou c) de la *Loi sur le droit de la famille*;

f.6) les demandes d'ordonnance de contact présentées au titre du paragraphe 16.5(1) de la *Loi sur le divorce* (Canada) ou du paragraphe 40(3) ou (4) de la *Loi sur le droit de la famille*;

f.7) les demandes de modification d'ordonnance de contact présentées au titre de l'alinéa 17(1)c) de la *Loi sur le divorce* (Canada) ou de l'article 43 de la *Loi sur le droit de la famille*;

d) par substitution, aux alinéas n) et o), de ce qui suit :

n) les demandes faites par une partie bénéficiaire d'une pension alimentaire qui est en désaccord avec une décision prise soit par le fonctionnaire désigné en vertu de l'article 53.9 de la *Loi sur l'obligation alimentaire* soit par le directeur désigné en vertu de l'article 31 de la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires* et concernant l'admissibilité de l'exécution d'une obligation alimentaire pour son enfant adulte;

o) les demandes faites par une partie qui s'oppose à une suspension administrative accordée :

(i) soit par le fonctionnaire désigné en vertu de l'article 61.1.1 de la *Loi sur l'obligation alimentaire*, à l'exception des avis de motion présentés en vue d'obtenir une ordonnance de suspension en vertu de l'article 61.2 de cette loi,

(ii) soit par le directeur en vertu de l'article 19 de la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires*, à l'exception des avis de motion présentés en vue d'obtenir une ordonnance de suspension en vertu de l'article 23 de cette loi;

12(2) Subrule 70.24(34) is amended

(a) in Item 4, by striking out "section 61.2 of *The Family Maintenance Act*" **and substituting** "section 23 of *The Family Support Enforcement Act*"; **and**

(b) in Item 6, by adding "or subsection 81(1) of *The Family Law Act*" **after** "*The Family Maintenance Act*".

13(1) The definition "party" in subrule 70.24.1(1) is amended by striking out "or" at the end of clause (b), adding "or" at the end of clause (c) and by adding the following after clause (c):

(d) the director under *The Disability Support Act*;

13(2) Subrule 70.24.1(3) is amended by adding "or *The Family Law Act*" **after** "*The Child and Family Services Act*".

13(3) Subrule 70.24.1(4) is repealed.

14(1) Subrule 70.27(3) is amended by adding "However, if the proceeding is exempted from the case management process under subrule 70.24(4), the pleadings consist of the notice to motion to vary only." **at the end.**

12(2) Le paragraphe 70.24(34) est modifié :

a) dans le point 4, par substitution, à « l'article 61.2 de la *Loi sur l'obligation alimentaire* », **de** « l'article 23 de la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires* »;

b) dans le point 6, par adjonction, après « *Loi sur l'obligation alimentaire* », **de** « ou du paragraphe 81(1) de la *Loi sur le droit de la famille* ».

13(1) La définition de « partie » figurant au paragraphe 70.24.1(1) est modifiée par adjonction, après l'alinéa c), de ce qui suit :

d) le directeur désigné sous le régime de la *Loi sur le soutien pour personne handicapée*;

13(2) Le paragraphe 70.24.1(3) est modifié par adjonction, après « *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* », **de** « ou la *Loi sur le droit de la famille* ».

13(3) Le paragraphe 70.24.1(4) est abrogé.

14(1) Le paragraphe 70.27(3) est modifié par adjonction, à la fin, de « Toutefois, si l'instance est soustraite à l'application de la procédure de gestion des causes en application du paragraphe 70.24(4), l'acte de procédure consiste en l'avis de motion de modification seulement. ».

14(2) Subrule 70.27(4) is replaced with the following:

Proceedings commenced by notice of application 70.27(4) Subject to subrule (4.1), in a family proceeding commenced by notice of application, including a notice of application for guardianship, the pleadings consist of the notice of application only.

14(3) The following is added after subrule 70.27(4):

Proceedings commenced by notice of application to vary

70.27(5) In the case of a notice of application to vary, the pleadings consist of

(a) the notice of application to vary only, if the application to vary is exempted from the case management process under subrule 70.24(4); or

(b) the notice of application to vary and the notice of opposition to variation, if the application to vary is subject to the case management process under subrule 70.24(4).

15(1) Subrule 70.31(11) is amended by replacing clause (b) with the following:

(b) *The Family Law Act*;

(b.1) *The Family Support Enforcement Act*;

15(2) Subrule 70.31(15) is amended

(a) in clause (a), by striking out "The Family Maintenance Act" and substituting "The Family Law Act"; and

14(2) Le paragraphe 70.27(4) est remplacé par ce qui suit :

Instance introduite par un avis de requête

70.27(4) Sous réserve du paragraphe (4.1), dans une instance en matière familiale introduite par un avis de requête, notamment un avis de requête en tutelle, l'acte de procédure consiste en l'avis de requête seulement.

14(3) Il est ajouté, après le paragraphe 70.27(4), ce qui suit :

Instance introduite par un avis de requête en modification

70.27(5) Dans le cas d'un avis de requête en modification, l'acte de procédure consiste, selon le cas :

a) en l'avis de requête en modification seulement, si la requête en question est soustraite à l'application de la procédure de gestion des causes en application du paragraphe 70.24(4);

b) en l'avis de requête en modification et en l'avis d'opposition à une modification, si la procédure de gestion des causes s'applique à la requête en question en application du paragraphe 70.24(4).

15(1) Le paragraphe 70.31(11) est modifié par substitution, à l'alinéa b), de ce qui suit :

b) la *Loi sur le droit de la famille*;

b.1) la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires*;

15(2) Le paragraphe 70.31(15) est modifié par substitution :

a) dans l'alinéa a), à « Loi sur l'obligation alimentaire », de « Loi sur le droit de la famille »;

(b) in clause (b), by striking out everything after "to be enforced" and substituting "by the director under *The Family Support Enforcement Act*".

b) dans l'alinéa b), au passage qui suit « ordonne », de « l'exécution des obligations alimentaires par le directeur désigné sous le régime de la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires* ».

15(3) Subrule 70.31(16) is replaced with the following:

15(3) Le paragraphe 70.31(16) est remplacé par ce qui suit :

Copy of order to director

70.31(16) The registrar must give the director under *The Family Support Enforcement Act*

Remise d'une copie d'une ordonnance au directeur

70.31(16) Le registraire remet au directeur désigné sous le régime de la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires* :

(a) a copy of any order that grants or affects support or its enforcement by the director; and

a) une copie de toute ordonnance qui prévoit la fourniture d'aliments ou qui a une incidence sur leur fourniture ou sur l'exécution des obligations alimentaires par ce dernier;

(b) if subrule (15) applies, the completed recalculation and enforcement information form (Form 70W).

b) lorsque le paragraphe (15) s'applique, la formule de renseignements relatifs au recalcul et à l'exécution des ordonnances alimentaires (formule 70W) dûment remplie.

16(1) Clause 70.37(2)(c) is amended by striking out "custody and access or".

16(1) L'alinéa 70.37(2)c) est modifié par suppression de « de garde et de droit de visite ou ».

16(2) Clause 70.37(4)(i.1) is replaced with the following:

16(2) L'alinéa 70.37(4)i.1) est modifié par adjonction, à la fin, de « ou de l'article 19 de la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires* ».

(i.1) if the applicant is seeking the suspension of enforcement of a support order, details of the outcome of the applicant's request for administrative suspension of that order under section 61.1.1 of *The Family Maintenance Act* or section 19 of *The Family Support Enforcement Act*; and

16(3) Subrule 70.37(5) is amended

16(3) Le paragraphe 70.37(5) est modifié :

(a) in clause (c), by striking out "custody and access or";

a) dans l'alinéa c), par suppression de « de garde et de droit de visite ou »;

(b) in clause (h), by striking out "provincial maintenance enforcement office" and substituting "provincial or territorial maintenance enforcement program"; and

(c) by replacing clause (h.1) with the following:

(h.1) if the applicant is seeking the suspension of enforcement of a support order, details of the outcome of the applicant's request for administrative suspension of that order under section 61.1.1 of *The Family Maintenance Act* or section 19 of *The Family Support Enforcement Act*;

16(4) Subrule 70.37(6.1) is amended in the part before clause (a), by striking out "Where a respondent" and substituting "Subject to subrule (6.1.2), where a respondent".

16(5) Subrule 70.37(6.1.1) is amended

(a) in the part before clause (a), by striking out "If a respondent" and substituting "Subject to subrule (6.1.2), if a respondent"; and

(b) in clause (a), by striking out "*The Family Maintenance Act*" and substituting "*The Family Law Act*".

16(6) The following is added after subrule 70.37(6.1.1):

When no need to file notice of opposition to variation

70.37(6.1.2) A party is not required to file a notice of opposition to variation if the application or motion to vary is exempted from the case management process under subrule 70.24(4).

b) dans l'alinéa h), par substitution, à « bureau provincial d'exécution des ordonnances alimentaires », de « programme d'exécution des ordonnances alimentaires provincial ou territorial »;

c) par adjonction, à la fin de l'alinéa h.1), de « ou de l'article 19 de la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires* ».

16(4) Le passage introductif du paragraphe 70.37(6.1) est modifié par substitution, à « L'intimé », de « Sous réserve du paragraphe (6.1.2), l'intimé ».

16(5) Le paragraphe 70.37(6.1.1) est modifié par substitution :

a) dans le passage introductif, à « L'intimé », de « Sous réserve du paragraphe (6.1.2), l'intimé »;

b) dans l'alinéa a), à « *Loi sur l'obligation alimentaire* », de « *Loi sur le droit de la famille* ».

16(6) Il est ajouté, après le paragraphe 70.37(6.1.1), ce qui suit :

Dépôt d'un avis d'opposition à une modification non requis

70.37(6.1.2) Une partie n'est pas tenue de déposer un avis d'opposition à une modification si la requête en modification ou la motion de modification sont soustraites à l'application de la procédure de gestion des causes en application du paragraphe 70.24(4).

17 Rule 70.43 and the centred heading before it are replaced with the following:

THE FAMILY SUPPORT ENFORCEMENT ACT

Application

70.43 Rules 53.01 and 53.02 apply, with necessary changes, to the evidence given at an enforcement hearing under section 67 or 69 of *The Family Support Enforcement Act*.

18 Clause 70.44(b) is amended by striking out everything after "the notice" and substituting "to the director under *The Family Support Enforcement Act*".

19 Subclause 73.07(2)(e)(ii) of the English version is amended by striking out "maintenance creditor" and substituting "support creditor".

20 Clause 3(3)(a) of Tariff A is amended by striking out "custody or access" and substituting "custody, access, parenting time, decision-making responsibility or contact".

21 Forms 60F, 60F.1, 60F.2, 60G.1, 60G.2, 70A, 70A.1, 70B, 70D.3, 70D.4, 70E, 70E.3, 70F, 70G, 70H, 70H.1, 70H.2, 70I, 70J, 70K, 70M, 70M.1, 70R, 70V, 70X and 70Z are replaced with Forms 60F, 60F.1, 60F.2, 60G.1, 60G.2, 70A, 70A.1, 70B, 70D.3, 70D.4, 70E, 70E.3, 70F, 70G, 70H, 70H.1, 70H.2, 70I, 70J, 70K, 70M, 70M.1, 70R, 70V, 70X and 70Z in the Schedule to this regulation.

17 La règle 70.43 et l'intertitre qui la précède sont remplacés par ce qui suit :

LOI SUR L'EXÉCUTION DES OBLIGATIONS ALIMENTAIRES

Application

70.43 Les règles 53.01 et 53.02 s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à la preuve présentée à une audience tenue aux fins d'exécution d'une ordonnance et visée par l'article 67 ou 69 de la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires*.

18 L'alinéa 70.44b) est modifié par substitution, au passage qui suit « l'avis », de « au directeur désigné sous le régime de la *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires*. ».

19 Le sous-alinéa 73.07(2)e)(ii) de la version anglaise est modifié par substitution, à « maintenance creditor », de « support creditor ».

20 L'alinéa 3(3)a) du tarif A est modifié par substitution, à « garde ou à l'accès », de « garde, au droit de visite, au temps parental, aux responsabilités décisionnelles ou aux contacts ».

21 Les formules 60F, 60F.1, 60F.2, 60G.1, 60G.2, 70A, 70A.1, 70B, 70D.3, 70D.4, 70E, 70E.3, 70F, 70G, 70H, 70H.1, 70H.2, 70I, 70J, 70K, 70M, 70M.1, 70R, 70V, 70X et 70Z sont remplacées par les formules 60F, 60F.1, 60F.2, 60G.1, 60G.2, 70A, 70A.1, 70B, 70D.3, 70D.4, 70E, 70E.3, 70F, 70G, 70H, 70H.1, 70H.2, 70I, 70J, 70K, 70M, 70M.1, 70R, 70V, 70X et 70Z figurant à l'annexe du présent règlement.

Coming into force

22 This regulation comes into force on the same day that *The Family Law Act, S.M. 2022, c. 15, Schedule A*, comes into force.

Entrée en vigueur

22 Le présent règlement entre en vigueur en même temps que la *Loi sur le droit de la famille, annexe A du c. 15 des L.M. 2022*.

May 12, 2023
12 mai 2023

**King's Bench Rules Committee/
Pour le Comité des Règles de la Cour du Banc du Roi,**

Justice James Edmond, juge
Chair/président

FORM 60F
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(name)

creditor

- and -

(name)

debtor

- and -

(name)

garnishee

NOTICE OF GARNISHMENT
by support creditor
(Section 13.1 of *The Garnishment Act*)

TO: (name and address of garnishee)

THE DEBTOR OWES SUPPORT PAYMENTS TO THE CREDITOR pursuant to a court order. The creditor claims:

- A) that you pay wages or make other payments to the debtor; or
- B) that you owe money to the debtor; or
- C) that you may owe money to the debtor at any time after the day of service of this Notice of Garnishment.

The creditor has directed this Notice of Garnishment to you as garnishee in order to seize this money to enforce the debtor's support obligation.

THIS NOTICE OF GARNISHMENT BINDS:

- A) **wages** that are due and payable by you to the debtor on and after the first day, other than a holiday, after the day of service; and
- B) **any money other than wages that is owing or payable** by you to the debtor at the time of service; and
- C) **any money other than wages that becomes owing or payable** by you to the debtor at any time after the day of service.

1. **YOU ARE REQUIRED TO** deduct from the wages or other money bound by this Notice of Garnishment

A) the sum of \$ _____ ; and

B) the sum of \$ _____

(describe future periodic payment requirement)

and **WITHIN SEVEN DAYS** after deduction to forward the amounts so deducted to

(address of the court)

for so long as you continue to make payment to the debtor or until this Notice of Garnishment has been terminated, revoked, or replaced by another Notice of Garnishment relating to this support obligation.

CHEQUES must be made payable to _____
(creditor's name)

2. **YOU ARE REQUIRED TO** file with the court the Garnishee's Statement attached to this notice

A) within seven days after the day of service of this notice **if** there is no money currently owing or payable from you to the debtor; or

B) within seven days after you are required to deduct the amount(s) under paragraph 1 **if** you do not deduct and forward the required amount(s).

3. **YOU ARE REQUIRED TO** deliver or mail a copy of this Notice of Garnishment without delay to the debtor.

IF YOU FAIL TO OBEY THIS NOTICE, THE COURT MAY MAKE AND ENFORCE AN ORDER AGAINST YOU for payment of the amount(s) set out above and the costs of the creditor.

IF YOU MAKE PAYMENT TO ANY PERSON OTHER THAN AS REQUIRED BY THIS NOTICE, YOU MAY BE REQUIRED TO PAY AGAIN.

THIS NOTICE OF GARNISHMENT HAS PRIORITY OVER ANY OTHER NOTICE OF GARNISHMENT SERVED ON YOU OR ANY DEBT OWED BY THE DEBTOR TO YOU.

IF THIS NOTICE OF GARNISHMENT BINDS WAGES AND THE DEBTOR CEASES TO BE EMPLOYED BY YOU, YOU MUST ADVISE THE CREDITOR IN WRITING.

Any party may make a motion to the court to determine any matter in relation to this Notice of Garnishment.

Date

Registrar

Address of Court Office

Creditor's address

Debtor's Full Name and Address

Telephone _____

FORM 60F.1
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(name)

creditor

- and -

(name)

debtor

- and -

(name)

garnishee

NOTICE OF GARNISHMENT
by Director, Maintenance Enforcement Program

TO: (name and address of garnishee)

THE DEBTOR OWES SUPPORT PAYMENTS TO THE CREDITOR pursuant to a court order or agreement. The Director, on behalf of the creditor claims:

- A) that you pay wages or make other payments to the debtor; or
- B) that you owe money to the debtor^{**}; or
- C) that you may owe money to the debtor at any time after the day of service of this Notice of Garnishment.^{**}

The Director on behalf of the creditor has directed this Notice of Garnishment to you as garnishee in order to seize these monies to enforce the debtor's support obligation.

THIS NOTICE OF GARNISHMENT BINDS:

- A) **wages** that are due and payable by you to the debtor on and after the first day, other than a holiday, after the day of service; and
- B) **any money other than wages that is owing or payable** by you to the debtor at the time of service^{**}; and
- C) **any money other than wages that becomes owing or payable** by you to the debtor at any time after the day of service^{**}.

^{**}All money held jointly by the debtor and one or more other persons, at the time of service of this Notice of Garnishment or any time thereafter, is presumed for the purpose of this Notice of Garnishment to be owned by the debtor.

1. **YOU ARE REQUIRED TO** deduct from the wages or other money bound by this Notice of Garnishment

A) the sum of \$ _____; and

B) the sum of \$ _____

(describe future periodic payment requirement)

and **WITHIN SEVEN DAYS** after deduction to forward the amount(s) so deducted to:

(address of Director)

for so long as you continue to make payment to the debtor or until this Notice of Garnishment has been terminated, revoked, or replaced by another Notice of Garnishment relating to this support obligation.

CHEQUES must be made payable to _____
(creditor's name and account number)

2. **YOU ARE REQUIRED** to file with the Director the Garnishee's Statement attached to this notice

A) within seven days after the day of service of this notice

(i) if there is no money currently owing or payable by you to the debtor; or

(ii) if the monies seized were jointly held by the debtor and one or more other persons; and

B) within seven days after you are required to deduct the amount(s) under paragraph 1, if you do not forward the required amount(s).

3. **YOU ARE REQUIRED** to deliver or mail a copy of this Notice of Garnishment without delay to the debtor and to each person who held the garnished money jointly with the debtor, if applicable.

IF YOU FAIL TO OBEY THIS NOTICE, THE COURT MAY MAKE AND ENFORCE AN ORDER AGAINST YOU for payment of the amount(s) set out above and the costs of the Director on behalf of the creditor.

IF YOU MAKE PAYMENT TO ANY PERSON OTHER THAN AS REQUIRED BY THIS NOTICE, YOU MAY BE REQUIRED TO PAY AGAIN.

THIS NOTICE OF GARNISHMENT HAS PRIORITY OVER ANY OTHER NOTICE OF GARNISHMENT SERVED ON YOU OR ANY DEBT OWED BY THE DEBTOR TO YOU.

IF THIS NOTICE OF GARNISHMENT BINDS WAGES AND THE DEBTOR CEASES TO BE EMPLOYED BY YOU, YOU MUST ADVISE THE DIRECTOR IN WRITING.

NOTICE WHEN JOINTLY HELD MONEY SEIZED

TO: ANY PERSON WHO HELD MONEY JOINTLY WITH THE DEBTOR

AND TO: THE DEBTOR

The Director may enforce a support obligation by seizing money that is held jointly by the debtor and one or more other persons.

The Notice of Garnishment binds all money owing or payable on the day of service or that becomes owing or payable to the debtor by the garnishee at any time after the day of service for as long as the Notice of Garnishment remains in force.

All this money is presumed for the purpose of the Notice of Garnishment to be owned by the debtor, but you may apply to the court that issued the Notice of Garnishment for an order that:

- a) The interest of the debtor in the garnished money is less than the amount garnished; and
- b) The part of the garnished money in excess of the debtor's interest be distributed to the other joint holder or holders in accordance with their interests.

Notice of an application to the court must be served on the Director and each person who held the garnished money jointly within 21 days after the Notice of Garnishment is served on the garnishee.

Any party may make a motion to the court to determine any matter in relation to this Notice of Garnishment.

Date

Registrar

Address of Court Office

Director's address

Debtor's Full Name and Address

Telephone _____

FORM 60F.2
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(name)

creditor

- and -

(name)

debtor

- and -

(name)

garnishee

NOTICE OF GARNISHMENT OF PENSION BENEFIT CREDIT
(Section 14.1 of *The Garnishment Act*)

TO: (name and address of garnishee)

THE DEBTOR OWES SUPPORT PAYMENTS TO THE CREDITOR pursuant to a court order or agreement. The Director, Maintenance Enforcement Program, on behalf of the creditor, claims that as you are:

(A) an employer who established or administers a pension plan for employees including the debtor; or

(B) an administrator or trustee of a pension plan of which the debtor is a member; or

(C) a financial or other institution that issued, underwrites or is a depository of a retirement benefit plan, owned by the debtor, of a type prescribed by regulation under *The Pension Benefits Act*;

you are a garnishee as defined in subsection 14.1(1) of *The Garnishment Act*.

The Director on behalf of the creditor has directed this Notice of Garnishment to you as garnishee in order to seize the net pension benefit credit of the debtor, as determined in accordance with the regulation to *The Pension Benefits Act* made under clause 37(s.1) of that Act, to enforce the debtor's support obligation.

This Notice of Garnishment binds the net pension benefit credit of the debtor on the day it is served on you, to the extent necessary to satisfy this notice.

Where you have notice as of the day of service of this Notice of Garnishment that a person is entitled to a division of the debtor's pension benefit credit under subsection 31(2) of *The Pension Benefits Act*, the amount of that person's entitlement is not bound by this Notice of Garnishment and is exempt from attachment by virtue of subsection 14.2(1) of *The Garnishment Act*.

1. **YOU ARE REQUIRED TO** deduct from the net pension benefit credit of the debtor the sum of \$_____ and **within 90 days after the day of service of this notice** on you to forward the amount so deducted to: _____.
(address of Director)
Cheques must be made payable to _____, with reference
(the Minister of Finance or the Creditor)
to Maintenance Enforcement Program account number _____.

2. **YOU ARE REQUIRED TO** complete and provide the attached statutory declaration to the Director, Maintenance Enforcement Program:

(A) within 30 days after the day of service of this notice, if you are not one of the group of persons defined as a garnishee in subsection 14.1(1) of *The Garnishment Act*; or

(B) within 90 days after the day of service of this notice, if you do not forward the required amount within that period for any other reason, including either of the following:

(i) the debtor's net pension benefit credit, determined in accordance with the regulations to *The Pension Benefits Act*, is insufficient to satisfy this Notice of Garnishment; or

(ii) you have notice that there might be a person entitled to a division of the debtor's pension benefit credit under subsection 31(2) of *The Pension Benefits Act* as of the day of service of this Notice of Garnishment. **Subsection 14.2(3) of *The Garnishment Act* applies in this situation. YOU MUST NOT PAY any money sought in this Notice of Garnishment until the court determines the payment required. YOU MUST ALSO FILE the completed statutory declaration in the court that issued the Notice of Garnishment.**

Date

Registrar

Address of Court Office

Director's Address

Debtor's Full Name and Address

Telephone _____

FORM 60G.1
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(name)

creditor

- and -

(name)

debtor

- and -

(name)

garnishee

GARNISHEE'S STATEMENT

YOU MUST COMPLETE AND FILE THIS STATEMENT WITHIN THE TIME AND IN THE CIRCUMSTANCES SET OUT IN PARAGRAPH 2 OF THE NOTICE OF GARNISHMENT

This statement need not be completed if you pay the full amount required by the notice of garnishment within the prescribed time.

Instructions: Strike out the paragraphs that do not apply. Complete any applicable paragraphs.

1. I do not currently owe any money to the debtor**.

2. (a) I acknowledge that I owe or will owe the debtor** the sum of \$ _____,
payable on _____.
(describe nature of debt and terms of payment)

- (b) I owe the debtor the sum of \$ _____ and am concurrently forwarding
to _____ the sum of \$ _____
(the court or the Director as directed in the Notice of Garnishment)
(for use when the garnishee forwards less than the required amount(s) set out in the
Notice of Garnishment).

- (c) I owe the debtor the sum of \$ _____ and am concurrently forwarding to
the Director the sum of \$ _____. This money was held jointly by the
debtor and one or more other persons.

**In the case of a Notice of Garnishment by the Director, Maintenance Enforcement Program, this includes all money that is held jointly by the debtor and one or more other persons.

- 3. I am not the debtor's employer.
- 4. I acknowledge that I am the debtor's employer and that the debtor is paid wages as follows:

\$ _____ \$ _____ _____ _____
(gross amount before deductions) (net amount of pay after deductions) (date of next pay day) (pay period)

Copy of the debtor's latest pay slip is enclosed.

- 5. I have been served with another Notice of Garnishment against the debtor for support payments, the details of which are as follows:

_____ _____ _____ _____
(name of creditor) (name of court and judicial centre) (date of notice) (date of service on garnishee)

- 6. I reside outside Manitoba and object on the basis that service outside Manitoba was improper on the following grounds:

Date

Signature of or for Garnishee

Name of Garnishee

(Address)

(Phone)

FORM 60G.2
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(name)

creditor

- and -

(name)

debtor

- and -

(name)

garnishee

**STATUTORY DECLARATION
OF PENSION BENEFIT CREDIT GARNISHEE**
(Section 14.1 of *The Garnishment Act*)

I, _____, of _____, _____,
(full name of declarant) (city/town) (province/territory)

do solemnly declare that:

Instructions: Complete paragraph 1 and one of paragraphs 2, 3 and 4, strike out the inapplicable paragraphs and make the appropriate modifications.

1. I am the (where the declarant is an officer, director, partner, proprietor, member or employee of the garnishee, set out the nature of the declarant's capacity) garnishee named in the Notice of Garnishment.

Instructions: Complete paragraph 2 when payment is not being forwarded because the named garnishee in the Notice of Garnishment does not meet the definition of "garnishee" in subsection 14.1(1) of *The Garnishment Act*.

2. (The garnishee named herein is not / I am not) a garnishee within the meaning of subsection 14.1(1) of *The Garnishment Act*, in that (the named garnishee is not / I am not) an administrator or trustee of a pension plan in which the debtor has a pension benefit credit, nor (is the named garnishee / am I):

(a) an employer who has established or administers a pension plan for employees, of which the debtor is a plan member; or

(b) a financial or other institution that issues, underwrites or is a depository of a retirement benefit plan of a type prescribed by regulation under *The Pension Benefits Act*, of which the debtor is the owner.

Instructions: Complete paragraph 3 when less than the amount requested by the Director in the Notice of Garnishment is being remitted.

3. I am concurrently forwarding to the Director, Maintenance Enforcement Program, the sum of \$ _____, which is less than the amount required in the Notice of Garnishment. I am forwarding this amount because:

(a) The debtor's pension benefit credit as of _____
(date of service of notice of garnishment)
was \$ _____.

(b) The debtor's net pension benefit credit is \$ _____, being the debtor's pension benefit credit less the following deductions allowed and prescribed by regulation to *The Pension Benefits Act*:

(i) Tax withheld: \$ _____

(ii) Amount of debtor's pension benefit credit owing to another person pursuant to subsection 31(2) of *The Pension Benefits Act* as of the day of service of the notice of garnishment (specify amount of fixed entitlement as at day of service):
\$ _____.

(iii) Other deductions as allowed and prescribed by regulation (provide specifics):

\$ _____
\$ _____
\$ _____
\$ _____

Instructions: Complete paragraph 4 when payment as requested in the Notice of Garnishment is not forwarded because the garnishee has received notice a person might be entitled, as of the day of service of the Notice of Garnishment, to a division of the debtor's pension benefit credit pursuant to subsection 31(2) of *The Pension Benefits Act*, and accordingly subsection 14.2(3) of *The Garnishment Act* applies.

4. Payment as requested in the Notice of Garnishment is not being forwarded at this time because (the garnishee has / I have) received notice that a person might be entitled, as of the day of service of the Notice of Garnishment, to a division of the debtor's pension benefit credit pursuant to subsection 31(2) of *The Pension Benefits Act*.

(A) (i) The name and address of this person are:

(ii) (The garnishee is / I am) not aware of the name and/or address of the person, but (the garnishee has / I have) made the following efforts to ascertain same:

(B) The particulars of the notice (the garnishee has / I have) received of this person's interest are as follows:

(C) The following efforts have been made by (the garnishee / me) to ascertain whether this person is entitled to a division of the debtor's pension benefit credit:

5. I make this solemn declaration conscientiously believing it to be true, and knowing that it is of the same force and effect as if made under oath.

DECLARED before me
in _____, Manitoba,
this ____ day of _____, _____.

Signature of Declarant

Commissioner for Oaths (or as the
case may be)

Note: This form may be modified, if necessary, for use after the court has determined rights and liabilities pursuant to a Notice of Garnishment under section 14.1 of *The Garnishment Act*.

FORM 70A
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

– and –

(full name)

respondent

PETITION FOR DIVORCE

TO THE RESPONDENT (full name)

A LEGAL PROCEEDING HAS BEEN COMMENCED AGAINST YOU by the petitioner claiming a DIVORCE under the *Divorce Act* (Canada) (and claiming other relief, particulars of which are found in the attached pages).

IF YOU WISH TO DEFEND THIS PROCEEDING, you or a Manitoba lawyer acting for you must prepare an answer in Form 70J of the *King's Bench Rules*, file it in this court office and serve it on the petitioner's lawyer or, where the petitioner does not have a lawyer, serve it on the petitioner:

- WITHIN 20 DAYS after this petition is served on you, if you are served in Manitoba;
- WITHIN 40 DAYS after this petition is served on you, if you are served in another province or territory of Canada or in the United States of America;
- WITHIN 60 DAYS after this petition is served on you, if you are served outside Canada or the United States of America.

FINANCIAL INFORMATION

If this petition contains a claim for child or spousal support or a division of property, you must prepare a financial statement in accordance with Rule 70.07 and Form 70D of the *King's Bench Rules* within the time set out above for filing and serving your answer. If you file and serve an answer, your financial statement must accompany your answer.

In addition, if there is a claim for child support, you must also prepare an affidavit containing the documents required by section 21 of the applicable *Child Support Guidelines* (if either the petitioner or you live outside Manitoba) or by section 21 of the *Manitoba Child Support Guidelines* (if you both live in Manitoba). You must file and serve the affidavit within the time set out above for filing and serving your answer. If you file and serve an answer, your affidavit must accompany your answer.

IF YOU ARE SERVED WITH A DEMAND FOR FINANCIAL INFORMATION IN FORM 70D.1, YOU MUST ALSO PROVIDE THE FINANCIAL INFORMATION REQUIRED OF YOU WITHIN THE TIME SET OUT IN THE DEMAND FOR FINANCIAL INFORMATION, WHICH MAY BE DIFFERENT THAN THE TIME SPECIFIED ABOVE FOR FILING AN ANSWER.

IF YOU FAIL TO FILE AND SERVE YOUR COMPLETED FINANCIAL INFORMATION ON TIME, YOU MAY INCUR SERIOUS PENALTIES.

NOTE: If there are no support or property issues raised in the petition or your answer, you do not need to file and serve at this time a financial statement or an affidavit containing the documents required by section 21 of the applicable *Child Support Guidelines*.

IF YOU FAIL TO FILE AND SERVE AN ANSWER, A DIVORCE MAY BE GRANTED IN YOUR ABSENCE AND WITHOUT FURTHER NOTICE TO YOU, AN ORDER MAY BE GRANTED AGAINST YOU ON ANY OTHER CLAIM IN THIS PETITION AND YOU MAY LOSE YOUR RIGHT TO SUPPORT OR A DIVISION OF PROPERTY.

NEITHER SPOUSE IS FREE TO REMARRY until a divorce has been granted and has taken effect. Once a divorce has taken effect, you may obtain a certificate of divorce from this court office.

Date

Issued by _____
Registrar

Court of King's Bench - _____ Centre

(court address)

DETAILS OF THE CLAIM

1. The petitioner seeks an order for the following relief pursuant to the *Divorce Act* (Canada):

- Divorce
- Parenting arrangements
 - parenting time
 - decision-making responsibility
 - other (specify): _____
- Child support
 - table amount
 - special or extraordinary expenses
 - other amount
- Spousal support
- Costs

2. The petitioner seeks an order for the following relief pursuant to provincial legislation:

- Non-cohabitation
- Parenting arrangements
 - parenting time
 - decision-making responsibility
 - other (specify): _____
- Declaration of parentage
- Child support
 - table amount
 - special or extraordinary expenses
 - other amount
- Spousal support
- Division of family property
 - equal
 - unequal
- Exclusive occupation of family home
- Partition or sale
- Postponement of sale
- Protective relief, including
 - prohibition against following
 - prohibition against contact/communication
 - prohibition against attendance
 - driving suspension/disqualification (section 15(1) of *The Domestic Violence and Stalking Act*)
 - other (specify): _____
- Financial disclosure
- Costs
- Other (specify): _____

3. Details of the relief claimed:

(When "Other" relief is claimed, set out in separate, consecutively numbered paragraphs the precise relief claimed and each allegation of material fact relied on to substantiate the claim.)

4. Reconciliation:

There is no possibility of reconciliation or resumption of cohabitation.

5. There has been no collusion in relation to this petition.

(Where the petition is under clause 8(2)(b) of the Divorce Act (Canada), add:)

There has been no condonation of or connivance at the grounds for divorce set out in this petition.

(Where there has been condonation or connivance, give particulars and set out the facts relied on to justify a decree of divorce in the circumstances.)

6. Particulars of relationship:

(a) Date and place of marriage:

_____ in _____
(day) (month) (year) (city/town) (province/country)

(b) If parties cohabited before marriage to each other, date cohabitation commenced:

(day) (month) (year)

(c) Date cohabitation ceased:

(day) (month) (year)

(d) Surname of each party immediately before marriage:

Petitioner: unchanged; or

Respondent: unchanged; or

(e) Full name at birth:

Petitioner

Respondent

(f) Marital status of spouses at time of marriage:

Petitioner: never married
 divorced
 widowed

Respondent: never married
 divorced
 widowed

(g) The petitioner was born at _____
(city/town) (province/country)
 on _____
(day) (month) (year).

(h) The respondent was born at _____
(city/town) (province/country)
 on _____
(day) (month) (year).

7. (a) The petitioner's full address *(including postal code)*:

(b) The respondent's full address *(including postal code)*:

(c) One of the parties has been habitually resident in the Province of Manitoba for at least one year preceding the date of the filing of this petition.

8. Children:

(a) The names and dates of birth of all children of the parties or either of them, and of any child for whom either stand in the place of a parent:

(b) The petitioner proposes the following parenting arrangements:
(Set out the kind of parenting order requested [specifics of parenting time and decision-making responsibility] for each child in respect of whom the petitioner claims a parenting order.)

(c) The petitioner claims child support for:

(d) The petitioner proposes the following child support arrangements:

9. The dates of all written or oral agreements between the parties are:

10. The particulars of all orders, processes and court proceedings affecting any party to this proceeding, including any of the following:

(Give details of any such orders, processes, proceedings, etc. – e.g. nature of the matter, date, court, court file/incident number, status, etc. or state NONE if there are no orders, processes and court proceedings affecting any party.)

(a) an order or proceeding in relation to parenting arrangements, child support, spousal support or property;

(b) a civil protection order or a proceeding in relation to such an order;

(c) a child protection order, proceeding, agreement or measure;

(d) an order, proceeding, undertaking or recognizance in relation to any matter of a criminal nature.

11. Financial Information:

(Attached is the petitioner's financial statement (Form 70D).)

(Note: If the petitioner is not claiming any child or spousal support or division of property, the petitioner does not need to attach a financial statement nor an affidavit containing the documents required by section 21 of the applicable Child Support Guidelines.)

(If the petition contains a claim for child support, add:)

(Attached is the petitioner's affidavit containing the documents required under section 21 of the applicable *Child Support Guidelines*.)

12. (a) The legal description of real property in respect of which partition or sale is sought:

(b) The municipal address of the above described property is:

(c) The property is registered in the name(s) of:

(d) The market value of the property is:

\$ _____

(e) Particulars of registered encumbrances are:

13. Certification of petitioner under the *Divorce Act* (Canada):

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under the *Divorce Act* (Canada), as follows:

(Strike out paragraph 13(a) if parenting time or decision-making responsibility is not being sought under the Divorce Act (Canada).)

(a) If I am granted parenting time or decision-making responsibility:

(i) I will exercise it in a manner that is consistent with the best interests of the child.

(ii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the manner required by the *Divorce Act* (Canada) to anyone who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child*.

(iii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form prescribed by the regulations under the *Divorce Act* (Canada), to any other person who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child of my intention*.

(Strike out paragraph 13(b) if there are no children of the marriage.)

- (b) I will, to the best of my ability, protect any child of the marriage from conflict arising from this proceeding;
- (c) I will, to the extent that is appropriate to do so, try to resolve this matter with the respondent through a family dispute resolution process;
- (d) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by the *Divorce Act* (Canada);
- (e) I will comply with any order made under the *Divorce Act* (Canada).

(Strike out all of paragraph 14 if relief is not being claimed under The Family Law Act.)

14. Certification of petitioner under *The Family Law Act*:

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under *The Family Law Act* as follows:

- (a) I will act in a way that strives
- (i) to minimize conflict;
- (ii) to promote cooperation; and
- (iii) to meet the best interests of any child involved in the dispute.

-
- *Any move — including a local move — is a change of residence.
 - A “relocation” is a move — either by a child or a person with parenting time or decision-making responsibility — that could have a significant impact on the child’s relationship with a person with or applying for parenting time or decision-making responsibility or a person who has contact under a contact order.
 - A person with parenting time or decision-making responsibility must give notice before any proposed move to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact of a change of their residence or that of the child.
 - Notice of a relocation must be given at least 60 days in advance.
 - A person with contact who proposes any change of residence, must give notice to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact. If the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, the notice must be given at least 60 days in advance.
 - **The specific details of the notice requirements are set out in the *Divorce Act*, Canada (s. 16.7 to 16.96) and the required notice forms and descriptions of how to give notice are set out in the [Notice of Relocation Regulations](#) under the *Divorce Act*, Canada. See Justice Canada web site: www.laws-lois.justice.gc.ca**

(Strike out paragraph 14(b) if parenting time, decision-making responsibility or contact is not being sought under The Family Law Act.)

(b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or contact with a child under a contact order:

(i) I will exercise my parental responsibilities or contact in a manner that is consistent with the best interests of the child.

(ii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form and manner prescribed by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:

(1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,

(2) is a guardian who has a guardianship order,

(3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*,

(4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act*, and

(5) has applied for a parenting order, a guardianship order or a contact order where the application is pending**.

(iii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the form and manner required by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:

(1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,

(2) is a guardian who has a guardianship order,

(3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*, and

(4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act***

I understand that if the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, I must give the notice at least 60 days in advance.

**The specific details of the notice requirements under *The Family Law Act* are set out in *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation*. The Forms: Notice of Proposed Relocation, Notice of Change of Residence and Notice of Objection to Proposed Relocation are prescribed in the *Family Law Regulation*.

(Strike out paragraph 14(c) if there are no children in the relationship.)

- (c) I will, to the best of my ability, protect any child from conflict arising from the proceeding.
- (d) I will, to the extent that it is appropriate to do so, try to resolve the matters that may be the subject of an order under *The Family Law Act* through a family dispute resolution process.
- (e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by *The Family Law Act* or any other applicable law.
- (f) I will comply with any order made under *The Family Law Act*.

15. Declaration of petitioner:

I have read and understand this petition. Those statements contained in this petition of which I have personal knowledge are true, and those of which I do not have personal knowledge, I believe to be true.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of petitioner

The Petitioner's address for service is:

The Petitioner's lawyer is:

(Name of lawyer)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

Statement of Lawyer under the *Divorce Act* (Canada):

I, _____, the lawyer for _____, the petitioner, certify to this court that I have complied with the requirements of subsections 7.7(1) and 7.7(2) of the *Divorce Act* (Canada).

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

(Strike out the Statement of Lawyer below if petitioner is not claiming relief under The Family Law Act.)

Statement of Lawyer under *The Family Law Act*:

I, _____, the lawyer for _____, the petitioner, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 9(1) of *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

FORM 70A.1
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

– and –

(full name)

co-petitioner

JOINT PETITION FOR DIVORCE

A LEGAL PROCEEDING HAS BEEN COMMENCED by the co-petitioners claiming a DIVORCE under the *Divorce Act* (Canada) (and claiming other relief, particulars of which are found in the attached pages).

NEITHER SPOUSE IS FREE TO REMARRY until a divorce has been granted and has taken effect. Once a divorce has taken effect, you may obtain a certificate of divorce from this court office.

Date

Issued by _____
Registrar

Court of King's Bench - _____ Centre

(court address)

DETAILS OF THE CLAIM

1. The parties jointly seek an order for the following relief pursuant to the *Divorce Act* (Canada):

- Divorce
- Parenting arrangements
 - parenting time
 - decision-making responsibility
 - other (specify): _____
- Child support
 - table amount
 - special or extraordinary expenses
 - other amount
- Spousal support
- Costs

2. The parties jointly seek an order for the following relief pursuant to provincial legislation:

- Non-cohabitation
- Parenting arrangements
 - parenting time
 - decision-making responsibility
 - other (specify): _____
- Declaration of parentage
- Child support
 - table amount
 - special or extraordinary expenses
 - other amount
- Spousal support
- Division of family property
 - equal
 - unequal
- Exclusive occupation of family home
- Partition or sale
- Postponement of sale
- Protective relief, including
 - prohibition against following
 - prohibition against contact/communication
 - prohibition against attendance
 - driving suspension/disqualification (section 15(1) of *The Domestic Violence and Stalking Act*)
 - other (specify): _____
- Financial disclosure
- Costs
- Other (specify): _____

3. Details of the relief claimed:

The *Divorce Act* (Canada) s. 8(2)(a): There has been a breakdown of our marriage by virtue of the fact we are living separate and apart.

(When "Other" relief is claimed, set out in separate, consecutively numbered paragraphs the precise relief claimed and each allegation of material fact relied on to substantiate the claim.)

4. Reconciliation:
There is no possibility of reconciliation or resumption of cohabitation.

5. There has been no collusion in relation to this petition.

6. Particulars of relationship:

(a) Date and place of marriage:

_____ in _____
(day) (month) (year) (city/town) (province/country)

(b) If parties cohabited before marriage to each other, date cohabitation commenced:

(day) (month) (year)

(c) Date cohabitation ceased:

(day) (month) (year)

(d) Surname of each party immediately before marriage:

Petitioner: unchanged; or

Co-petitioner: unchanged; or

(e) Full name at birth:

Petitioner

Co-petitioner

(f) Marital status of spouses at time of marriage:

Petitioner: never married
 divorced
 widowed

Co-petitioner: never married
 divorced
 widowed

(g) The petitioner was born at _____
(city/town) (province/country)

on _____
(day) (month) (year)

(h) The co-petitioner was born at _____
(city/town) (province/country)

on _____
(day) (month) (year)

7. (a) The petitioner's full address *(including postal code)*:

(b) The co-petitioner's full address *(including postal code)*:

(c) One of the parties has been habitually resident in the Province of Manitoba for at least one year preceding the date of the filing of this petition.

8. Children:

(a) The names and dates of birth of all children of the parties or either of them, and of any child for whom either stand in the place of a parent:

(b) The parties propose the following parenting arrangements:

(Set out the kind of parenting order proposed [specifics of parenting time and decision-making responsibility] for each child.)

(c) Child support is claimed for:

(d) The following child support arrangements are proposed:

9. The dates of all written or oral agreements between the parties are:

10. The particulars of all orders, processes and court proceedings affecting any party to this proceeding, including any of the following:

(Give details of any such orders, processes, proceedings, etc. – e.g. nature of the matter, date, court, court file/incident number, status, etc. or state NONE if there are no orders, processes and court proceedings affecting any party.)

(a) an order or proceeding in relation to parenting arrangements, child support, spousal support or property;

(b) a civil protection order or a proceeding in relation to such an order;

(c) a child protection order, proceeding, agreement or measure;

(d) an order, proceeding, undertaking or recognizance in relation to any matter of a criminal nature.

11. Certification of parties under the *Divorce Act* (Canada):

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under the *Divorce Act* (Canada), as follows:

(Strike out paragraph 11(a) if parenting time or decision-making responsibility is not being sought under the Divorce Act (Canada).)

(a) If I am granted parenting time or decision-making responsibility:

(i) I will exercise it in a manner that is consistent with the best interests of the child,

(ii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the manner required by the *Divorce Act* (Canada) to anyone who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child*,

(iii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form prescribed by the regulations under the *Divorce Act* (Canada), to any other person who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child of my intention*;

(Strike out paragraph 11(b) if there are no children of the marriage.)

(b) I will, to the best of my ability, protect any child of the marriage from conflict arising from this proceeding;

(c) I will, to the extent that is appropriate to do so, try to resolve this matter with the other party through a family dispute resolution process;

(d) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by the *Divorce Act* (Canada).

(e) I will comply with any order made under the *Divorce Act* (Canada).

(Strike out all of paragraph 12 if relief is not being claimed under The Family Law Act.)

12. Certification of parties under *The Family Law Act*:

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under *The Family Law Act* as follows:

(a) I will act in a way that strives

(i) to minimize conflict;

(ii) to promote cooperation; and

(iii) to meet the best interests of any child involved in the dispute.

-
- *Any move—including a local move—is a change of residence.
 - A “relocation” is a move—either by a child or a person with parenting time or decision-making responsibility—that could have a significant impact on the child’s relationship with a person with or applying for parenting time or decision-making responsibility or a person who has contact under a contact order.
 - A person with parenting time or decision-making responsibility must give notice before any proposed move to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact of a change of their residence or that of the child.
 - Notice of a relocation must be given at least 60 days in advance.
 - A person with contact who proposes any change of residence, must give notice to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact. If the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, the notice must be given at least 60 days in advance.
 - **The specific details of the notice requirements are set out in the *Divorce Act*, Canada (s. 16.7 to 16.96) and the required notice forms and descriptions of how to give notice are set out in the Notice of Relocation Regulations under the *Divorce Act*, Canada. See Justice Canada web site: www.laws-lois.justice.gc.ca**

(Strike out paragraph 12(b) if parenting time, decision-making responsibility or contact is not being sought under The Family Law Act.)

(b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or contact with a child under a contact order:

- (i) I will exercise my parental responsibilities or contact in a manner that is consistent with the best interests of the child.
- (ii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form and manner prescribed by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
 - (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*,
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act*, and
 - (5) has applied for a parenting order, a guardianship order or a contact order where the application is pending**.
- (iii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the form and manner required by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
 - (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*, and
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act***

I understand that if the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, I must give the notice at least 60 days in advance.

**The specific details of the notice requirements under *The Family Law Act* are set out in *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation*. The Forms: Notice of Proposed Relocation, Notice of Change of Residence and Notice of Objection to Proposed Relocation are prescribed in the *Family Law Regulation*.

(Strike out paragraph 12(c) if there are no children in the relationship.)

(c) I will, to the best of my ability, protect any child from conflict arising from the proceeding.

(d) I will, to the extent that it is appropriate to do so, try to resolve the matters that may be the subject of an order under *The Family Law Act* through a family dispute resolution process.

(e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by *The Family Law Act* or any other applicable law.

(f) I will comply with any order made under *The Family Law Act*.

13. Declaration of parties:

I have read and understand this petition. Those statements contained in this petition of which I have personal knowledge are true, and those of which I do not have personal knowledge, I believe to be true.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of petitioner

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of co-petitioner

The petitioner's lawyer is:

The co-petitioner's lawyer is:

(Name of lawyer)

(Name of lawyer)

(Firm name)

(Firm name)

(Address)

(Address)

(Phone)

(Phone)

(Fax)

(Fax)

(E-mail address)

(E-mail address)

Statement of Lawyer for petitioner under the *Divorce Act* (Canada):

I, _____, the lawyer for _____, the petitioner, certify to this court that I have complied with the requirements of subsections 7.7(1) and 7.7(2) of the *Divorce Act* (Canada).

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer for petitioner

Name of lawyer

(Strike out the Statement of Lawyer for Petitioner below if relief is not being claimed under The Family Law Act.)

Statement of Lawyer for petitioner under *The Family Law Act*:

I, _____, the lawyer for _____, the petitioner, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 9(1) of *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer for petitioner

Name of lawyer

Statement of Lawyer for co-petitioner under the *Divorce Act* (Canada):

I, _____, the lawyer for _____, the co-petitioner, certify to this court that I have complied with the requirements of subsections 7.7(1) and 7.7(2) of the *Divorce Act* (Canada).

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer for co-petitioner

Name of lawyer

(Strike out the Statement of Lawyer for Co-Petitioner below if relief is not being claimed under The Family Law Act.)

Statement of Lawyer for co-petitioner under *The Family Law Act*:

I, _____, the lawyer for _____, the co-petitioner, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 9(1) of *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer for co-petitioner

Name of lawyer

FORM 70B
 THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
 _____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner/applicant

– and –

(full name)

respondent

PETITION

TO THE RESPONDENT *(full name)*

A LEGAL PROCEEDING HAS BEEN COMMENCED AGAINST YOU by the petitioner claiming relief. The details of the petitioner's claim are on the attached pages.

IF YOU WISH TO DEFEND THIS PROCEEDING, you or a Manitoba lawyer acting on your behalf must prepare an answer in Form 70J of the *King's Bench Rules*, file it in this court office and serve it on the petitioner's lawyer or, where the petitioner does not have a lawyer, serve it on the petitioner:

- WITHIN 20 DAYS after this petition is served on you, if you are served in Manitoba;
- WITHIN 40 DAYS after this petition is served on you, if you are served in another province or territory of Canada or in the United States of America;
- WITHIN 60 DAYS after this petition is served on you, if you are served outside Canada or the United States of America.

FINANCIAL INFORMATION

If this petition contains a claim for child or spousal or common-law partner support or a division of property, you must prepare a financial statement in accordance with rule 70.07 and Form 70D of the *King's Bench Rules*. You must file and serve your financial statement within the time set out above for filing and serving your answer. If you file and serve an answer, your financial statement must accompany your answer.

In addition, if there is a claim for child support you must also prepare an affidavit containing the documents required by section 21 of the *Manitoba Child Support Guidelines Regulation*. If the claim for child support is made pursuant to the *Divorce Act* (Canada) and either the petitioner or you lives outside of Manitoba, you must prepare an affidavit containing the documents required by section 21 of the *Federal Child Support Guidelines*. You must file and serve the affidavit within the time set out above for filing and serving your answer. If you file and serve an answer, your affidavit must accompany your answer.

IF YOU ARE SERVED WITH A DEMAND FOR FINANCIAL INFORMATION IN FORM 70D.1, YOU MUST ALSO PROVIDE THE FINANCIAL INFORMATION REQUIRED OF YOU WITHIN THE TIME SET OUT IN THE DEMAND FOR FINANCIAL INFORMATION, WHICH MAY BE DIFFERENT THAN THE TIME SPECIFIED ABOVE FOR FILING AN ANSWER.

IF YOU FAIL TO FILE AND SERVE YOUR COMPLETED FINANCIAL INFORMATION ON TIME, YOU MAY INCUR SERIOUS PENALTIES.

NOTE: If there are no support or property issues raised in the petition or your answer, you do not need to file and serve a financial statement nor an affidavit containing the documents required by section 21 of the applicable child support guidelines at this time.

IF YOU FAIL TO FILE AND SERVE AN ANSWER, THE CASE MAY PROCEED IN YOUR ABSENCE AND WITHOUT FURTHER NOTICE TO YOU, AN ORDER MAY BE GRANTED AGAINST YOU ON ANY CLAIM IN THIS PETITION.

Date

Issued by _____
Registrar

Court of King's Bench - _____ Centre

(court address)

DETAILS OF THE CLAIM

1. The petitioner seeks an order for the following relief pursuant to provincial legislation:

- Non-cohabitation
- Parenting arrangements
 - parenting time
 - decision-making responsibility
 - contact
 - other (specify): _____
- Declaration of parentage
- Child support
 - table amount
 - special or extraordinary expenses
 - other amount
- Spousal support/common-law partner support
- Division of family property
 - equal
 - unequal
- Exclusive occupation of family home
- Partition or sale
- Postponement of sale
- Protective relief, including
 - prohibition against following
 - prohibition against contact/communication
 - prohibition against attendance
 - driving suspension/disqualification (section 15(1) of *The Domestic Violence and Stalking Act*)
 - other (specify): _____
- Financial disclosure
- Costs
- Other (specify): _____

2. The petitioner, who is divorced from the respondent pursuant to a Divorce judgment granted under the *Divorce Act* (Canada), seeks an order for the following relief under the *Divorce Act* (Canada):

- Parenting arrangements
 - parenting time
 - decision-making responsibility
 - other (specify): _____
- Child support
 - table amount
 - special or extraordinary expenses
 - other amount
- Spousal support
- Other (specify): _____

3. Details of the relief claimed:

(When "Other" relief is claimed, set out in separate, consecutively numbered paragraphs the precise relief claimed and each allegation of material fact relied on to substantiate the claim.)

4. Particulars of relationship:

(a) Date and place of marriage:

(Where parties are not married to each other, state "not applicable".)

_____ in _____
(day) (month) (year) (city/town) (province/country)

(b) If parties are not married to each other, or cohabited before marriage to each other, date cohabitation commenced:

(day) (month) (year)

(c) Date cohabitation ceased:

(day) (month) (year)

(d) Surname of each party immediately before marriage:

Petitioner: unchanged; or

Respondent: unchanged; or

(e) Full name at birth:

Petitioner Respondent

(f) Marital status of parties at time of marriage/commencement of cohabitation:

Petitioner: never married
 divorced
 widowed

Respondent: never married
 divorced
 widowed

(g) The petitioner was born at _____
(city/town) (province/country)

on _____
(day) (month) (year)

(h) The respondent was born at _____
(city/town) (province/country)

on _____
(day) (month) (year)

5. (a) The petitioner's full address *(including postal code)*:

(b) The respondent's full address *(including postal code)*:

6. Children:

(a) The names and dates of birth of all children of the parties or either of them, and of any child for whom either stand in the place of a parent:

(b) The petitioner proposes the following parenting arrangements:

(Set out the kind of order requested [primary care and control, periods of care and control, parenting time, decision-making responsibility] for each child in respect of whom the petitioner claims a parenting order.)

(c) The petitioner claims child support for:

(d) The petitioner proposes the following child support arrangements:

7. The dates of all written or oral agreements between the parties are:

8. The particulars of all orders, processes and court proceedings affecting any party to this proceeding, including any of the following:

(Give details of any such orders, processes, proceedings, etc. – e.g. nature of the matter, date, court, court file/incident number, status, etc. or state NONE if there are no orders, processes and court proceedings affecting any party.)

(a) an order or proceeding in relation to parenting arrangements, child support, spousal support or property;

(b) a civil protection order or a proceeding in relation to such an order;

(c) a child protection order, proceeding, agreement or measure;

(d) an order, proceeding, undertaking or recognizance in relation to any matter of a criminal nature.

9. Financial Information:

(Attached is the petitioner's financial statement (Form 70D).)

(Note: If the petitioner is not claiming any child or spousal support or division of property, the petitioner does not need to attach a financial statement or an affidavit containing the documents required by section 21 of the applicable child support guidelines.)

(If the petition contains a claim for child support, add:)

(Attached is the petitioner's affidavit containing the documents required under section 21 of the applicable child support guidelines.)

10. (a) The legal description of real property in respect of which partition or sale is sought:

(b) The municipal address of the above-described property is:

(c) The property is registered in the name(s) of:

(d) The market value of the property is:

\$_____

(e) Particulars of registered encumbrances are:

(Strike out all of paragraph 11 if relief is not being claimed under the Divorce Act (Canada).)

11. Certification of petitioner under the *Divorce Act* (Canada):

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under the *Divorce Act* (Canada), as follows:

(Strike out paragraph 11(a) if parenting time or decision-making responsibility is not being sought under the Divorce Act (Canada).)

(a) If I am granted parenting time or decision-making responsibility:

- (i) I will exercise it in a manner that is consistent with the best interests of the child.
- (ii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the manner required by the *Divorce Act* (Canada) to anyone who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child*.
- (iii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form prescribed by the regulations under the *Divorce Act* (Canada), to any other person who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child of my intention*.

-
- *Any move — including a local move — is a change of residence.
 - A “relocation” is a move — either by a child or a person with parenting time or decision-making responsibility — that could have a significant impact on the child’s relationship with a person with or applying for parenting time or decision-making responsibility or a person who has contact under a contact order.
 - A person with parenting time or decision-making responsibility must give notice before any proposed move to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact of a change of their residence or that of the child.
 - Notice of a relocation must be given at least 60 days in advance.
 - A person with contact who proposes any change of residence must give notice to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact. If the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, the notice must be given at least 60 days in advance.
 - **The specific details of the notice requirements are set out in the *Divorce Act*, Canada (s. 16.7 to 16.96) and the required notice forms and descriptions of how to give notice are set out in the [Notice of Relocation Regulations](#) under the *Divorce Act*, Canada. See Justice Canada web site: www.laws-lois.justice.gc.ca**

(Strike out paragraph 11(b) if there are no children of the marriage.)

- (b) I will, to the best of my ability, protect any child of the marriage from conflict arising from this proceeding.
- (c) I will, to the extent that is appropriate to do so, try to resolve this matter with the respondent through a family dispute resolution process.
- (d) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by the *Divorce Act* (Canada).
- (e) I will comply with any order made under the *Divorce Act* (Canada).

(Strike out all of paragraph 12 if relief is not being claimed under The Family Law Act.)

12. Certification of petitioner under *The Family Law Act*:

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under *The Family Law Act* as follows:

- (a) I will act in a way that strives
 - (i) to minimize conflict;
 - (ii) to promote cooperation; and
 - (iii) to meet the best interests of any child involved in the dispute.

(Strike out paragraph 12(b) if parenting time, decision-making responsibility or contact is not being sought under The Family Law Act.)

- (b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or contact with a child under a contact order:
 - (i) I will exercise my parental responsibilities or contact in a manner that is consistent with the best interests of the child.
 - (ii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form and manner prescribed by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
 - (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*,

- (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act*, and
 - (5) has applied for a parenting order, a guardianship order or a contact order where the application is pending**.
- (iii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the form and manner required by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
- (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*, and
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act***

I understand that if the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, I must give the notice at least 60 days in advance.

(Strike out paragraph 12(c) if there are no children in the relationship.)

- (c) I will, to the best of my ability, protect any child from conflict arising from the proceeding.
- (d) I will, to the extent that it is appropriate to do so, try to resolve the matters that may be the subject of an order under *The Family Law Act* through a family dispute resolution process.
- (e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by *The Family Law Act* or any other applicable law.
- (f) I will comply with any order made under *The Family Law Act*.

**The specific details of the notice requirements under *The Family Law Act* are set out in *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation*. The Forms: Notice of Proposed Relocation, Notice of Change of Residence and Notice of Objection to Proposed Relocation are prescribed in the *Family Law Regulation*.

13. Declaration of Petitioner:

I have read and understand this petition. Those statements contained in this petition of which I have personal knowledge are true, and those of which I do not have personal knowledge, I believe to be true.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of petitioner

The Petitioner's address for service is:

The Petitioner's lawyer is:

Name of lawyer

Firm name

Address

Phone

Fax

E-mail address

(Strike out the Statement of Lawyer below if Petitioner is not claiming relief under the Divorce Act (Canada).)

Statement of Lawyer under the *Divorce Act* (Canada):

I, _____, the lawyer for _____, the petitioner, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 7.7(2) of the *Divorce Act* (Canada).

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

(Strike out the Statement of Lawyer below if petitioner is not claiming relief under The Family Law Act.)

Statement of Lawyer under *The Family Law Act*:

I, _____, the lawyer for _____, petitioner, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 9(1) of *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

FORM 70D.3
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner/applicant

– and –

(full name)

respondent

CERTIFICATE OF PREREQUISITE COMPLETION

Filed by: petitioner/applicant lawyer for the petitioner/applicant
 respondent lawyer for the respondent

Name of lawyer or party filing

Address

Telephone number

Fax number

(Where the party acts in person, include the party's name and address for service, including postal code and telephone number.)

CERTIFICATE OF PREREQUISITE COMPLETION

I am the _____
(petitioner/applicant/respondent or lawyer for the petitioner/applicant/respondent)

The following issues have been settled in the family proceeding:

(Check all applicable boxes.)

Claims under the <i>Divorce Act</i> (Canada)	Claims under <i>The Family Law Act</i> or <i>The Domestic Violence and Stalking Act</i>	Claims related to property
<input type="checkbox"/> a divorce	<input type="checkbox"/> spousal/common law support	<input type="checkbox"/> accounting equalization of net family assets
<input type="checkbox"/> spousal support	<input type="checkbox"/> support for child(ren) – table amount	<input type="checkbox"/> unequal division of family assets
<input type="checkbox"/> support for child(ren) – table amount	<input type="checkbox"/> support for child(ren) – other than table amount	<input type="checkbox"/> non-shareable assets
<input type="checkbox"/> support for child(ren) – other than table amount	<input type="checkbox"/> parenting time	<input type="checkbox"/> exclusive occupation of family home
<input type="checkbox"/> parenting time	<input type="checkbox"/> decision-making responsibility	<input type="checkbox"/> sale of family home
<input type="checkbox"/> decision-making responsibility	<input type="checkbox"/> contact	<input type="checkbox"/> other (specify):
<input type="checkbox"/> contact	<input type="checkbox"/> protective relief	
<input type="checkbox"/> variation of final order	<input type="checkbox"/> declaration of parentage	
<input type="checkbox"/> other (specify):	<input type="checkbox"/> variation of final order	
	<input type="checkbox"/> set aside/vary/revoke protection order	
	<input type="checkbox"/> other (specify):	

The following issues remain unresolved in the family proceeding:

(Check all applicable boxes.)

Claims under the <i>Divorce Act</i> (Canada)	Claims under <i>The Family Law Act</i> or <i>The Domestic Violence and Stalking Act</i>	Claims related to property
<input type="checkbox"/> a divorce	<input type="checkbox"/> spousal/common law support	<input type="checkbox"/> accounting equalization of net family assets
<input type="checkbox"/> spousal support	<input type="checkbox"/> support for child(ren) – table amount	<input type="checkbox"/> unequal division of family assets
<input type="checkbox"/> support for child(ren) – table amount	<input type="checkbox"/> support for child(ren) – other than table amount	<input type="checkbox"/> non-shareable assets
<input type="checkbox"/> support for child(ren) – other than table amount	<input type="checkbox"/> parenting time	<input type="checkbox"/> exclusive occupation of family home
<input type="checkbox"/> parenting time	<input type="checkbox"/> decision-making responsibility	<input type="checkbox"/> sale of family home
<input type="checkbox"/> decision-making responsibility	<input type="checkbox"/> contact	<input type="checkbox"/> other (specify):
<input type="checkbox"/> contact	<input type="checkbox"/> protective relief	
<input type="checkbox"/> variation of final order	<input type="checkbox"/> declaration of parentage	
<input type="checkbox"/> other (specify):	<input type="checkbox"/> variation of final order	
	<input type="checkbox"/> set aside/vary/revoke protection order	
	<input type="checkbox"/> other (specify):	

PREREQUISITE COMPLETION

(Check all applicable boxes and strike out any statements that do not apply.)

GENERAL PREREQUISITES

- The pleadings are closed and no amendments to the pleadings are sought. In the case of a motion or application seeking a variation, I have filed all affidavits I intend to file.
- Affidavits of service have been filed with respect to all pleadings and other documents that are required to be served on the other party.
- I am not seeking to conduct examinations for discovery **OR** examinations for discovery have been completed or are scheduled.
- I am not seeking to conduct cross-examinations on affidavits **OR** cross-examinations on affidavits have been completed or are scheduled and notices of cross-examination have been served.
- I have filed a financial statement (Form 70D).
- The parties have met and attempted to resolve the issues in dispute **OR** a court order prohibits contact or communication between the parties.

PREREQUISITES FOR CASES INVOLVING SUPPORT CLAIMS OR VARIATION OF SUPPORT

- Proof of year-to-date income from all sources has been filed.
- Copies of Canada Revenue Agency income and deduction computer printouts or filed income tax returns for the immediately preceding three consecutive years have been filed.
- I am not seeking remission, variation or suspension of arrears **OR** if I am seeking remission, variation or suspension of arrears, copies of Canada Revenue Agency income and deduction computer printouts or filed income tax returns for each year for which remission, variation or suspension is sought have been filed.
- I have made all requests for financial information and the requested information has been received **OR** if the requested information has not been received, I have obtained an order respecting financial disclosure.
- An Affidavit of Service of pleadings on the Director of Assistance and the Director of Disability under *The Disability Support Act* has been filed (variation of child and/or spousal support cases only).
- I am not seeking a suspension of enforcement of a support order **OR** if I am seeking a suspension of enforcement of a support order, I have already requested an administrative suspension from the Maintenance Enforcement Program.

PREREQUISITES FOR CASES WITH CLAIMS-FOR PARENTING ARRANGEMENTS (parenting time/decision-making responsibility/contact)

- Proof of completion of For the Sake of the Children Parent Information Program has been filed.
- A written parenting plan has been filed.
- Mediation has not been undertaken **OR** if mediation was undertaken, the mediator's report or a letter from the mediator has been filed.
- A parenting assessment is not sought **OR** a parenting assessment has been filed **OR** a parenting assessment is underway **OR** a parenting assessment was sought and denied.

PREREQUISITES FOR CASES WITH PROPERTY CLAIMS

- A Comparative Family Property Statement (Form 70D.5) has been filed.
- I have made all requests for financial information and the requested information has been received **OR** if the requested information has not been received, I have obtained an order respecting financial disclosure.
- There is no dispute as to the date of cohabitation or separation **OR** if there is a dispute as to the date of cohabitation or separation, an order of reference has been obtained respecting those dates and the parties have received a master's recommendation on those issues.
- The partition or sale of real property is not sought **OR** if partition or sale of real property is sought, an affidavit of service of the pleadings on a mortgagee or other person with a registered interest in the property in question has been filed.

SPECIFIC DOCUMENTARY AND SERVICE REQUIREMENTS

The following documents have been filed (if applicable):

Divorce cases

- Certificate of marriage or lawyer's undertaking to file certificate of marriage

Declaration of parentage cases

- Certificate of birth or birth registration search or lawyer's undertaking to file certificate or search
- Affidavit of service of pleadings on the Director of Child & Family Services

Protection orders

- The transcript has been ordered or filed if an application to set aside or vary protection order has been made.
- Letter from Victim Services if an application to revoke protection order has been made by the applicant.

LAWYER'S CERTIFICATION

- I CERTIFY THAT THE FOREGOING REPRESENTS THE COMPLETION OF ALL PREREQUISITES IN THIS MATTER. I CERTIFY THAT I HAVE INFORMED MY CLIENT THAT HE/SHE MUST BE IN PERSONAL ATTENDANCE AT THE TRIAGE CONFERENCE AND THAT FAILURE TO ATTEND MAY RESULT IN AN ORDER BEING MADE IN HIS/HER ABSENCE EVEN IF I ATTEND ON THEIR BEHALF.

Dated

Signature of Lawyer

SELF-REPRESENTED PARTY'S CERTIFICATION

- I CERTIFY THAT THE FOREGOING REPRESENTS THE COMPLETION OF ALL PREREQUISITES IN THIS MATTER. I CERTIFY THAT I UNDERSTAND THAT I MUST BE IN PERSONAL ATTENDANCE AT THE TRIAGE CONFERENCE AND THAT FAILURE TO ATTEND MAY RESULT IN AN ORDER BEING MADE AGAINST ME WITHOUT FURTHER NOTICE TO ME.

Dated

Signature of Party

FORM 70D.4

THE KING’S BENCH (Family Division)

_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner/applicant

– and –

(full name)

respondent

TRIAGE BRIEF

Filed by: petitioner/applicant
 respondent

lawyer for the petitioner/applicant
 lawyer for the respondent

Triage Screening Date: _____, _____, at _____ a.m./p.m.
(day of the week) (month/day/year) (time)

Name of lawyer or party filing

Address

Telephone number

Fax number

(Where the party acts in person, include the party's name and address for service, including postal code and telephone number.)

TRIAGE BRIEF

(Check all applicable boxes and strike out any statements that do not apply)

PART 1 – FAMILY FACTS

1. **PETITIONER/APPLICANT:** Age: _____
 Occupation/Employer: _____
 Days of week/hours of work: _____
 Place of residence/Neighbourhood: _____

2. **RESPONDENT:** Age: _____
 Occupation/Employer: _____
 Days of week/hours of work: _____
 Place of residence/Neighbourhood: _____

3. **RELATIONSHIP DATES:**

Married Common law Never cohabited

Date of marriage: _____

Date cohabitation started: _____

Date of separation: _____

Duration of Relationship: _____

4. The basic information about the child(ren) is as follows:

Child's name	Age	Grade	Now living with

PART 2 – ISSUES IN THIS CASE

5. List all issues that **have been** settled.

6. List all issues that **HAVE NOT** been settled (still in dispute between the parties):

7. Is this a variation of an existing family court order?

- No Yes (*attach copy of the order/agreement you are seeking to vary*)

8. Is there a protection order in place?

- No Yes (*attach copy of protection order*)

9. Are you seeking/opposing the protection order being set aside/varied/revoked?

- No Yes (*explain the basis of your position in concise paragraphs*)

10. Is there a criminal court recognizance or bail order in place?

- No Yes (*attach copy of document*)

11. Have you sought or are you seeking a variation of the criminal court recognizance or bail order?

- No Yes (*attach variation order or provide date when variation order is being heard*)

12. Are there any proceedings under *The Child & Family Services Act* that affect any child in this matter?

- No
- Yes (*provide details*)

13. Are there matters you are seeking to have addressed before the first case conference? If so, briefly state why:

- Set aside/vary/revoke protection order
- Opposing confirmation of Master’s recommendation regarding dates of cohabitation and/or separation
- Other (specify):

PART 3 – AREAS IN DISPUTE

PARENTING ARRANGEMENTS (Parenting time/decision-making responsibility/contact)

14. If parenting arrangements are an issue, is there a parenting assessment or mediated parenting agreement in this case?

- Yes – (attach copy of assessment or agreement)
- No – (the assessment is not yet finished – must explain why the assessment is not ready and provide anticipated date of completion)
- No – (neither party is seeking an assessment or mediated agreement)

15. Provide a brief description of the specific disagreement(s) with respect to parenting arrangements of the child(ren) and your proposed resolution of the disagreement(s). Proposed parenting plan must be attached.

CHILD SUPPORT AND EXTRAORDINARY EXPENSES

16. If child support (or variation/termination of child support) is an issue, provide the current income of the parties and the income for the previous three years:

Petitioner/Applicant: \$ _____ (current)
 \$ _____ in 20____
 \$ _____ in 20____
 \$ _____ in 20____

Respondent: \$ _____ (current)
 \$ _____ in 20____
 \$ _____ in 20____
 \$ _____ in 20____

(Attach relevant child support guideline calculations)

(Attach Sworn Form 70D Financial Statement and proof of current income and copies of Canada Revenue Agency income and deduction computer printouts or filed income tax returns for the immediately preceding three consecutive years)

17. Are special or extraordinary expenses in dispute (i.e., children’s medical costs, dental costs, daycare, university etc.)?

No Yes *(attach relevant expense calculations with supporting documentation)*

18. Provide a brief description of the specific disagreement(s) with respect to child support and your proposed resolution of the disagreement(s). (set out in concise paragraphs)

19. If you are owner of an interest in a corporation, state percentage of ownership and net corporate income for the last three years.

_____ State percentage of ownership
 _____ Net corporate income in 20____
 _____ Net corporate income in 20____
 _____ Net corporate income in 20____

20. Is there a dispute over imputation of income?

- No
- Yes *(If so, details must be provided, i.e., unreported income, unreasonable business deductions, capital cost allowance, optional inventory adjustments)*

SPOUSAL /COMMON-LAW SUPPORT

21. If spousal/ common-law support is an issue, provide the current income of the parties and the income for the previous three years:

Petitioner/Applicant: \$ _____ (current)
 \$ _____ in 20____
 \$ _____ in 20____
 \$ _____ in 20____

Respondent: \$ _____ (current)
 \$ _____ in 20____
 \$ _____ in 20____
 \$ _____ in 20____

22. Compensatory claim? No Yes _____ percentage
 Non-compensatory claim? No Yes _____ percentage

23. Provide a brief description of the specific disagreement(s) with respect to spousal or common-law support and your proposed resolution of the disagreement(s) (set out in concise paragraphs).

(Attach sworn Form 70D Financial Statement, proof of current income and copies of Canada Revenue Agency income and deduction computer printouts or filed income tax returns for the immediately preceding three consecutive years).

(Attach relevant Spousal Support Advisory Guideline calculations — state quantum range [low, mid, high] and duration range).

FAMILY PROPERTY

24. If family property is an issue, attach the Comparative Family Property Statement (Form 70D.5)

25. Provide a brief description of the specific disagreement(s) with respect to family property and your proposed resolution of the disagreement(s) (set out in concise paragraphs)

26. I have NOT obtained a prior reference to a master and I am seeking a reference for a family property accounting on the following terms:

- Valuation of joint assets/liabilities _____
- Shareability/Tracing _____
- Ownership _____
- Other _____

27. I have received the master’s recommendation identifying the dates of cohabitation and/or separation and I consent to this recommendation being confirmed.

28. I have received the master’s recommendation identifying the dates of cohabitation and/or separation and I am opposed to this recommendation being confirmed and I am seeking a prioritized hearing to address this issue.

VARIATION OF SUPPORT/CANCELLATION OF ARREARS

29. If you are seeking to reduce/delete arrears of support, you must complete the following chart for each year in which arrears accrued

Court-Ordered Monthly Support	Year	Line 150 of Income Tax Return	Support Payable	Support Paid	Arrears/ Overpayment

30. What is your settlement proposal with respect to the arrears? (set out in concise paragraphs)

31. Do you require an order suspending maintenance enforcement?

- No Yes *(provide letter from the Director of Assistance regarding the Department's position on the matter)*

OTHER ISSUES (Not previously identified)

32. Identify any other issues that are at issue between the parties (set out in concise paragraphs)

If party is not represented by counsel, party signs:

Date of party's signature

Signature of party

If party is represented by counsel, only counsel signs:

Date of lawyer's signature

Signature of lawyer

FORM 70E
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

applicant

– and –

(full name)

respondent

NOTICE OF APPLICATION

APPLICATION UNDER *(Statutory provision or rule under which the application is made.)*

TO THE RESPONDENT

(full name and address including postal code)

A LEGAL PROCEEDING HAS BEEN COMMENCED by the applicant. The claim made by the applicant appears on the following page.

THIS APPLICATION will come on for a (hearing/initial appearance) before a (judge/master),
on _____, _____, at _____,
(day) (date) (time)
at _____.
(address of court house)

IF YOU WISH TO OPPOSE THIS APPLICATION, you or a Manitoba lawyer acting for you must appear at the hearing.

IF YOU WISH TO PRESENT AFFIDAVIT OR OTHER DOCUMENTARY EVIDENCE TO THE COURT OR TO EXAMINE OR CROSS-EXAMINE WITNESSES ON THE APPLICATION, you or your lawyer must file the evidence in the court office where the application is to be heard as soon as possible, but not later than 2:00 p.m. on a day that is at least seven days before the hearing. You must serve the evidence on the applicant's lawyer or, where the applicant does not have a lawyer, serve it on the applicant within the time for service under the court rules and file proof of service, in the court office in advance of the hearing date.

IF YOU ARE SERVED WITH A DEMAND FOR FINANCIAL INFORMATION IN FORM 70D.1, YOU MUST ALSO PROVIDE THE FINANCIAL INFORMATION REQUIRED OF YOU WITHIN THE TIME SET OUT IN THE DEMAND FOR FINANCIAL INFORMATION.

IF YOU FAIL TO FILE AND SERVE YOUR COMPLETED FINANCIAL INFORMATION ON TIME, YOU MAY INCUR SERIOUS PENALTIES.

IF YOU FAIL TO APPEAR AT THE HEARING, JUDGMENT MAY BE GIVEN IN YOUR ABSENCE AND WITHOUT FURTHER NOTICE TO YOU.

Date

Issued by _____
Registrar

Court of King's Bench - _____ Centre

(court address)

APPLICATION

1. The applicant makes application for: *(State the precise relief claimed. If child support is sought, state whether the claim is for an amount of support in the applicable table, an amount for special or extraordinary expenses, or another amount under the guidelines.)*

2. The grounds for the application are: *(Specify the grounds to be argued, including a reference to any statutory provision or rule to be relied on.)*

3. The following documentary evidence will be used at the hearing of the application: *(List the affidavits or other documentary evidence to be relied on.)*

(Where the notice of application is to be served outside Manitoba without a court order, state the facts and the specific provisions of Rule 17 relied on in support of such service.)

(Strike out paragraph 4 if relief is not being claimed under The Family Law Act.)

4. The particulars of all orders, processes and court proceedings affecting any party to this proceeding, including any of the following:

(Give details of any such orders, processes, proceedings, etc. – e.g. nature of the matter, date, court, court file/incident number, status, etc. or state NONE if there are no orders, processes and court proceedings affecting any party.)

(a) an order or proceeding in relation to parenting arrangements, child support, spousal support or property;

(b) a civil protection order or a proceeding in relation to such an order;

(c) a child protection order, proceeding, agreement or measure;

(d) an order, proceeding, undertaking or recognizance in relation to any matter of a criminal nature.

(Strike out all of paragraph 5 if relief is not being claimed under The Family Law Act.)

5. Certification of applicant under *The Family Law Act*:

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under *The Family Law Act* as follows:

(a) I will act in a way that strives

(i) to minimize conflict;

(ii) to promote cooperation; and

(iii) to meet the best interests of any child involved in the dispute.

(Strike out paragraph 5(b) if parenting time, decision-making responsibility or contact is not being sought under The Family Law Act.)

(b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or contact with a child under a contact order:

(i) I will exercise my parental responsibilities or contact in a manner that is consistent with the best interests of the child.

(ii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form and manner prescribed by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:

(1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,

(2) is a guardian who has a guardianship order,

(3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*,

(4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act*, and

(5) has applied for a parenting order, a guardianship order or a contact order where the application is pending**.

(iii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the form and manner required by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:

(1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,

(2) is a guardian who has a guardianship order,

(3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*, and

(4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act***

I understand that if the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, I must give the notice at least 60 days in advance.

**The specific details of the notice requirements under *The Family Law Act* are set out in *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation*. The Forms: Notice of Proposed Relocation, Notice of Change of Residence and Notice of Objection to Proposed Relocation are prescribed in the *Family Law Regulation*.

(Strike out paragraph 5(c) if there are no children in the relationship.)

- (c) I will, to the best of my ability, protect any child from conflict arising from the proceeding.
- (d) I will, to the extent that it is appropriate to do so, try to resolve the matters that may be the subject of an order under *The Family Law Act* through a family dispute resolution process.
- (e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by *The Family Law Act* or any other applicable law.
- (f) I will comply with any order made under *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of applicant

The Applicant's Lawyer is:

(Name of lawyer)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

(Strike out the Statement of Lawyer below if relief is not claimed under The Family Law Act.)

Statement of Lawyer under *The Family Law Act*.

I, _____, the lawyer for _____, the petitioner, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 9(1) of *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

FORM 70E.3
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

applicant

— and —

(full name)

respondent(s)

**NOTICE OF APPLICATION FOR SPECIAL RELIEF
UNDER THE *DIVORCE ACT* (CANADA)**

Application for the following relief under the *Divorce Act* (Canada):

- A parenting order under clause 16.1(1)(b) OR a variation of a parenting order under subclause 17(1)(b)(ii)* OR
- A contact order under subsection 16.5(1) OR a variation of a contact order under subclause 17(1)(c)**

Use this form if

*** You are a parent of the child, stand in the place of a parent or intend to stand in the place of a parent of the child and the child's other parent is divorced or seeking a divorce from their spouse under the *Divorce Act* (Canada) AND you are seeking a parenting order respecting the child under s. 16.1(1)(b) or a variation of a parenting order under subclause 17(1)(b)(ii)**

**** You are not a parent of the child and the child's parents are divorced or seeking a divorce AND you are seeking a contact order respecting the child or a variation of a contact order under subclause 17(1)(c)**

Before your application will be heard by the court you may first need to seek leave from the court under the *Divorce Act* (Canada):

See: • s. 16.1(3): leave to apply for parenting order

• s. 16.5(3): leave to apply for contact order

• s. 17(2): leave to apply to vary parenting order under s. 17(1)(b)(ii) by a person to whom the parenting order does not relate.

NOTICE OF APPLICATION

TO THE RESPONDENT(S)

(full name(s) and address(es) including postal code(s))

A LEGAL PROCEEDING HAS BEEN COMMENCED by the applicant. The claim made by the applicant appears on the following page.

THIS APPLICATION will come on for a(n) (hearing/initial appearance) before a (judge/master),
on _____, _____, at _____,
(day) (date) (time)
at _____.
(address of court house)

IF YOU WISH TO OPPOSE THIS APPLICATION, you or a Manitoba lawyer acting for you must appear at the hearing.

IF YOU WISH TO PRESENT AFFIDAVIT OR OTHER DOCUMENTARY EVIDENCE TO THE COURT OR TO EXAMINE OR CROSS-EXAMINE WITNESSES ON THE APPLICATION, you or your lawyer must file the evidence in the court office where the application is to be heard as soon as possible, but not later than 2:00 p.m. on a day that is at least seven days before the hearing. You must serve the evidence on the applicant's lawyer or, where the applicant does not have a lawyer, serve it on the applicant within the time for service under the court rules and file proof of service, in the court office in advance of the hearing date.

Date

Issued by _____
Registrar

Court of King's Bench - _____ Centre

(court address)

APPLICATION

1. The applicant makes application for: *(State the precise relief claimed)*

- A parenting order under clause 16.1(1)(b) of the *Divorce Act* (Canada)
 - parenting time
 - decision-making responsibility
- A variation of a parenting order under subclause 17(1)(b)(ii) of the *Divorce Act* (Canada)
 - parenting time
 - decision-making responsibility
- A contact order under s. 16.5(1) of the *Divorce Act* (Canada)
- A variation of a contact order under s. 17(1)(c) of the *Divorce Act* (Canada)

2. The grounds for the application are: *(Specify the grounds to be argued, including a reference to any statutory provision or rule to be relied on.)*

3. The following documentary evidence will be used at the hearing of the application: *(List the affidavits or other documentary evidence to be relied on.)*

(Where the notice of application is to be served outside Manitoba without a court order, state the facts and the specific provisions of Rule 17 relied on in support of such service.)

4. The particulars of all orders, processes and court proceedings affecting any party to this proceeding, including any of the following:

(Give details of any such orders, processes, proceedings, etc. – e.g. nature of the matter, date, court, court file/incident number, status, etc. or state NONE if there are no orders, processes and court proceedings affecting any party.)

(a) an order or proceeding in relation to parenting arrangements, child support, spousal support or property;

(b) a civil protection order or a proceeding in relation to such an order;

(c) a child protection order, proceeding, agreement or measure;

(d) an order, proceeding, undertaking or recognizance in relation to any matter of a criminal nature.

5. Certification of applicant under the *Divorce Act* (Canada):

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under the *Divorce Act* (Canada), as follows:

(a) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or allocated contact:

(i) I will exercise it in a manner that is consistent with the best interests of the child.

- (ii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the manner required by the *Divorce Act* (Canada) to anyone who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child*.
- (b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility, before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form prescribed by the regulations under the *Divorce Act* (Canada), to any other person who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child of my intention*;
- (c) I will, to the best of my ability, protect any child of the marriage from conflict arising from this proceeding;
- (d) I will, to the extent that is appropriate to do so, try to resolve this matter with the respondents through a family dispute resolution process;
- (e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by the *Divorce Act* (Canada);
- (f) I will comply with any order made under the *Divorce Act* (Canada).

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of applicant

The Applicant's Lawyer is:

(Name of lawyer)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

-
- *Any move — including a local move — is a change of residence.
 - A “relocation” is a move — either by a child or a person with parenting time or decision-making responsibility — that could have a significant impact on the child’s relationship with a person with or applying for parenting time or decision-making responsibility or a person who has contact under a contact order.
 - A person with parenting time or decision-making responsibility must give notice before any proposed move to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact of a change of their residence or that of the child.
 - Notice of a relocation must be given at least 60 days in advance.
 - A person with contact who proposes any change of residence must give notice to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact. If the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, the notice must be given at least 60 days in advance.
 - **The specific details of the notice requirements are set out in the *Divorce Act*, Canada (s. 16.7 to 16.96) and the required notice forms and descriptions of how to give notice are set out in the [Notice of Relocation Regulations](#) under the *Divorce Act*, Canada. See Justice Canada web site: www.laws-lois.justice.gc.ca**

Statement of Lawyer under the *Divorce Act* (Canada):

I, _____, the lawyer for _____,
the applicant certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 7.7(2) of
the *Divorce Act* (Canada).

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

FORM 70F
THE KING'S BENCH (Family Division)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

guardianship applicant

— and —

(full name)

respondent

NOTICE OF APPLICATION FOR GUARDIANSHIP

APPLICATION UNDER *(Statutory provision or rule under which the application is made.)*

TO THE RESPONDENT(S)

(full name(s) and address(es) including postal code(s))

A LEGAL PROCEEDING HAS BEEN COMMENCED by the applicant. The claim made by the applicant appears on the following page.

THIS APPLICATION will come on for a (hearing/initial appearance) before a (judge/master),
on _____, _____, at _____,
(day) (date) (time)
at _____.
(address of court house)

IF YOU WISH TO OPPOSE THIS APPLICATION, you or a Manitoba lawyer acting for you must appear at the hearing.

IF YOU WISH TO PRESENT AFFIDAVIT OR OTHER DOCUMENTARY EVIDENCE TO THE COURT OR TO EXAMINE OR CROSS-EXAMINE WITNESSES ON THE APPLICATION, you or your lawyer must file the evidence in the court office where the application is to be heard as soon as possible, but not later than 2:00 p.m. on a day that is at least seven days before the hearing. You must serve the evidence on the applicant's lawyer or, where the applicant does not have a lawyer, serve it on the applicant within the time for service under the court rules and file proof of service, in the court office in advance of the hearing date.

IF YOU FAIL TO APPEAR AT THE HEARING, JUDGMENT MAY BE GIVEN IN YOUR ABSENCE AND WITHOUT FURTHER NOTICE TO YOU.

Date

Issued by _____
Registrar

Court of King's Bench - _____ Centre

(court address)

APPLICATION

1. The applicant makes application for: *(State the precise relief claimed. If child support is sought state whether the claim is for an amount of support in the applicable table, an amount for special or extraordinary expenses, or another amount under the guidelines.)*

2. The grounds for the application are: *(Specify the grounds to be argued, including a reference to any statutory provision or rule to be relied on.)*

3. The following documentary evidence will be used at the hearing of the application: *(List the affidavits or other documentary evidence to be relied on.)*

4. The particulars of all orders, processes and court proceedings affecting any party to this proceeding, including any of the following:

(Give details of any such orders, processes, proceedings, etc. – e.g. nature of the matter, date, court, court file/incident number, status, etc. or state NONE if there are no orders, processes and court proceedings affecting any party.)

(a) an order or proceeding in relation to parenting arrangements, child support, spousal support or property;

(b) a civil protection order or a proceeding in relation to such an order;

(c) a child protection order, proceeding, agreement or measure;

(d) an order, proceeding, undertaking or recognizance in relation to any matter of a criminal nature.

5. Certification of applicant under *The Family Law Act*:

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under *The Family Law Act* as follows:

(a) I will act in a way that strives

(i) to minimize conflict;

(ii) to promote cooperation; and

(iii) to meet the best interests of any child involved in the dispute.

- (b) If I am granted guardianship or contact with a child under a contact order:
- (i) I will exercise my parental responsibilities or contact in a manner that is consistent with the best interests of the child.
 - (ii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form and manner prescribed by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
 - (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*;
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act*, and
 - (5) has applied for a parenting order, a guardianship order or a contact order where the application is pending**.
 - (iii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the form and manner required by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
 - (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*, and
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act***
- I understand that if the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, I must give the notice at least 60 days in advance.
- (c) I will, to the best of my ability, protect any child from conflict arising from the proceeding.

**The specific details of the notice requirements under *The Family Law Act* are set out in *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation*. The Forms: Notice of Proposed Relocation, Notice of Change of Residence and Notice of Objection to Proposed Relocation are prescribed in the *Family Law Regulation*.

- (d) I will, to the extent that it is appropriate to do so, try to resolve the matters that may be the subject of an order under *The Family Law Act* through a family dispute resolution process.
- (e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by *The Family Law Act* or any other applicable law.
- (f) I will comply with any order made under *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of applicant

The Applicant's Lawyer is:

(Name of lawyer)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

Statement of Lawyer:

I, _____, the lawyer for _____, the applicant, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 9(1) of *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

FORM 70G
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner/applicant

– and –

(full name)

respondent

NOTICE OF APPLICATION TO VARY

TO THE RESPONDENT: _____
(full name and address including postal code)

THE APPLICANT HAS COMMENCED A LEGAL PROCEEDING AGAINST YOU.

THIS APPLICATION IS FOR AN ORDER VARYING

the _____
(specify the kind of order the applicant seeks to vary; for example, custody, child support)

order granted by _____ of _____,
(judge) (court)

of _____ pronounced on the _____ day of _____,
(province)

(List any other orders which the applicant is asking to vary.)

The details of the variation the applicant is requesting are found on the attached page.

(If this application is for an order varying, rescinding or suspending support, add:)

You must do the following things unless the NOTICE OF RIGHT TO REQUEST INTER-JURISDICTIONAL CONVERSION under the *Divorce Act (Canada)* applies to you AND you submit the REQUEST TO CONVERT APPLICATION INTO AN INTER-JURISDICTIONAL SUPPORT VARIATION APPLICATION UNDER THE *DIVORCE ACT (CANADA)* within 40 days:

You or a Manitoba lawyer acting for you must file and serve in the court office an affidavit and a financial statement in Form 70D of the *King's Bench Rules* within the time set out below for filing and serving your notice of opposition to variation.

(If this application is for an order varying a child support, add both of the following paragraphs:)

You must also file and serve in the court office an affidavit containing the documents required by section 21 of the applicable child support guidelines within the time set out below for filing and serving your notice of opposition to variation.

Note that if there are no support or property issues, you do not need to file and serve at this time a financial statement nor an affidavit containing the documents required by section 21 of the applicable child support guidelines.

IF YOU ARE SERVED WITH A DEMAND FOR FINANCIAL INFORMATION IN FORM 70D.1, YOU MUST ALSO PROVIDE THE FINANCIAL INFORMATION REQUIRED OF YOU WITHIN THE TIME SET OUT IN THE DEMAND FOR FINANCIAL INFORMATION, WHICH MAY BE DIFFERENT THAN THE TIME SPECIFIED BELOW FOR FILING A RESPONSE TO THIS APPLICATION.

IF YOU FAIL TO FILE AND SERVE YOUR COMPLETED FINANCIAL INFORMATION ON TIME, YOU MAY INCUR SERIOUS PENALTIES.

IF YOU WISH TO OPPOSE THIS APPLICATION AND PRESENT AFFIDAVIT OR OTHER DOCUMENTARY EVIDENCE TO THE COURT OR TO EXAMINE OR CROSS-EXAMINE WITNESSES ON THE APPLICATION, you or a Manitoba lawyer acting for you must prepare:

- a notice of opposition to variation (Form 70H.1);
- a responding affidavit;
- a Financial Statement (Form 70D) if the application is to vary, rescind or suspend support;

and file them in the court office where the application is to be heard:

- WITHIN 20 DAYS after this application is served on you, if you are served in Manitoba;
- WITHIN 40 DAYS after this application is served on you, if you are served in another province or territory of Canada or in the United States of America;
- WITHIN 60 DAYS after this application is served on you, if you are served outside Canada or the United States of America.

and serve them on the applicant's lawyer or, where the applicant does not have a lawyer, serve them on the applicant.

IF YOU FAIL TO FILE AND SERVE A NOTICE OF OPPOSITION TO VARIATION, AN ORDER MAY BE GRANTED AGAINST YOU ON ANY CLAIM IN THIS APPLICATION IN YOUR ABSENCE AND WITHOUT FURTHER NOTICE TO YOU.

Date

Issued by _____
Registrar

Court of King's Bench - _____ Centre

(court address)

EVIDENCE TO BE USED AT THE HEARING

THE FOLLOWING DOCUMENTARY EVIDENCE will be used at the hearing of the application:

(List affidavits or other documentary evidence on which the applicant will be relying.)

Date

(Name of applicant's lawyer or applicant)

(address of applicant's lawyer or applicant)

(telephone number of applicant's lawyer or applicant)

(Strike out paragraph 1 if relief is not being sought under the Divorce Act (Canada) or The Family Law Act.)

- 1. The particulars of all orders, processes and court proceedings affecting any party to this proceeding, including any of the following:

(Give details of any such orders, processes, proceedings, etc. – e.g. nature of the matter, date, court, court file/incident number, status, etc. or state NONE if there are no orders, processes and court proceedings affecting any party.)

- (a) an order or proceeding in relation to parenting arrangements, child support, spousal support or property;

- (b) a civil protection order or a proceeding in relation to such an order;

- (c) a child protection order, proceeding, agreement or measure;

(d) an order, proceeding, undertaking or recognizance in relation to any matter of a criminal nature.

(Strike out all of paragraph 2 if relief is not being sought under the Divorce Act (Canada).)

2. Certification of applicant under the *Divorce Act* (Canada):

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under the *Divorce Act* (Canada), as follows:

(Strike out paragraphs 2(a) and 2(b) if parenting time, decision-making responsibility or contact are not being sought.)

(a) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or allocated contact:

- (i) I will exercise it in a manner that is consistent with the best interests of the child.
- (ii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the manner required by the *Divorce Act* (Canada) to anyone who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child*.

(b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility, before relocating myself or the child, I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form prescribed by the regulations under the *Divorce Act* (Canada), to any other person who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child of my intention*.

(Strike out paragraph 2(c) if there are no children of the marriage.)

(c) I will, to the best of my ability, protect any child of the marriage from conflict arising from this proceeding.

-
- * Any move — including a local move — is a change of residence.
 - A "relocation" is a move — either by a child or a person with parenting time or decision-making responsibility — that could have a significant impact on the child's relationship with a person with or applying for parenting time or decision-making responsibility or a person who has contact under a contact order.
 - A person with parenting time or decision-making responsibility must give notice before any proposed move to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact of a change of their residence or that of the child.
 - Notice of a relocation must be given at least 60 days in advance.
 - A person with contact who proposes any change of residence, must give notice to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact. If the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, the notice must be given at least 60 days in advance.
 - **The specific details of the notice requirements are set out in the *Divorce Act*, Canada (s. 16.7 to 16.96) and the required notice forms and descriptions of how to give notice are set out in the [Notice of Relocation Regulations](#) under the *Divorce Act*, Canada. See Justice Canada web site: www.laws-lois.justice.gc.ca**

- (d) I will, to the extent that is appropriate to do so, try to resolve this matter with the respondent through a family dispute resolution process.
- (e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by the *Divorce Act (Canada)*.
- (f) I will comply with any order made under the *Divorce Act (Canada)*.

(Strike out all of paragraph 3 if relief is not being claimed under The Family Law Act.)

3. Certification of applicant under *The Family Law Act*.

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under *The Family Law Act* as follows:

- (a) I will act in a way that strives
 - (i) to minimize conflict;
 - (ii) to promote cooperation; and
 - (iii) to meet the best interests of any child involved in the dispute.

(Strike out paragraph 3(b) if parenting time, decision-making responsibility or contact is not being sought under The Family Law Act.)

- (b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or contact with a child under a contact order:
 - (i) I will exercise my parental responsibilities or contact in a manner that is consistent with the best interests of the child.
 - (ii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form and manner prescribed by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
 - (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*,
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act*, and

- (5) has applied for a parenting order, a guardianship order or a contact order where the application is pending**.
- (iii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the form and manner required by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
 - (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*, and
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act*.**

I understand that if the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, I must give the notice at least 60 days in advance.

(Strike out paragraph 3(c) if there are no children in the relationship.)

- (c) I will, to the best of my ability, protect any child from conflict arising from the proceeding.
- (d) I will, to the extent that it is appropriate to do so, try to resolve the matters that may be the subject of an order under *The Family Law Act* through a family dispute resolution process.
- (e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by *The Family Law Act* or any other applicable law.
- (f) I will comply with any order made under *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of applicant

**The specific details of the notice requirements under *The Family Law Act* are set out in *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation*. The Forms: Notice of Proposed Relocation, Notice of Change of Residence and Notice of Objection to Proposed Relocation are prescribed in the *Family Law Regulation*.

The Applicant's Lawyer is:

Signature of lawyer

(Name of lawyer)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

(Strike out the Statement of Lawyer below if applicant is not claiming relief under the Divorce Act (Canada).)

Statement of Lawyer under the *Divorce Act* (Canada):

I, _____, the lawyer for _____,
the applicant, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 7.7(2) of
the *Divorce Act* (Canada).

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

(Strike out the Statement of Lawyer below if applicant is not claiming relief under The Family Law Act.)

Statement of Lawyer under *The Family Law Act*.

I, _____, the lawyer for _____, the applicant, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 9(1) of *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

NOTICE OF RIGHT TO REQUEST INTER-JURISDICTIONAL CONVERSION

If you reside in another province or territory in Canada other than Manitoba you may request that the Manitoba Court convert this application into an inter-jurisdictional support variation application under section 18.1 of the *Divorce Act* (Canada).

You must make this request within 40 days of being served with this Notice of Application to Vary.

If you do not make this request within this time period, you must comply with all other requirements set out in this document.

To make this request, you must complete the attached page and send it to:

The Court of King’s Bench of Manitoba (Family Division)
[ADDRESS]
[FAX #]

THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)

_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

– and –

(full name)

respondent

REQUEST TO CONVERT APPLICATION INTO AN INTER-JURISDICTIONAL SUPPORT VARIATION APPLICATION UNDER THE *DIVORCE ACT* (CANADA)

I, _____ am the Petitioner / Respondent named
(insert your full name) *(cross out word that does not apply)*

in the Notice of Application to Vary that I received on _____
(date)

I reside in the Province/Territory of _____
(insert name of your province or territory)

I request that the Court convert this application into an inter-jurisdictional support variation application under section 18.2 of the *Divorce Act* (Canada).

My address for service of documents relating to an inter-jurisdictional support variation application is:

(Insert your address, postal code, telephone number and email address and/or the name, address postal code, telephone number and email address of your lawyer.)

I agree to receive communication by email from the Manitoba Court or the Designated Authority under the *Divorce Act* (Canada).

Date of Request

Signature of Requesting Party

FORM 70H
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

– and –

(full name)

respondent

NOTICE OF MOTION TO VARY

TO THE PETITIONER or RESPONDENT: _____
(full name and address including postal code)

THE _____ WILL MAKE A MOTION FOR AN ORDER VARYING
(identify moving party)

the _____ order granted
(specify the order the applicant seeks to vary)

by _____ of _____,
(judge) *(court)*

of _____ pronounced on the _____ day of _____,
(province) *(date)* *(month)* *(year)*

(List any other orders which the moving party is asking to vary.)

The details of the variation the moving party is requesting are found on the attached page.

(If this motion is for an order varying, rescinding or suspending support, add:)

You must do the following things unless the NOTICE OF RIGHT TO REQUEST INTER-JURISDICTIONAL CONVERSION under the Divorce Act (Canada) applies to you AND you submit the REQUEST TO CONVERT APPLICATION INTO AN INTER-JURISDICTIONAL SUPPORT VARIATION APPLICATION UNDER THE DIVORCE ACT (CANADA) within 40 days:

You or a Manitoba lawyer acting for you must file and serve in the court office an affidavit and a financial statement in accordance with Rule 70.37 and Form 70D of the *King's Bench Rules* within the time set out below for filing and serving a notice of opposition to variation.

(If this motion is for an order varying a child support order, add both of the following paragraphs:)

You must also file and serve in the court office an affidavit containing the documents required by section 21 of the *Federal Child Support Guidelines* (if either the moving party or you live outside Manitoba) or by section 21 of the *Manitoba Child Support Guidelines Regulation* (if you both live in Manitoba) within the time set out below for filing and serving a notice of opposition to variation.

NOTE that if there are no support or property issues raised in this motion, you do not need to file and serve at this time a financial statement nor an affidavit containing the documents required by section 21 of the applicable child support guidelines.

IF YOU ARE SERVED WITH A DEMAND FOR FINANCIAL INFORMATION IN FORM 70D.1, YOU MUST ALSO PROVIDE THE FINANCIAL INFORMATION REQUIRED OF YOU WITHIN THE TIME SET OUT IN THE DEMAND FOR FINANCIAL INFORMATION, WHICH MAY BE DIFFERENT THAN THE TIME SPECIFIED BELOW FOR FILING A RESPONSE TO THIS MOTION.

IF YOU FAIL TO FILE AND SERVE YOUR COMPLETED FINANCIAL INFORMATION ON TIME, YOU MAY INCUR SERIOUS PENALTIES.

IF YOU WISH TO OPPOSE THIS MOTION AND PRESENT AFFIDAVIT OR OTHER DOCUMENTARY EVIDENCE TO THE COURT OR TO EXAMINE OR CROSS-EXAMINE WITNESSES ON THE MOTION, you or a Manitoba lawyer acting for you must prepare:

- a notice of opposition to variation (Form 70H.1) except for guardianship, contact or *loco parentis* orders;
- a responding affidavit;
- a Financial Statement (Form 70D) if the motion is to vary, rescind or suspend support;

and file them in the court office where the application is to be heard:

- WITHIN 20 DAYS after this motion is served on you, if you are served in Manitoba;
- WITHIN 40 DAYS after this motion is served on you, if you are served in another province or territory of Canada or in the United States of America;
- WITHIN 60 DAYS after this motion is served on you, if you are served outside Canada or the United States of America.

and serve them on the moving party's lawyer or, where the moving party does not have a lawyer, serve them on the moving party.

IF YOU FAIL TO FILE AND SERVE A NOTICE OF OPPOSITION TO VARIATION, AN ORDER MAY BE GRANTED AGAINST YOU ON ANY CLAIM IN THIS MOTION IN YOUR ABSENCE AND WITHOUT FURTHER NOTICE TO YOU.

EVIDENCE TO BE USED AT THE HEARING

THE FOLLOWING DOCUMENTARY EVIDENCE will be used at the hearing of the motion:

(List affidavits or other documentary evidence on which the moving party will be relying.)

Date

Signature of lawyer or party filing

Name of lawyer or party filing

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

(Strike out paragraph 1 if relief is not being sought under the Divorce Act (Canada) or The Family Law Act.)

- 1. The particulars of all orders, processes and court proceedings affecting any party to this proceeding, including any of the following:

(Give details of any such orders, processes, proceedings, etc. – e.g. nature of the matter, date, court, court file/incident number, status, etc. or state NONE if there are no orders, processes and court proceedings affecting any party.)

- (a) an order or proceeding in relation to parenting arrangements, child support, spousal support or property;

(b) a civil protection order or a proceeding in relation to such an order;

(c) a child protection order, proceeding, agreement or measure;

(d) an order, proceeding, undertaking or recognizance in relation to any matter of a criminal nature.

(Strike out all of paragraph 2 if the moving party is not claiming relief under the Divorce Act (Canada).)

2. Certification of moving party under the *Divorce Act* (Canada):

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under the *Divorce Act* (Canada), as follows:

(Strike out paragraphs 2(a) and 2(b) if parenting time, decision-making responsibility or contact are not being sought.)

(a) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or allocated contact:

- (i) I will exercise it in a manner that is consistent with the best interests of the child.
- (ii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the manner required by the *Divorce Act* (Canada) to anyone who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child*.

- * Any move — including a local move — is a change of residence.
- A “relocation” is a move — either by a child or a person with parenting time or decision-making responsibility — that could have a significant impact on the child’s relationship with a person with or applying for parenting time or decision-making responsibility or a person who has contact under a contact order.
- A person with parenting time or decision-making responsibility must give notice before any proposed move to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact of a change of their residence or that of the child.
- Notice of a relocation must be given at least 60 days in advance.
- A person with contact who proposes any change of residence, must give notice to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact. If the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, the notice must be given at least 60 days in advance.
- **The specific details of the notice requirements are set out in the *Divorce Act*, Canada (s. 16.7 to 16.96) and the required notice forms and descriptions of how to give notice are set out in the [Notice of Relocation Regulations](#) under the *Divorce Act*, Canada. See Justice Canada web site: www.laws-lois.justice.gc.ca**

- (b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility, before relocating myself or the child, I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form prescribed by the regulations under the *Divorce Act* (Canada), to any other person who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child of my intention*.

(Strike out paragraph 2(c) if there are no children of the marriage.)

- (c) I will, to the best of my ability, protect any child of the marriage from conflict arising from this proceeding.
- (d) I will, to the extent that is appropriate to do so, try to resolve this matter with the responding party through a family dispute resolution process.
- (e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by the *Divorce Act* (Canada).
- (f) I will comply with any order made under the *Divorce Act* (Canada).

(Strike out all of paragraph 3 if relief is not being claimed under The Family Law Act.)

3. Certification of moving party under *The Family Law Act*:

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under *The Family Law Act* as follows:

- (a) I will act in a way that strives
- (i) to minimize conflict;
 - (ii) to promote cooperation; and
 - (iii) to meet the best interests of any child involved in the dispute.

(Strike out paragraph 3(b) if parenting time, decision-making responsibility or contact is not being sought under The Family Law Act.)

- (b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or contact with a child under a contact order:
- (i) I will exercise my parental responsibilities or contact in a manner that is consistent with the best interests of the child.
 - (ii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form and manner prescribed by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
 - (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,

- (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*;
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act*, and
 - (5) has applied for a parenting order, a guardianship order or a contact order where the application is pending**.
- (iii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the form and manner required by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
- (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*, and
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act***

I understand that if the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, I must give the notice at least 60 days in advance.

(Strike out paragraph 3(c) if there are no children in the relationship.)

- (c) I will, to the best of my ability, protect any child from conflict arising from the proceeding.
- (d) I will, to the extent that it is appropriate to do so, try to resolve the matters that may be the subject of an order under *The Family Law Act* through a family dispute resolution process.
- (e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by *The Family Law Act* or any other applicable law.
- (f) I will comply with any order made under *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of moving party

**The specific details of the notice requirements under *The Family Law Act* are set out in *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation*. The Forms: Notice of Proposed Relocation, Notice of Change of Residence and Notice of Objection to Proposed Relocation are prescribed in the *Family Law Regulation*.

The moving party's Lawyer is:

(Name of lawyer)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

(Strike out the Statement of Lawyer below if moving party is not claiming relief under the Divorce Act (Canada).)

Statement of Lawyer under the *Divorce Act* (Canada):

I, _____, the lawyer for _____, the moving party, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 7.7(2) of the *Divorce Act* (Canada).

Dated at _____, this _____ day of _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

(Strike out the Statement of Lawyer below if moving party is not claiming relief under The Family Law Act.)

Statement of Lawyer under *The Family Law Act*:

I, _____, the lawyer for _____, the moving party, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 9(1) of *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

NOTICE OF RIGHT TO REQUEST INTER-JURISDICTIONAL CONVERSION

If you reside in another province or territory in Canada other than Manitoba you may request that the Manitoba Court convert this application into an inter-jurisdictional support variation application under section 18.1 of the *Divorce Act* (Canada).

You must make this request within 40 days of being served with this Notice of Motion to Vary.

If you do not make this request within this time period, you must comply with all other requirements set out in this document.

To make this request, you must complete the attached page and send it to:

The Court of King's Bench of Manitoba (Family Division)
[ADDRESS]
[FAX #]

THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)

_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

- and -

(full name)

respondent

**REQUEST TO CONVERT APPLICATION INTO AN
INTER-JURISDICTIONAL SUPPORT VARIATION APPLICATION
UNDER THE *DIVORCE ACT* (CANADA)**

I, _____ am the Petitioner / Respondent named
(insert your full name) *(cross out word that does not apply)*

in the Notice of Motion to Vary that I received on _____.
(date)

I reside in the Province/Territory of _____.
(insert name of your province or territory)

I request that the Court convert this application into an inter-jurisdictional support variation application under section 18.2 of the *Divorce Act* (Canada).

My address for service of documents relating to an inter-jurisdictional support variation application is:

(Insert your address, postal code, telephone number and email address and/or the name, address postal code, telephone number and email address of your lawyer.)

I agree to receive communication by email from the Manitoba Court or the Designated Authority under the *Divorce Act* (Canada).

Date of Request

Signature of Requesting Party

FORM 70H.1
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner/applicant

– and –

(full name)

respondent

NOTICE OF OPPOSITION TO VARIATION

THE RESPONDING PARTY intends to oppose the Notice of Motion to Vary (or Notice of Application to Vary) (or Notice of Motion to Vary Family Arbitration Award).

EVIDENCE TO BE USED TO OPPOSE THE VARIATION

THE FOLLOWING DOCUMENTARY EVIDENCE will be used at the hearing of the motion or application:

(List affidavits or other documentary evidence on which the responding party will be relying.)

Date

Signature of lawyer or responding party

(Name of lawyer or responding party)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

- 1. The particulars of all orders, processes and court proceedings affecting any party to this proceeding, including any of the following:

(Give details of any such orders, processes, proceedings, etc. – e.g. nature of the matter, date, court, court file/incident number, status, etc. or state NONE if there are no orders, processes and court proceedings affecting any party.)

- (a) an order or proceeding in relation to parenting arrangements, child support, spousal support or property;

- (b) a civil protection order or a proceeding in relation to such an order;

- (c) a child protection order, proceeding, agreement or measure;

- (d) an order, proceeding, undertaking or recognizance in relation to any matter of a criminal nature.

(Strike out all of paragraph 2 if the other party is not claiming relief under the Divorce Act (Canada).)

- 2. Certification of responding party under the *Divorce Act* (Canada):

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under the *Divorce Act* (Canada), as follows:

(Strike out paragraphs 2(a) and 2(b) if parenting time, decision-making responsibility or contact are not being sought under the Divorce Act (Canada).)

- (a) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or allocated contact:

- (i) I will exercise it in a manner that is consistent with the best interests of the child.

(ii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the manner required by the *Divorce Act* (Canada) to anyone who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child*.

(b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility, before relocating myself or the child, I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form prescribed by the regulations under the *Divorce Act* (Canada), to any other person who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child of my intention*.

(Strike out paragraph 2(c) if there are no children of the marriage.)

(c) I will, to the best of my ability, protect any child of the marriage from conflict arising from this proceeding.

(d) I will, to the extent that is appropriate to do so, try to resolve this matter with the other party through a family dispute resolution process.

(e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by the *Divorce Act* (Canada).

(f) I will comply with any order made under the *Divorce Act* (Canada).

(Strike out all of paragraph 3 if relief is not being claimed under The Family Law Act.)

3. Certification of moving party under *The Family Law Act*.

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under *The Family Law Act* as follows:

(a) I will act in a way that strives

(i) to minimize conflict;

(ii) to promote cooperation; and

(iii) to meet the best interests of any child involved in the dispute.

-
- * Any move — including a local move — is a change of residence.
 - A “relocation” is a move — either by a child or a person with parenting time or decision-making responsibility — that could have a significant impact on the child’s relationship with a person with or applying for parenting time or decision-making responsibility or a person who has contact under a contact order.
 - A person with parenting time or decision-making responsibility must give notice before any proposed move to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact of a change of their residence or that of the child.
 - Notice of a relocation must be given at least 60 days in advance.
 - A person with contact who proposes any change of residence, must give notice to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact. If the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, the notice must be given at least 60 days in advance.
 - **The specific details of the notice requirements are set out in the *Divorce Act*, Canada (s. 16.7 to 16.96) and the required notice forms and descriptions of how to give notice are set out in the [Notice of Relocation Regulations](#) under the *Divorce Act*, Canada. See Justice Canada web site: www.laws-lois.justice.gc.ca**

(Strike out paragraph 3(b) if parenting time, decision-making responsibility or contact is not being sought under The Family Law Act.)

(b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or contact with a child under a contact order:

- (i) I will exercise my parental responsibilities or contact in a manner that is consistent with the best interests of the child.
- (ii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form and manner prescribed by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
 - (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*,
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act*, and
 - (5) has applied for a parenting order, a guardianship order or a contact order where the application is pending**.
- (iii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the form and manner required by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
 - (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*, and
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act***

I understand that if the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, I must give the notice at least 60 days in advance.

**The specific details of the notice requirements under *The Family Law Act* are set out in *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation*. The Forms: Notice of Proposed Relocation, Notice of Change of Residence and Notice of Objection to Proposed Relocation are prescribed in the *Family Law Regulation*.

(Strike out paragraph 3(c) if there are no children in the relationship.)

- (c) I will, to the best of my ability, protect any child from conflict arising from the proceeding.
- (d) I will, to the extent that it is appropriate to do so, try to resolve the matters that may be the subject of an order under *The Family Law Act* through a family dispute resolution process.
- (e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by *The Family Law Act* or any other applicable law.
- (f) I will comply with any order made under *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____.

Signature of responding party

The Responding Party's Lawyer is:

(Name of lawyer)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

(Strike out the Statement of Lawyer below if other party is not claiming relief under the Divorce Act (Canada).)

Statement of Lawyer under the *Divorce Act* (Canada):

I, _____, the lawyer for _____, the responding party, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 7.7(2) of the *Divorce Act* (Canada).

Dated at _____, this _____ day of _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

(Strike out the Statement of Lawyer below if the other party is not claiming relief under The Family Law Act.)

Statement of Lawyer under *The Family Law Act*:

I, _____, the lawyer for _____,
the responding party, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 9(1)
of *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

To:

(Name of lawyer or applicant)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

FORM 70H.2
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

– and –

(full name)

respondent

**NOTICE OF MOTION TO VARY
FAMILY ARBITRATION AWARD**

TO THE PETITIONER or RESPONDENT: _____
(full name and address including postal code)

THE _____ WILL MAKE A MOTION FOR AN ORDER VARYING:
(identify moving party)

The Family Arbitration Award granted by _____
(arbitrator)

on the _____ day of _____, _____.
(date) (month) (year)

The details of the variation the moving party is requesting are found on the attached page.

(If this motion is for an order varying, rescinding or suspending support, add)

You or a Manitoba lawyer acting for you must file and serve in the court office an affidavit and a financial statement in accordance with Rule 70.37 and Form 70D of the *King's Bench Rules* within the time set out below for filing and serving a notice of opposition to variation.

In addition, if there is a claim related to child support you must also prepare an affidavit containing the documents required by section 21 of the *Manitoba Child Support Guidelines Regulation*. You must file and serve the affidavit within the time set out above for filing and serving your answer. If you file and serve an answer, your affidavit must accompany your answer.

IF YOU ARE SERVED WITH A DEMAND FOR FINANCIAL INFORMATION IN FORM 70D.1, YOU MUST ALSO PROVIDE THE FINANCIAL INFORMATION REQUIRED OF YOU WITHIN THE TIME SET OUT IN THE DEMAND FOR FINANCIAL INFORMATION, WHICH MAY BE DIFFERENT THAN THE TIME SPECIFIED BELOW FOR FILING A RESPONSE TO THIS MOTION.

IF YOU FAIL TO FILE AND SERVE YOUR COMPLETED FINANCIAL INFORMATION ON TIME, YOU MAY INCUR SERIOUS PENALTIES.

IF YOU WISH TO OPPOSE THIS MOTION AND PRESENT AFFIDAVIT OR OTHER DOCUMENTARY EVIDENCE TO THE COURT OR TO EXAMINE OR CROSS-EXAMINE WITNESSES ON THE MOTION, you or a Manitoba lawyer acting for you must prepare:

- a notice of opposition to variation (Form 70H.1);
- a responding affidavit;
- a Financial Statement (Form 70D) if the motion is to vary, rescind or suspend support;

and serve them on the moving party's lawyer or, where the moving party does not have a lawyer, serve them on the moving party, and file them in the court office:

- WITHIN 20 DAYS after this motion is served on you, if you are served in Manitoba;
- WITHIN 40 DAYS after this motion is served on you, if you are served in another province or territory of Canada or in the United States of America;
- WITHIN 60 DAYS after this motion is served on you, if you are served outside Canada or the United States of America.

IF YOU FAIL TO FILE AND SERVE A NOTICE OF OPPOSITION TO VARIATION, AN ORDER MAY BE GRANTED AGAINST YOU ON ANY CLAIM IN THIS MOTION IN YOUR ABSENCE AND WITHOUT FURTHER NOTICE TO YOU.

FINANCIAL INFORMATION

(Attached is the petitioner's financial statement (Form 70D))

(If the claim affects child support, add:)

(Attached is the petitioner's affidavit containing the documents required under section 21 of the Manitoba Child Support Guidelines Regulation.)

EVIDENCE TO BE USED AT THE HEARING

THE FOLLOWING DOCUMENTARY EVIDENCE will be used at the hearing of the motion:

(List affidavits or other documentary evidence on which the moving party will be relying.)

Date

Signature of lawyer or party filing

(Name of lawyer or party filing)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

FORM 70I
THE KING'S BENCH (Family Division)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

- and -

(full name)

respondent

AFFIDAVIT OF SERVICE

1. I, _____, did
(name)
on _____, the _____ day of _____, _____, personally
(day of week) (date) (month) (year)
serve _____, by delivering to the
(name of respondent)
respondent at _____
(address of respondent)

a true copy of: (fully describe documents served including content and date filed)

- (a) _____
- (b) _____
- (c) _____

2. At the time of service the respondent completed and signed the Acknowledgment of Service (Form 70C) that accompanied the Petition and I signed as a witness to their signature. The original signed Acknowledgement of Service (Form 70C) is attached.

OR

2. At the time of service I requested the respondent complete and sign the Acknowledgment of Service (Form 70C) that accompanied the Petition and my request was denied.

3. My means of knowledge of the identity of the respondent are as follows: *(i.e. personal knowledge, type of ID presented, etc.)*

(a) _____

(b) _____

4. To effect service I necessarily travelled _____ kilometres.

Sworn (or Affirmed) before me
in _____, Manitoba
this ___ day of _____, _____.

Signature of Deponent

Deputy Registrar for King's Bench or
A Commissioner for Oaths in and for
The Province of Manitoba

My Commission expires: _____.

FORM 70J
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

– and –

(full name)

respondent

ANSWER

1. The respondent agrees to the following relief sought by the petitioner:

2. The respondent contests the petition as to: *(State issues briefly)*

3. The position of the respondent on these issues is: *(Add schedules, if necessary)*

4. The respondent hereby seeks an order for the following relief:
(Where the answer contains an application for child support, state whether the claim is for an amount of support in the applicable table, an amount for special or extraordinary expenses, or another amount under the guidelines.)

5. The respondent's grounds for seeking that relief are:

6. (Attached is the respondent's financial statement (Form 70D)).

(Note: Where there is no claim by either party for support or division of property, the respondent does not need to attach a financial statement nor an affidavit containing the documents required by section 21 of the applicable child support guidelines.)

(If the petition or the answer contains a claim for child support under the Divorce Act (Canada) and either the petitioner or the respondent lives outside Manitoba, add:)

(Attached is the respondent's affidavit containing the documents required under section 21 of the applicable child support guidelines.)

(If a party is served with a Demand for Financial Information in Form 70D.1, they must also provide the financial information required within the time set out in the Demand for Financial Information. FAILURE TO FILE AND SERVE THE COMPLETED FINANCIAL INFORMATION ON TIME MAY RESULT IN SERIOUS PENALTIES).

7. Where partition or sale is at issue, the market value of the property is: \$_____

8. The particulars of all orders, processes and court proceedings affecting any party to this proceeding, including any of the following:

(Give details of any such orders, processes, proceedings, etc. – e.g. nature of the matter, date, court, court file/incident number, status, etc. or state NONE if there are no orders, processes and court proceedings affecting any party.)

(a) an order or proceeding in relation to parenting arrangements, child support, spousal support or property;

(b) a civil protection order or a proceeding in relation to such an order;

(c) a child protection order, proceeding, agreement or measure;

(d) an order, proceeding, undertaking or recognizance in relation to any matter of a criminal nature.

(Strike out paragraphs 9(a) to 9(c) if the respondent is not claiming a divorce.)

9. Where the respondent is claiming a divorce under the *Divorce Act* (Canada), the following paragraphs must be included.

(a) Reconciliation:

There is no possibility of reconciliation or resumption of cohabitation.

(b) There has been no collusion in relation to this petition.

(Where the petition is under clause 8(2)(b) of the Divorce Act (Canada), add:)

There has been no condonation of or connivance at the grounds for divorce set out in this petition.

(Where there has been condonation or connivance, give particulars and set out the facts relied on to justify a decree of divorce in the circumstances.)

(c) One of the parties has been habitually resident in the Province of Manitoba for at least one year preceding the date of the filing of this petition.

(Strike out all of paragraph 10 if relief is not being claimed under the Divorce Act (Canada).)

10. *Where either party is claiming a divorce or another order under the Divorce Act (Canada), the respondent must sign the following certification:*

Certification of respondent under the *Divorce Act* (Canada):

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under the *Divorce Act* (Canada), as follows:

(Strike out all of paragraph 10(a) if parenting time or decision-making responsibility is not being sought under the Divorce Act (Canada).)

- (a) If I am granted parenting time or decision-making responsibility under the *Divorce Act* (Canada):
- (i) I will exercise it in a manner that is consistent with the best interests of the child.
 - (ii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the manner required by the *Divorce Act* (Canada) to anyone who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child*.
 - (iii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form prescribed by the regulations under the *Divorce Act* (Canada), to any other person who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child of my intention*.

(Strike out paragraph 10(b) if there are no children of the marriage.)

- (b) I will, to the best of my ability, protect any child of the marriage from conflict arising from this proceeding.
- (c) I will, to the extent that is appropriate to do so, try to resolve this matter with the other party through a family dispute resolution process.
- (d) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by the *Divorce Act* (Canada).
- (e) I will comply with any order made under the *Divorce Act* (Canada).

(Strike out all of paragraph 11 if relief is not being claimed under The Family Law Act.)

11. Certification of moving party under *The Family Law Act*:

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under *The Family Law Act* as follows:

- (a) I will act in a way that strives
 - (i) to minimize conflict;
 - (ii) to promote cooperation; and
 - (iii) to meet the best interests of any child involved in the dispute.

-
- *Any move — including a local move — is a change of residence.
 - A “relocation” is a move — either by a child or a person with parenting time or decision-making responsibility — that could have a significant impact on the child’s relationship with a person with or applying for parenting time or decision-making responsibility or a person who has contact under a contact order.
 - A person with parenting time or decision-making responsibility must give notice before any proposed move to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact of a change of their residence or that of the child.
 - Notice of a relocation must be given at least 60 days in advance.
 - A person with contact who proposes any change of residence, must give notice to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact. If the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, the notice must be given at least 60 days in advance.
 - **The specific details of the notice requirements are set out in the *Divorce Act*, Canada (s. 16.7 to 16.96) and the required notice forms and descriptions of how to give notice are set out in the [Notice of Relocation Regulations](http://www.laws-lois.justice.gc.ca) under the *Divorce Act*, Canada. See Justice Canada web site: www.laws-lois.justice.gc.ca**

(Strike out paragraph 11(b) if parenting time, decision-making responsibility or contact is not being sought under The Family Law Act.)

(b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or contact with a child under a contact order under *The Family Law Act*:

(i) I will exercise my parental responsibilities or contact in a manner that is consistent with the best interests of the child.

(ii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form and manner prescribed by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:

(1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,

(2) is a guardian who has a guardianship order,

(3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*,

(4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act*, and

(5) has applied for a parenting order, a guardianship order or a contact order where the application is pending**.

(iii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the form and manner required by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:

(1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,

(2) is a guardian who has a guardianship order,

(3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*, and

(4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act***

I understand that if the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, I must give the notice at least 60 days in advance.

(Strike out paragraph 11(c) if there are no children in the relationship.)

(c) I will, to the best of my ability, protect any child from conflict arising from the proceeding.

**The specific details of the notice requirements under *The Family Law Act* are set out in *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation*. The Forms: Notice of Proposed Relocation, Notice of Change of Residence and Notice of Objection to Proposed Relocation are prescribed in the *Family Law Regulation*.

- (d) I will, to the extent that it is appropriate to do so, try to resolve the matters that may be the subject of an order under *The Family Law Act* through a family dispute resolution process.
- (e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by *The Family Law Act* or any other applicable law.
- (f) I will comply with any order made under *The Family Law Act*.

12. Declaration of respondent:

I have read and understand this answer. Those statements contained in this answer of which I have personal knowledge are true, and those of which I do not have personal knowledge, I believe to be true.

Date

Signature of respondent

The respondent's address for service is:

The Respondent's Lawyer is:

(Name of lawyer)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

Where the respondent claims a divorce in the answer, this form must be titled "ANSWER AND PETITION FOR DIVORCE" and the following statement must be included:

(Strike out the Statement of Lawyer below if no divorce is claimed.)

Statement of Lawyer under the *Divorce Act* (Canada):

I, _____, the lawyer for _____, the respondent, certify to this court that I have complied with the requirements of subsections 7.7(1) and 7.7(2) of the *Divorce Act* (Canada).

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

(Strike out the Statement of Lawyer below if no relief is being claimed under *The Family Law Act*.)

Statement of Lawyer under *The Family Law Act*:

I, _____, the lawyer for _____, the respondent, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 9(1) of *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

FORM 70K
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

– and –

(full name)

respondent

REPLY TO ANSWER

(or)

REPLY TO ANSWER AND PETITION FOR DIVORCE

(Insert the following numbered paragraphs, where applicable.)

1. The petitioner admits the allegations contained in paragraphs _____ of the (answer/answer and petition).
2. The petitioner denies the allegations contained in paragraphs _____ of the (answer/answer and petition).
3. The petitioner has no knowledge in respect of the allegations contained in paragraphs _____ of the (answer/answer and petition).

(In separate paragraphs, numbered consecutively in sequence after the above numbered paragraphs, set out each allegation of material fact relied on in the reply.)

(Strike out all of paragraph 4 if the respondent is not claiming relief under the Divorce Act (Canada).)

4. Certification of petitioner under the *Divorce Act* (Canada):

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under the *Divorce Act* (Canada), as follows:

(Strike out all of paragraph 4(a) if parenting time or decision-making responsibility is not being sought under the Divorce Act (Canada).)

(a) If I am granted parenting time or decision-making responsibility under the *Divorce Act* (Canada):

- (i) I will exercise it in a manner that is consistent with the best interests of the child.
- (ii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the manner required by the *Divorce Act* (Canada) to anyone who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child*.
- (iii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form prescribed by the regulations under the *Divorce Act* (Canada), to any other person who has parenting time, decision-making responsibility or contact under a contact order respecting the child of my intention*.

(Strike out paragraph 4(b) if there are no children of the marriage.)

- (b) I will, to the best of my ability, protect any child of the marriage from conflict arising from this proceeding.
- (c) I will, to the extent that is appropriate to do so, try to resolve this matter with the respondent through a family dispute resolution process.
- (d) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by the *Divorce Act* (Canada).
- (e) I will comply with any order made under the *Divorce Act* (Canada).

(Strike out all of paragraph 5 if the respondent is not claiming relief under The Family Law Act.)

5. Certification of petitioner under *The Family Law Act*:

I certify that I am aware of my duties and responsibilities under *The Family Law Act* as follows:

-
- * Any move — including a local move — is a change of residence.
 - A “relocation” is a move — either by a child or a person with parenting time or decision-making responsibility — that could have a significant impact on the child’s relationship with a person with or applying for parenting time or decision-making responsibility or a person who has contact under a contact order.
 - A person with parenting time or decision-making responsibility must give notice before any proposed move to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact of a change of their residence or that of the child.
 - Notice of a relocation must be given at least 60 days in advance.
 - A person with contact who proposes any change of residence, must give notice to any person with parenting time, decision-making responsibility or contact. If the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, the notice must be given at least 60 days in advance.
 - **The specific details of the notice requirements are set out in the *Divorce Act*, Canada (s. 16.7 to 16.96) and the required notice forms and descriptions of how to give notice are set out in the [Notice of Relocation Regulations](#) under the *Divorce Act*, Canada. See Justice Canada web site: www.laws-lois.justice.gc.ca**

- (a) I will act in a way that strives
- (i) to minimize conflict;
 - (ii) to promote cooperation; and
 - (iii) to meet the best interests of any child involved in the dispute.

(Strike out paragraph 5(b) if parenting time, decision-making responsibility or contact is not being sought under The Family Law Act.)

- (b) If I am granted parenting time or decision-making responsibility or contact with a child under a contact order:
- (i) I will exercise my parental responsibilities or contact in a manner that is consistent with the best interests of the child.
 - (ii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form and manner prescribed by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who:
 - (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*,
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act*, and
 - (5) has applied for a parenting order, a guardianship order or a contact order where the application is pending**.
 - (iii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the form and manner required by *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation* to anyone who
 - (1) is a parent who has parental responsibilities (a parent with decision-making responsibility, parenting time, custody or access) under an order made under *The Family Law Act* or *The Family Maintenance Act* or by operation of law,
 - (2) is a guardian who has a guardianship order,
 - (3) stands in the place of a parent who has parental responsibilities under a parenting order made under *The Family Law Act*, and
 - (4) has contact with the child under a contact order made under *The Family Law Act* or an access order made under *The Child and Family Services Act***

I understand that if the proposed change of residence is likely to have a significant impact on the relationship with the child, I must give the notice at least 60 days in advance.

**The specific details of the notice requirements under *The Family Law Act* are set out in *The Family Law Act* and the *Family Law Regulation*. The Forms: Notice of Proposed Relocation, Notice of Change of Residence and Notice of Objection to Proposed Relocation are prescribed in the *Family Law Regulation*.

(Strike out paragraph 5(c) if there are no children in the relationship.)

- (c) I will, to the best of my ability, protect any child from conflict arising from the proceeding.
- (d) I will, to the extent that it is appropriate to do so, try to resolve the matters that may be the subject of an order under *The Family Law Act* through a family dispute resolution process.
- (e) I will provide all complete, accurate and up-to-date information that is required by *The Family Law Act* or any other applicable law.
- (f) I will comply with any order made under *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of petitioner

The Petitioner’s lawyer is:

(Name of lawyer)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

(Strike out the Statement of Lawyer below if the respondent is not claiming a divorce.)

Statement of Lawyer under the *Divorce Act*:

I, _____, the lawyer for _____, the petitioner, certify to this court that I have complied with the requirements of subsections 7.7(1) and 7.7(2) of the *Divorce Act* (Canada).

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

(Strike out the Statement of Lawyer below if the respondent is not claiming relief under The Family Law Act.)

Statement of Lawyer under *The Family Law Act*:

I, _____, the lawyer for _____, the petitioner, certify to this court that I have complied with the requirements of subsection 9(1) of *The Family Law Act*.

Dated at _____, this _____ day of _____, _____.

Signature of lawyer

Name of lawyer

TO: _____

(Name and address of respondent's lawyer or of respondent)

FORM 70M
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

– and –

(full name)

respondent

AFFIDAVIT OF PETITIONER'S EVIDENCE

AFFIDAVIT OF _____
(name of petitioner)

I, _____ am the petitioner, and as such have personal knowledge of the facts and matters hereinafter deposed to by me save and except where same are stated to be based upon information and belief, in which case I verily believe them to be true.

1. Service:

(a) *(Identify the signature or photograph of the respondent.)*

(b) *(State the current address of each party.)*

(c) *(If the address for service given by the respondent has changed, explain where service should now be made.)*

2. Petition: *(Confirm that all the information contained in the petition is true, or an explanation of any changes.)*

3. Reconciliation: *(Provide evidence upon which a judge can decide whether there is any possibility of reconciliation.)*

4. Marriage: *(Attach a copy of marriage certificate as an exhibit. State the date of marriage and that the particulars of the marriage certificate correspond exactly with the petition.)*

5. Separation: *(Confirm the date of separation and that the parties have not resumed co-habitation, or provide particulars of any periods of attempted reconciliation.)*

6. Separation Agreement: *(State the date of any agreement and attach a copy as an exhibit. If there is none, state "there are no separation agreements".)*

7. Court Orders: *(State the date of any order and attach a copy as an exhibit. If there is none, state "there are no court orders".)*

8. Divorce: *(Set out the grounds in some detail (e.g.: explain why the date of separation is recalled; explain any admission of adultery - what was said and how the discussion arose).)*

9. (a) Children: *(Provide the names, birth dates and present circumstances of all children who are or ever have been children of either party. If none, state "there have never been children of either party".)*

(b) Parenting Arrangements: *(Provide particulars of the arrangements for parenting time and decision-making responsibility. Where there is no proposal for parenting time and/or decision-making responsibility for one of the parents, explain.)*

(c) Support for Children:

(i) *(Identify which party is to pay support.)*

(ii) *(State the names of the children for whom support is sought.)*

(iii) *(State the table amount of support.)*

\$ _____

(iv) *(State the amount and the category of any special or extraordinary expenses and the child or children to whom the amount relates.)*

\$ _____

(v) *(Where a non-table amount is sought, state the amount requested and an explanation of why the amount is reasonable.)*

\$ _____

(vi) *(State the proposed commencement date.)*

(vii) *(State whether the payment should be made through the Maintenance Enforcement Program.)*

(viii) *(Where no amount is sought, give an explanation as to why this is reasonable.)*

10. Relocation/Change of Residence/Best Interests of the Child:

I acknowledge that:

(Strike out paragraph 10(a) if parenting time or decision-making responsibility is not being sought.)

(a) If I am granted parenting time or decision-making responsibility:

(i) I will exercise it in a manner that is consistent with the best interests of the child.

(ii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the manner required by the *Divorce Act* (Canada) or *The Family Law Act*, as the case may be.

(iii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form prescribed by the regulations under the *Divorce Act* (Canada) or *The Family Law Act*, as the case may be.

(Strike out paragraph 10(b) if there are no children of the marriage or no children in the relationship.)

(b) I will, to the best of my ability, protect any children of the marriage or children in the relationship from conflict arising from this proceeding.

11. Support for Spouse: *(Particulars of proposed support.)*

12. Financial Information: *(Where there are children of the marriage or where spousal support is sought, attach as an exhibit information as required by Rules 70.05 and 70.07.)*

13. Counsel: *(Provide the name of counsel for the respondent. That counsel shall consent to the form and content of any draft judgment. If none state "the respondent is not represented by counsel".)*

14. Costs:

(a) *(State whether costs are still being sought.)*

(b) *(If costs are being sought, attach a list of disbursements.)*

15. I make this affidavit bona fide and in support of my petition for divorce.

Sworn (or Affirmed) before me
in _____, Manitoba
this ___ day of _____, _____.

Signature of Petitioner

Deputy Registrar for King's Bench or
A Commissioner for Oaths in and for
The Province of Manitoba
My Commission expires: _____

FORM M.1
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

- and -

(full name)

co-petitioner

JOINT PETITIONER AFFIDAVIT

AFFIDAVIT OF _____ AND _____
(name of petitioner) *(name of co-petitioner)*

We are the joint petitioners, and as such have personal knowledge of the facts and matters hereinafter deposed to by us save and except where same are stated to be based upon information and belief, in which case we verily believe them to be true.

1. Address: *(State the current address of each party)*

Petitioner:

Co-Petitioner:

2. Petition: *(Confirm that all the information contained in the petition is true, or an explanation of any changes)*

3. Reconciliation: *(Provide evidence upon which a judge can decide whether there is any possibility of reconciliation)*

4. Marriage: *(Attach a copy of the marriage certificate as an exhibit. State the date of marriage and that the particulars of the marriage certificate, correspond exactly with the petition)*

5. **Separation:** *(Confirm the date of separation and that the parties have not resumed co-habitation, or provide particulars of any periods of attempted reconciliation)*

6. **Separation Agreement:** *(State the date of any agreement and attach a copy as an exhibit. If there is none, state "there are no separation agreements")*

7. **Court Orders:** *(State the date of any order and attach a copy as an exhibit. If there is none, state "there are no court orders")*

8. **Divorce:** *(Set out the grounds in some detail (i.e., explain why the date of separation is recalled))*

9. (a) **Children:** *(Provide the names, birth dates and present circumstances of all children who are or ever have been children of either party. If none, state "there have never been children of either party")*

(b) **Parenting Arrangements:** *(Provide particulars of the proposed parenting arrangements. Where there is no proposal for parenting time and/or decision-making responsibility for one of the parents, explain)*

(c) **Support for Children:**

(i) *(Identify which party is to pay support)*

(ii) *(State the names of the children for whom support is sought)*

(iii) (State the table amount of support)

\$ _____

(iv) (State the amount and the category of any special or extraordinary expenses and the child or children to whom the amount relates)

\$ _____

(v) (Where a non-table amount is sought, state the amount requested and an explanation of why the amount is reasonable)

\$ _____

(vi) (State the proposed commencement date)

(vii) (State whether the payment should be made through the Maintenance Enforcement Program)

(viii) (Where no amount is sought, give an explanation as to why this is reasonable)

10. Relocation/Change of Residence/Best Interests of the Child:

I acknowledge that:

(Strike out paragraph 10(a) if parenting time or decision-making responsibility is not being sought.)

(a) If I am granted parenting time or decision-making responsibility:

(i) I will exercise it in a manner that is consistent with the best interests of the child.

(ii) Before changing my place of residence or that of the child I must give notice in the manner required by the *Divorce Act* (Canada) or *The Family Law Act*, as the case may be.

(iii) Before relocating myself or the child I must give notice at least 60 days before the expected date of the proposed relocation and in the form prescribed by the regulations under the *Divorce Act* (Canada) or *The Family Law Act*, as the case may be.

(Strike out paragraph 10(b) if there are no children of the marriage.)

(b) I will, to the best of my ability, protect any child of the marriage from conflict arising from this proceeding.

11. Support for Spouse: *(Particulars of proposed support)*

12. Financial Information:

(Check off the applicable boxes and attach required financial information as Exhibits.)

- If child support, spousal support or division of property is claimed, Parts 1, 2, 3 and 4 of Form 70D Financial Statement must be attached as an exhibit by each party.

- If child support is claimed, each party must attach as an exhibit the documents required under s. 21 of the *Federal Child Support Guidelines* (if one party lives outside Manitoba) or under s. 21 of the *Manitoba Child Support Guidelines Regulation* (if both parties live in Manitoba) that are applicable to them, as follows:
 - a copy of their personal income tax return filed for each of the three most recent taxation years;
 - a copy of every notice of assessment and reassessment issued to them for each of the three most recent taxation years;
 - their most recent statement of earnings or pay slip, or a letter from their employer stating their salary or wages;
 - their corporation’s financial statements if they are self-employed or if they control a corporation;
 - information on income they received from employment insurance;
 - information on income they received from workers’ compensation;
 - information on income they received from disability payments;
 - information on income they received from social or public assistance;
 - information on pension benefits they received;
 - details of any business partnerships;
 - copies of any applicable trust settlement agreements, along with the trust’s three most recent financial statements;
 - information about their corporation’s pre-tax income if they are a shareholder, officer or controller of a corporation.

- No child support, spousal support or division of property is claimed.

13. Counsel: *(Provide the names of counsel for the petitioner and counsel for the co-petitioner. Counsel shall consent to the form and content of any draft judgment. If none state "the petitioner is not represented by counsel/the co-petitioner is not represented by counsel", as the case may be.)*

Petitioner: _____

Co-Petitioner: _____

14. We make this affidavit bona fide and in support of our joint petition for divorce.

Sworn (or Affirmed) before me
in _____, Manitoba,
this ___ day of _____, _____.

Signature of Petitioner

Deputy Registrar for King's Bench or
A Commissioner for Oaths in and for
The Province of Manitoba
My Commission expires: _____

Sworn (or Affirmed) before me
in _____, Manitoba,
this ___ day of _____, _____.

Signature of Co-Petitioner

Deputy Registrar for King's Bench or
A Commissioner for Oaths in and for
The Province of Manitoba
My Commission expires: _____

FORM 70R
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

– and –

(full name)

respondent

MOTION BRIEF

A MOTION BY _____ is set for hearing
(name of party)
on _____, _____ at _____, for a period of _____.
(day) (date) (time) (length)

1. The contested issues to be determined are:

- Non-cohabitation
- Parenting arrangements
 - parenting time
 - decision-making responsibility
 - contact
 - other (specify): _____
- Declaration of parentage
- Child support
 - table amount
 - special or extraordinary expenses
 - other amount
- Spousal support
- Common-law partner support
- Division of family property
 - equal
 - unequal
- Exclusive occupation of family home
- Partition or sale
- Postponement of sale
- Protective relief, including
 - prohibition against following
 - prohibition against contact/communication
 - prohibition against attendance
 - driving suspension/disqualification (section 15(1) of *The Domestic Violence and Stalking Act*)
 - set aside protection order
 - other (specify): _____
- Remission of Arrears
- Financial disclosure
- Costs
- Other (specify): _____

2. The following material is relevant to the issues and should be read in preparation for the hearing: *(Where transcripts of examinations are to be used, identify particular questions and answers to be relied upon by page and number.)*

3. Concise statement of facts. *(optional)*

4. The position of the _____ on the contested issue(s) is:
(party)
(Identify each contested issue in a separate paragraph and state your position on that issue.)

5. A specific point of law will be argued on this motion and I have attached the authorities on which I intend to rely. I have highlighted those portions of the authorities which are relevant.

OR

- No specific point of law is intended to be argued and accordingly no authorities are attached.

6. *(Where child support, income determination, s. 7 re child support guideline contributions, undue hardship or quantum of spousal support are in issue.)* I have attached to this brief all required calculations including tax calculations where applicable.

7. (Where remission of arrears is in issue:)

I have attached all necessary calculations showing the payor's income situation during any period of time for which remission of arrears is sought; and

A copy of the motion to remit arrears was served on the Director of Assistance designated under *The Manitoba Assistance Act* or their authorized representative and the Director under *The Disability Support Act* or their authorized representative on _____
(date)

8. The undersigned does not expect to file any additional material with regard to this motion.

Date

Signature of lawyer or party

(Name of lawyer or party)

(Firm name)

(Address)

(Phone)

(Fax)

(E-mail address)

TO: _____
(other party's lawyer)

OR TO: _____
(other party)

FORM 70V
THE KING'S BENCH (Family Division)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

- and -

(full name)

respondent

EXPLANATORY NOTE

Clause Wording

Explanation

(Claim Rule 70.31(13) of the Court of King's Bench Rules or provide a detailed explanation.)

FOR COURT USE ONLY

ACCEPTED BY:

(Judge/Master/Deputy Registrar)

REJECTED BY:

(Judge/Master/Deputy Registrar)

(Upon a clause being accepted, forward the Explanatory Note to The Family Division Standard Clause Committee for review.)

FORM 70X

THE KING'S BENCH (Family Division)

_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

petitioner

- and -

(full name)

respondent

ENFORCEMENT OPT-OUT

I am the person entitled to receive payments of support as ordered on _____
(date)

by _____
(judge)

I do not choose to have my support order registered with the Maintenance Enforcement Program at this time. I understand that:

- *The Family Support Enforcement Act* of Manitoba provides for automatic monitoring and enforcement of support orders. If my case were in the program, the support payments due to me would be sent through the court, and the Maintenance Enforcement Program would record and monitor the payments. If insufficient payment were made, the Maintenance Enforcement Program would automatically initiate enforcement actions on my behalf.
- By signing and submitting this form, I will not receive any assistance from the Maintenance Enforcement Program in monitoring and collecting my payments.
- I understand that payments will not be recorded or monitored through the Maintenance Enforcement Program.
- I may register with the Maintenance Enforcement Program in the future.

Date

Name of recipient

Signature of recipient

Name of witness

Signature of witness

FORM 70Z
THE KING'S BENCH (FAMILY DIVISION)
_____ Centre

BETWEEN:

(full name)

Petitioner/Applicant/Respondent

-and-

(full name)

Petitioner/Applicant/Respondent

NOTICE OF HEARING

Pursuant to [The Inter-Jurisdictional Support Orders Act or the Divorce Act (Canada)]

Court Date: _____, _____, at _____ a.m./p.m.
(day of the week) (month/day/year) (time)

TO: [Name & Address]

A court application relating to child and/or spousal support has been made against you. A copy of the court application is enclosed. You are the Respondent. You have the right to respond to this application by doing the things listed in this Notice of Hearing.

YOU ARE REQUIRED TO DO THE FOLLOWING:

- Contact the Designated Authority within 10 days of receipt of this notice by e-mail at ISOquestions@gov.mb.ca or by telephone at (204) 945-0268 or toll-free at 1-800-282-8069 (Ext. 0268). The Designated Authority will provide you with direction regarding documents and/or evidence you will need to file with the Court before the hearing date specified on the following page of this Notice.

The Court Address where you must file the following documents and where the hearing will take place is: _____
(court centre address)

- Complete the attached **“Response”** and file it with the Court within 20 days of receiving this Notice. In your **“Response”**, you must identify any issues you will be raising with respect to the application.
- Complete the attached **“Financial Statement”** and file it with the Court within 20 days of receiving this Notice. Attach to your Financial Statement:
 - Copies of your personal income tax returns and notices of assessment for the last three years;

- Documentation confirming your year-to-date income for the current year from all sources, including employment, employment insurance, social assistance, band assistance, workers compensation, pension, disability payments, etc. (This documentation could include recent paystubs, a letter from your employer/income source, etc.)
- If child support is claimed, the additional documents required under s. 21 of the applicable child support guidelines, as follows:
 - your corporation’s financial statements if you are self-employed or control a corporation;
 - information on income you received from employment insurance;
 - details of any business partnerships;
 - copies of any applicable trust settlement agreements, along with the trust’s three most recent financial statements;
 - information about your corporation’s pre-tax income if you are a shareholder, officer or controller of a corporation.
- Other: _____

Complete the attached “**Affidavit**” and file it with the Court within 20 days of receiving this Notice if you wish to provide additional evidence not already included in your “Response” or “Financial Statement”.

- Appear at the Court of King’s Bench hearing:
 - [*specify in person if applicable*] at _____, Manitoba
(court address)
 on _____, at _____ a.m./p.m.
(hearing date) (time)
 - _____
(insert alternative appearance details if applicable and if known)

unless the Designated Authority has advised you in writing of an alternative date or alternative way to appear.

If you fail to appear at the hearing or fail to file documentation as directed in this notice, the Manitoba Court of King’s Bench may make presumptions regarding your income and/or circumstances and may make an order in your absence. The order will be legally enforceable and may be enforced by a Maintenance Enforcement Program.

ISSUED BY:

 Designated Authority for the Province of Manitoba pursuant to:

- The Inter-jurisdictional Support Orders Act*
- Divorce Act*

FORMULE 60F
COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)
Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom)

créancier

— et —

(nom)

débiteur

— et —

(nom)

tiers saisi

AVIS DE SAISIE-ARRÊT
par le créancier alimentaire
(article 13.1 de la *Loi sur la saisie-arrêt*)

DESTINATAIRE : (nom et adresse du tiers saisi)

LE DÉBITEUR DOIT DES PAIEMENTS ALIMENTAIRES AU CRÉANCIER en vertu d'une ordonnance judiciaire. Le créancier prétend :

- A) que vous versez un salaire ou d'autres sommes au débiteur;
- B) que vous devez des sommes au débiteur;
- C) qu'il est possible que vous deviez des sommes au débiteur après la date de signification du présent avis.

Le créancier vous a adressé le présent avis en votre qualité de tiers saisi en vue de saisir les sommes en question aux fins de l'exécution de l'obligation alimentaire du débiteur.

LE PRÉSENT AVIS FRAPPE D'INDISPONIBILITÉ :

- A) **le salaire** dû et payable par vous au débiteur à compter du premier jour, à l'exclusion d'un jour férié, qui suit la date de sa signification;
- B) **toutes les sommes, à l'exclusion du salaire, dues ou payables** par vous au débiteur au moment de sa signification;
- C) **toutes les sommes, à l'exclusion du salaire, devenant dues ou payables** par vous au débiteur après la date de sa signification.

1. **VOUS ÊTES REQUIS DE** déduire du salaire ou des autres sommes que frappe d'indisponibilité le présent avis :

A) la somme de _____ \$;

B) la somme de _____ \$

(indiquer les paiements périodiques futurs)

et, **DANS LES 7 JOURS** suivant la déduction, de faire parvenir le(s) montant(s) ainsi déduit(s) à :

(adresse du tribunal)

tant que vous verserez des sommes d'argent au débiteur ou jusqu'à ce que le présent avis soit révoqué, qu'il y soit mis fin ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un autre avis de saisie-arrêt ayant trait à la même obligation alimentaire.

LES CHÈQUES doivent être faits à l'ordre de _____.
(nom du créancier)

2. **VOUS ÊTES REQUIS DE** déposer auprès du tribunal la déclaration du tiers saisi ci-jointe :

A) dans les sept jours suivant la signification du présent avis **si** vous ne devez aucune somme au débiteur;

B) dans les sept jours après que vous êtes tenu de déduire le(s) montant(s) visé(s) au paragraphe 1 **si** vous n'avez pas déduit et fait parvenir le(s) montant(s) requis.

3. **VOUS ÊTES REQUIS** de délivrer ou d'expédier par la poste sans délai une copie du présent avis au débiteur.

SI VOUS NE RESPECTEZ PAS LE PRÉSENT AVIS, LE TRIBUNAL PEUT RENDRE ET FAIRE EXÉCUTER CONTRE VOUS UNE ORDONNANCE en vue du paiement du (des) montant(s) précisé(s) ci-dessus et des dépens du créancier.

SI LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ À UNE AUTRE PERSONNE QUE CELLE MENTIONNÉE AU PRÉSENT AVIS, VOUS POUVEZ ÊTRE TENU DE PAYER DE NOUVEAU.

LE PRÉSENT AVIS A PRIORITÉ SUR TOUT AUTRE AVIS DE SAISIE-ARRÊT QUI VOUS EST SIGNIFIÉ OU TOUTE SOMME QUE VOUS DOIT LE DÉBITEUR.

DANS LE CAS OÙ LE PRÉSENT AVIS FRAPPE D'INDISPONIBILITÉ LE SALAIRE, VOUS DEVEZ AVISER LE CRÉANCIER PAR ÉCRIT SI LE DÉBITEUR CESSE DE TRAVAILLER POUR VOUS.

Toute partie peut présenter une motion au tribunal afin qu'il soit statué sur toute question relative au présent avis.

Date

Registraire

Adresse du greffe

Adresse du créancier

N° de téléphone _____

Nom, prénom(s) et adresse du débiteur

FORMULE 60F.1
COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)
Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom)

créancier

— et —

(nom)

débiteur

— et —

(nom)

tiers saisi

AVIS DE SAISIE-ARRÊT
par le directeur — Programme d'exécution des ordonnances alimentaires

DESTINATAIRE : *(nom et adresse du tiers saisi)*

LE DÉBITEUR DOIT DES PAIEMENTS ALIMENTAIRES AU CRÉANCIER en vertu d'une ordonnance judiciaire ou d'un accord. Le directeur prétend au nom du créancier :

- A) que vous versez un salaire ou d'autres sommes au débiteur;
- B) que vous devez des sommes au débiteur**;
- C) qu'il est possible que vous deviez des sommes au débiteur après la date de signification du présent avis**.

Le directeur vous a adressé le présent avis, au nom du créancier, en votre qualité de tiers saisi en vue de saisir les sommes en question aux fins de l'exécution de l'obligation alimentaire du débiteur.

LE PRÉSENT AVIS FRAPPE D'INDISPONIBILITÉ :

- A) **le salaire** dû et payable par vous au débiteur à compter du premier jour, à l'exclusion d'un jour férié, qui suit la date de sa signification;
- B) **toutes les sommes, à l'exclusion du salaire, dues ou payables** par vous au débiteur au moment de sa signification**;
- C) **toutes les sommes, à l'exclusion du salaire, devenant dues ou payables** par vous au débiteur après la date de sa signification**.

** Les sommes détenues conjointement par le débiteur et au moins une autre personne au moment de la signification du présent avis ou en tout temps par la suite sont réputées appartenir au débiteur aux fins de l'exécution du présent avis.

1. **VOUS ÊTES REQUIS DE** déduire du salaire ou des autres sommes que frappe d'indisponibilité le présent avis :

A) la somme de _____ \$;

B) la somme de _____ \$

(indiquer les paiements périodiques futurs)

et, **DANS LES 7 JOURS** suivant la déduction, de faire parvenir le(s) montant(s) ainsi déduit(s) à :

(adresse du directeur)

tant que vous verserez des sommes d'argent au débiteur ou jusqu'à ce que le présent avis soit révoqué, qu'il y soit mis fin ou jusqu'à ce qu'il soit remplacé par un autre avis de saisie-arrêt ayant trait à la même obligation alimentaire.

LES CHÈQUES doivent être faits à l'ordre de _____.
(nom du créancier et n° de compte)

2. **VOUS ÊTES REQUIS DE** déposer auprès du directeur la déclaration du tiers saisi ci-jointe :

A) dans les sept jours suivant la signification du présent avis :

(i) **si** vous ne devez aucune somme au débiteur,

(ii) **si** les sommes saisies étaient détenues conjointement par le débiteur et au moins une autre personne;

B) dans les sept jours après que vous êtes tenu de déduire le(s) montant(s) visé(s) au paragraphe 1 **si** vous ne faites pas parvenir le(s) montant(s) requis.

3. **VOUS ÊTES REQUIS** de délivrer ou d'expédier par la poste sans délai une copie du présent avis au débiteur et, le cas échéant, à chaque personne qui détenait conjointement avec lui les sommes ayant fait l'objet de la saisie-arrêt.

SI VOUS NE RESPECTEZ PAS LE PRÉSENT AVIS, LE TRIBUNAL PEUT RENDRE ET FAIRE EXÉCUTER CONTRE VOUS UNE ORDONNANCE en vue du paiement du (des) montant(s) précisé(s) ci-dessus et des dépens du directeur agissant au nom du créancier.

SI LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ À UNE AUTRE PERSONNE QUE CELLE MENTIONNÉE AU PRÉSENT AVIS, VOUS POUVEZ ÊTRE TENU DE PAYER DE NOUVEAU.

LE PRÉSENT AVIS A PRIORITÉ SUR TOUT AUTRE AVIS DE SAISIE-ARRÊT QUI VOUS EST SIGNIFIÉ OU TOUTE SOMME QUE VOUS DOIT LE DÉBITEUR.

DANS LE CAS OÙ LE PRÉSENT AVIS FRAPPE D'INDISPONIBILITÉ LE SALAIRE, VOUS DEVEZ AVISER LE DIRECTEUR PAR ÉCRIT SI LE DÉBITEUR CESSE DE TRAVAILLER POUR VOUS.

AVIS DANS LE CAS OÙ LES SOMMES SAISIES SONT DÉTENUES CONJOINTEMENT

DESTINATAIRES : TOUTE PERSONNE QUI DÉTENAIT DES SOMMES CONJOINTEMENT AVEC LE DÉBITEUR AINSI QUE LE DÉBITEUR

Le directeur peut exécuter une obligation alimentaire en saisissant les sommes détenues conjointement par le débiteur et au moins une autre personne.

L'avis de saisie-arrêt frappe d'indisponibilité les sommes dues ou payables le jour de sa signification et celles qui deviennent dues ou payables au débiteur par le tiers saisi après la date de sa signification tant qu'il demeure en vigueur.

Toutes les sommes sont présumées, aux fins de l'exécution de l'avis de saisie-arrêt, appartenir au débiteur; toutefois, il vous est permis de demander au tribunal qui a délivré l'avis de saisie-arrêt de rendre une ordonnance portant que :

- a) l'intérêt du débiteur dans les sommes ayant fait l'objet de la saisie-arrêt est moindre que le montant visé par la saisie-arrêt;
- b) la partie des sommes ayant fait l'objet de la saisie-arrêt qui est en sus de l'intérêt du débiteur est répartie entre les autres détenteurs conjoints, selon leur intérêt.

Un avis de la requête présentée au tribunal est signifié au directeur et à tout détenteur conjoint des sommes ayant fait l'objet de la saisie-arrêt dans les 21 jours suivant la signification de l'avis de saisie-arrêt au tiers saisi.

Toute partie peut présenter une motion au tribunal afin qu'il soit statué sur toute question relative au présent avis.

Date

Registraire

Adresse du greffe

Adresse du directeur

Nom, prénom(s) et adresse du débiteur

N° de téléphone _____

FORMULE 60F.2
COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)
Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom)

créancier

— et —

(nom)

débiteur

— et —

(nom)

tiers saisi

AVIS DE SAISIE-ARRÊT DU CRÉDIT DE PRESTATIONS DE PENSION
(article 14.1 de la Loi sur la saisie-arrêt)

DESTINATAIRE : *(nom et adresse du tiers saisi)*

LE DÉBITEUR DOIT DES PAIEMENTS ALIMENTAIRES AU CRÉANCIER en vertu d'une ordonnance judiciaire ou d'un accord. Le directeur, dans le cadre du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires, prétend, au nom du créancier, que vous êtes un tiers saisi au sens du paragraphe 14.1(1) de la *Loi sur la saisie-arrêt* étant donné que vous êtes :

- A) un employeur qui a constitué ou qui administre un régime de retraite pour des employés, y compris le débiteur;
- B) un administrateur ou un fiduciaire d'un régime de retraite auquel participe le débiteur;
- C) une institution, y compris un établissement financier, qui a établi un régime de prestations de retraite, appartenant au débiteur, d'un des genres prévus par règlement pris en application de la *Loi sur les prestations de pension*, ou qui en est le dépositaire.

Le directeur vous a adressé le présent avis, au nom du créancier, en votre qualité de tiers saisi en vue de saisir le crédit net de prestations de pension du débiteur, déterminé en conformité avec le règlement d'application de la *Loi sur les prestations de pension* pris en vertu de l'alinéa 37s.1) de cette loi aux fins de l'exécution de l'obligation alimentaire du débiteur.

Le présent avis frappe d'indisponibilité le crédit net de prestations de pension du débiteur à la date de sa signification, jusqu'à concurrence du montant nécessaire à l'exécution du présent avis.

Si vous avez connaissance à la date de signification du présent avis du fait qu'une personne a droit au partage du crédit de prestations de pension du débiteur en vertu du paragraphe 31(2) de la *Loi sur les prestations de pension*, le montant auquel a droit la personne est insaisissable en vertu du paragraphe 14.2(1) de la *Loi sur la saisie-arrêt*.

1. **VOUS ÊTES REQUIS DE** déduire du crédit net de prestations de pension du débiteur la somme de _____ \$ et, **dans les 90 jours suivant la signification du présent avis**, de faire parvenir le montant ainsi déduit à : _____.
(adresse du directeur)

Les chèques doivent être faits à l'ordre du _____
(ministre des Finances ou créancier)

et porter le numéro de compte _____ du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires.

2. **VOUS ÊTES REQUIS DE** remplir et de remettre au directeur, dans le cadre du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires, la déclaration solennelle ci-jointe :

A) dans les 30 jours suivant la signification du présent avis, si vous n'êtes pas un tiers saisi au sens du paragraphe 14.1(1) de la *Loi sur la saisie-arrêt*;

B) dans les 90 jours suivant la signification du présent avis, si vous ne faites pas parvenir le montant requis dans ce délai pour toute autre raison, notamment parce que :

(i) soit le crédit net de prestations de pension du débiteur, déterminé en conformité avec les règlements d'application de la *Loi sur les prestations de pension*, ne permet pas l'exécution du présent avis,

(ii) soit vous avez connaissance du fait qu'une personne pourrait avoir droit, à la date de signification du présent avis, au partage du crédit de prestations de pension du débiteur en vertu du paragraphe 31(2) de la *Loi sur les prestations de pension*. **Le paragraphe 14.2(3) de la *Loi sur la saisie-arrêt* s'applique dans une telle situation. IL VOUS EST INTERDIT de faire les paiements demandés dans le présent avis tant que le tribunal n'a pas déterminé le paiement qui doit être fait. VOUS DEVEZ ÉGALEMENT DÉPOSER la déclaration solennelle remplie au tribunal qui a délivré l'avis de saisie-arrêt.**

Date

Registraire

Adresse du greffe

Adresse du directeur

Nom, prénom(s) et adresse du débiteur

N° de téléphone _____

FORMULE 60G.1
COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)
Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom)

créancier

— et —

(nom)

débiteur

— et —

(nom)

tiers saisi

DÉCLARATION DU TIERS SAISI

VOUS DEVEZ REMPLIR ET DÉPOSER LA PRÉSENTE DÉCLARATION DANS LE DÉLAI ET DANS LES CIRCONSTANCES PRÉVUS AU PARAGRAPHE 2 DE L'AVIS DE SAISIE-ARRÊT.

Il n'est pas nécessaire de remplir la présente déclaration si vous payez intégralement la somme indiquée dans l'avis de saisie-arrêt dans le délai imparti.

Instructions : Biffez les paragraphes qui ne s'appliquent pas à votre cas et remplissez les paragraphes qui s'appliquent.

1. Je ne dois aucune somme au débiteur**.

2. a) Je reconnais que je suis ou serai redevable au débiteur** de la somme de _____ \$,
payable le _____
(indiquez la nature de la dette et les modalités de paiement)

b) Je dois au débiteur la somme de _____ \$ et je fais parvenir au
_____ la somme de _____ \$. (À utiliser
(tribunal ou directeur, selon ce qu'indique l'avis de saisie-arrêt)
lorsque le tiers saisi fait parvenir une somme inférieure à celle(s) indiquée(s) dans l'avis de
saisie-arrêt.)

** Dans le cas où l'avis de saisie-arrêt est donné par le directeur, dans le cadre du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires, sont également visées les sommes détenues conjointement par le débiteur et au moins une autre personne.

c) Je dois au débiteur la somme de _____ \$ et je fais parvenir au directeur la somme de _____ \$. Cette somme était détenue conjointement par le débiteur et au moins une autre personne.

3. Je ne suis pas l'employeur du débiteur.

4. Je reconnais que je suis l'employeur du débiteur et que le débiteur reçoit le salaire suivant :

_____ \$ _____ \$ _____ _____
(salaire brut avant les retenues) *(salaire net après les retenues)* *(date de la prochaine paye)* *(période de paye)*

Une copie du dernier bordereau de paye est incluse.

5. J'ai reçu signification d'un autre avis de saisie-arrêt contre le débiteur relativement à des paiements alimentaires, dont les détails sont les suivants :

_____ _____ _____ _____
(nom du créancier) *(nom du tribunal et du centre judiciaire)* *(date de l'avis)* *(date de signification au tiers saisi)*

6. Je réside à l'extérieur du Manitoba et je conteste la signification à l'extérieur du Manitoba parce qu'elle était incorrecte en raison de ce qui suit :

Date

Signature du tiers saisi

Nom du tiers saisi

(adresse)

(n° de téléphone)

FORMULE 60G.2
COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)
Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom)

créancier

— et —

(nom)

débiteur

— et —

(nom)

tiers saisi

**DÉCLARATION SOLENNELLE DU TIERS SAISI
VISÉ PAR LA SAISIE-ARRÊT D'UN CRÉDIT DE PRESTATIONS DE PENSION**
(article 14.1 de la *Loi sur la saisie-arrêt*)

Je soussigné, _____, de _____,
(nom et prénom(s) du déclarant) (ville/village) (province/territoire)

déclare solennellement ce qui suit :

Instructions : Remplissez le paragraphe 1 et l'un ou l'autre des paragraphes 2, 3 et 4. Biffez les paragraphes qui ne s'appliquent pas à votre cas et apportez les modifications voulues.

1. Je suis le (si le déclarant est un dirigeant, un administrateur, un associé, un propriétaire, un membre ou un employé du tiers saisi, indiquer la nature de ses fonctions) tiers saisi nommé dans l'avis de saisie-arrêt.

Instructions : Remplissez le paragraphe 2 si le paiement n'est pas remis du fait que le tiers saisi nommé dans l'avis de saisie-arrêt n'est pas un tiers saisi au sens du paragraphe 14.1(1) de la *Loi sur la saisie-arrêt*.

2. (Le tiers saisi nommé dans les présentes n'est pas / Je ne suis pas) un tiers saisi au sens du paragraphe 14.1(1) de la *Loi sur la saisie-arrêt*, en ce sens (qu'il n'est ni / que je ne suis ni) l'administrateur ni le fiduciaire d'un régime de retraite dans lequel le débiteur a un crédit de prestations de pension ni :

- a) l'employeur qui a constitué ou qui administre un régime de retraite pour des employés, dont le débiteur est un participant;

b) une institution, notamment un établissement financier, qui, ou bien établit un régime de prestations de retraite — dont est propriétaire le débiteur — d'un des genres prévus par règlement pris en application de la *Loi sur les prestations de pension*, ou bien en est le dépositaire.

Instructions : Remplissez le paragraphe 3 lorsqu'est remise une somme inférieure à celle que demande le directeur dans l'avis de saisie-arrêt.

3. Je fais parvenir au directeur, dans le cadre du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires, la somme de _____ \$, somme qui est inférieure à celle indiquée dans l'avis de saisie-arrêt. Je fais parvenir cette somme parce que :

a) le crédit de prestations de pension du débiteur, au _____
(date de signification de l'avis de saisie-arrêt)
s'élevait à _____ \$.

b) le crédit net de prestations de pension du débiteur est de _____ \$, ce crédit net correspondant au crédit de prestations de pension du débiteur moins les retenues suivantes permises et prescrites par règlement d'application de la *Loi sur les prestations de pension* :

(i) impôt retenu : _____ \$,

(ii) montant du crédit de prestations de pension du débiteur dû à une autre personne en vertu du paragraphe 31(2) de la *Loi sur les prestations de pension* à la date de signification de l'avis de saisie-arrêt (indiquer le montant à la date de signification) : _____ \$.

(iii) autres retenues permises et prescrites par règlement (donner les détails) :

_____ \$
_____ \$
_____ \$
_____ \$

Instructions : Remplissez le paragraphe 4 lorsque le paiement demandé dans l'avis de saisie-arrêt n'est pas remis du fait que le tiers saisi a été avisé qu'une personne pourrait avoir droit, à la date de signification de l'avis de saisie-arrêt, au partage du crédit de prestations de pension du débiteur en vertu du paragraphe 31(2) de la *Loi sur les prestations de pension* et que, par conséquent, le paragraphe 14.2(3) de la *Loi sur la saisie-arrêt* s'applique.

4. Le paiement demandé dans l'avis de saisie-arrêt n'est pas remis pour le motif que (le tiers saisi a / j'ai) été avisé du fait qu'une personne pourrait avoir droit, à la date de signification de l'avis de saisie-arrêt, au partage du crédit de prestations de pension du débiteur en vertu du paragraphe 31(2) de la *Loi sur les prestations de pension*.

A) (i) Les nom et adresse de la personne sont les suivants :

(ii) (Le tiers saisi n'est pas / Je ne suis pas) au courant du nom et de l'adresse (ou du nom ou de l'adresse) de la personne, mais (il a / j'ai) fait les démarches suivantes pour établir ces renseignements :

B) Les détails de l'avis (que le tiers saisi a / que j'ai) reçus à propos de l'intérêt de cette personne sont les suivants :

C) (Le tiers saisi a / J'ai) effectué les démarches suivantes afin d'établir si la personne a droit au partage du crédit de prestations de pension du débiteur :

5. Je fais la présente déclaration solennelle en la croyant en toute conscience vraie et en sachant qu'elle a la même portée que si elle était faite sous serment.

FAIT devant moi à _____,
au Manitoba, le _____.

Signature du déclarant

Commissaire aux serments (ou selon le cas)

Remarque : La présente formule peut être modifiée, au besoin, afin d'être utilisée après que le tribunal a statué sur les droits et les obligations prévus par l'avis de saisie-arrêt visé à l'article 14.1 de la **Loi sur la saisie-arrêt**.

FORMULE 70A

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

REQUÊTE EN DIVORCE

À L'INTIMÉ *(nom au complet)*

Le requérant A INTRODUIT UNE ACTION EN DIVORCE CONTRE VOUS sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) (et demande, le cas échéant, les autres mesures de redressement précisées aux pages ci-jointes).

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA PRÉSENTE INSTANCE, vous ou un avocat du Manitoba vous représentant devez rédiger une réponse en utilisant la formule 70J des *Règles de la Cour du Banc du Roi*, déposer cette réponse au greffe du tribunal et la signifier à l'avocat du requérant ou au requérant, si celui-ci n'est pas représenté par un avocat :

- DANS LES 20 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée au Manitoba;
- DANS LES 40 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée dans une autre province ou dans un territoire du Canada ou aux États-Unis d'Amérique;
- DANS LES 60 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'Amérique.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Si la présente requête comporte une demande de pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou une demande de partage des biens, vous devez établir, au moyen de la formule 70D, une déclaration financière conformément à la règle 70.07 des *Règles de la Cour du Banc du Roi*. Vous devez joindre la déclaration financière à votre réponse et les déposer et les signifier dans le délai indiqué plus haut.

Si une demande de pension alimentaire pour enfants est présentée, vous devez également rédiger un affidavit et y annexer les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants (si le requérant ou vous-même vivez à l'extérieur du Manitoba) ou au titre de l'article 21 des lignes directrices du Manitoba sur les pensions alimentaires pour enfants (si le requérant et vous-même vivez au Manitoba). Vous devez joindre l'affidavit à votre réponse et les déposer et les signifier dans le délai indiqué plus haut.

SI UNE DEMANDE FORMELLE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS VOUS EST SIGNIFIÉE AU MOYEN DE LA FORMULE 70D.1, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS QUI Y SONT EXIGÉS DANS LE DÉLAI QUI Y EST INDIQUÉ, LEQUEL PEUT DIFFÉRER DU DÉLAI SUSMENTIONNÉ PRÉVU POUR LE DÉPÔT DE LA RÉPONSE.

VOUS VOUS EXPOSEZ À DES PEINES SÉVÈRES SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS OU NE SIGNIFIEZ PAS À TEMPS VOTRE DÉCLARATION FINANCIÈRE DÛMENT REMPLIE.

REMARQUE : Si aucune question relative aux aliments ou aux biens n'est soulevée dans la requête ou dans votre réponse, vous n'êtes pas tenu de déposer et de signifier maintenant une déclaration financière ou un affidavit auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants.

SI VOUS OMETTEZ DE DÉPOSER ET DE SIGNIFIER UNE RÉPONSE, LE JUGE POURRA PRONONCER UN DIVORCE EN VOTRE ABSENCE SANS QU'UN AUCUN AUTRE AVIS NE VOUS SOIT DONNÉ ET UNE ORDONNANCE POURRAIT ÊTRE RENDUE CONTRE VOUS RELATIVEMENT À TOUTE AUTRE DEMANDE CONTENUE DANS LA PRÉSENTE REQUÊTE. DE PLUS, VOUS POURRIEZ PERDRE VOTRE DROIT AUX ALIMENTS OU AU PARTAGE DES BIENS.

AUCUN DES CONJOINTS NE PEUT SE REMARIER tant qu'un divorce n'a pas été prononcé et qu'il n'a pas pris effet. Lorsque le divorce aura pris effet, vous pourrez obtenir un certificat de divorce du greffe du tribunal.

_____ Délivrée par : _____
Date Registraire

Cour du Banc du Roi — centre de _____

_____ (adresse du tribunal)

PRÉCISIONS RELATIVES À LA REQUÊTE

1. Le requérant demande une ordonnance en vue de l'obtention des mesures de redressement qui suivent au titre de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Divorce | <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour enfants : |
| <input type="checkbox"/> Arrangements parentaux : | <input type="checkbox"/> montant prévu dans les tables |
| <input type="checkbox"/> temps parental | <input type="checkbox"/> dépenses ou frais extraordinaires |
| <input type="checkbox"/> responsabilités décisionnelles | <input type="checkbox"/> autre montant |
| <input type="checkbox"/> autres (<i>précisez</i>) : _____ | <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour conjoint |
| | <input type="checkbox"/> Frais |

2. Le requérant demande une ordonnance en vue de l'obtention des mesures de redressement qui suivent au titre de la législation provinciale :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Non-cohabitation | <input type="checkbox"/> Occupation exclusive du foyer familial |
| <input type="checkbox"/> Arrangements parentaux : | <input type="checkbox"/> Partage ou vente |
| <input type="checkbox"/> temps parental | <input type="checkbox"/> Remise de la vente |
| <input type="checkbox"/> responsabilités décisionnelles | <input type="checkbox"/> Mesures de protection : |
| <input type="checkbox"/> autres (<i>précisez</i>) : _____ | <input type="checkbox"/> interdiction de suivre une personne |
| <input type="checkbox"/> Déclaration de filiation | <input type="checkbox"/> interdiction de contact ou de communication |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour enfants : | <input type="checkbox"/> interdiction de se trouver à un endroit |
| <input type="checkbox"/> montant prévu dans les tables | <input type="checkbox"/> suspension du permis ou du privilège de conduire [paragraphe 15(1) de la <i>Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel</i>] |
| <input type="checkbox"/> dépenses ou frais extraordinaires | <input type="checkbox"/> autres (<i>précisez</i>) : _____ |
| <input type="checkbox"/> autre montant | <input type="checkbox"/> Divulgence financière |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour conjoint | <input type="checkbox"/> Frais |
| <input type="checkbox"/> Partage des biens familiaux : | <input type="checkbox"/> Autre (<i>précisez</i>) : _____ |
| <input type="checkbox"/> égal | |
| <input type="checkbox"/> inégal | |

3. Précisions relatives aux mesures de redressement demandées :
(Lorsque vous choisissez l'option « Autre », indiquez précisément sous forme de paragraphes distincts et numérotés consécutivement les autres mesures de redressement demandées ainsi que les allégations de fait substantiel faites à l'appui de la demande.)

4. Réconciliation :
Aucune réconciliation ni reprise de cohabitation n'est possible.

5. Il n'y a pas eu de collusion relativement à la présente requête.

(Lorsque la requête est fondée sur l'alinéa 8(2)b) de la Loi sur le divorce [Canada], ajoutez ce qui suit.)

Il n'y a pas eu de pardon ni de connivence à l'égard des motifs de divorce indiqués dans la présente requête.

(Lorsqu'il y a eu pardon ou connivence, donnez des précisions et indiquez les faits à l'appui d'un jugement de divorce dans les circonstances.)

6. Précisions sur les rapports entre les parties :

a) date et lieu du mariage :

_____ à _____
(jour) (mois) (année) (ville/village) (province/pays)

b) s'il y a eu cohabitation avant le mariage, date du début de la cohabitation :

(jour) (mois) (année)

c) date de cessation de la cohabitation :

(jour) (mois) (année)

d) nom de famille de chaque partie immédiatement avant le mariage :

Requérant : inchangé
 autre : _____

Intimé : inchangé
 autre : _____

e) nom au complet à la naissance :

Requérant _____ Intimé _____

f) état matrimonial des conjoints au moment du mariage :

Requérant : n'avait jamais été marié Intimé : n'avait jamais été marié
 était divorcé était divorcé
 était veuf était veuf

g) le requérant est né à _____,
(ville/village) (province/pays)

le _____ ;
(jour) (mois) (année)

h) l'intimé est né à _____ ,
(ville/village) (province/pays)

le _____ .
(jour) (mois) (année)

7. a) Adresse complète du requérant (y compris le code postal) :

b) adresse complète de l'intimé (y compris le code postal) :

c) une des parties résidait habituellement dans la province du Manitoba depuis au moins un an à la date du dépôt de la présente requête.

8. Enfants :

a) noms et date de naissance de tous les enfants de l'une ou l'autre des parties, ou des deux, et des enfants pour lesquels l'une ou l'autre des parties tient lieu de parent :

b) le requérant propose les arrangements parentaux suivants :

(Indiquez le type d'ordonnance parentale qui est demandé pour chaque enfant visé [donnez des précisions au sujet du temps parental et des responsabilités décisionnelles].)

c) le requérant demande une pension alimentaire pour enfants à l'égard de :

d) le requérant propose les arrangements suivants en matière de pension alimentaire pour enfants :

9. Dates des ententes écrites ou verbales conclues entre les parties :

10. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de la question, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

11. Renseignements financiers :

La déclaration financière (formule 70D) du requérant est jointe à la présente requête.

(S'il ne demande pas de pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ni le partage des biens, le requérant n'est pas tenu de joindre à la présente requête une déclaration financière ou un affidavit auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants.)

(Si la requête comporte une demande de pension alimentaire pour enfants, ajoutez ce qui suit.)

L'affidavit du requérant auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants est joint à la présente requête.

12. a) Description officielle du bien réel à l'égard duquel le partage ou la vente est demandé :

b) adresse municipale du bien réel décrit ci-dessus :

c) nom(s) auquel (auxquels) le bien est enregistré :

d) valeur marchande du bien en dollars :

e) précisions relatives aux charges enregistrées contre le bien :

13. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada), lesquelles sont les suivantes :

(Biffez l'alinéa a) si vous ne demandez pas de temps parental ni de responsabilités décisionnelles sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

a) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles :

- (i) j'exerce ce droit ou ces responsabilités d'une manière conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, conformément à la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*,
- (iii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoient les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;

(Biffez l'alinéa b) s'il n'y a aucun enfant à charge.)

- b) je protège de mon mieux tout enfant à charge des conflits pouvant découler de la présente instance;
- c) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler le présent litige en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- d) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- e) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

(Biffez le paragraphe 14 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

14. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

- a) je dois tenter :
 - (i) d'atténuer les conflits,

-
- * Tout déménagement, quelle qu'en soit la distance, constitue un changement de résidence.
 - Un « déménagement important » est un déménagement — qu'il soit effectué par un enfant ou par une personne ayant du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard — qui pourrait avoir une incidence importante sur la relation de l'enfant avec une personne ayant ou demandant un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact ou du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Toute personne ayant du temps parental avec un enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard doit aviser de tout déménagement prévu quiconque a du temps parental ou un droit de contact avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Il faut donner tout avis de déménagement important au moins 60 jours à l'avance.
 - Quiconque a un droit de contact avec un enfant et propose un changement de résidence doit en aviser toute personne ayant du temps parental ou un droit de contact avec l'enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard. Si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation de cette personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.
 - **Les exigences en matière d'avis sont prévues aux articles 16.7 à 16.96 de la *Loi sur le divorce* (Canada) et les formules et modalités en matière d'avis se trouvent pour leur part dans le *Règlement relatif à l'avis de déménagement important* pris en vertu de cette loi (voir le site Web du ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.laws-lois.justice.gc.ca).**

(ii) de favoriser la collaboration,

(iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

(Biffez l'alinéa b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :

(i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,

(ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :

(1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;

(2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;

(3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;

(4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;

(5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance**,

(iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :

(1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;

(2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

- (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
- (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille***.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

15. Déclaration du requérant :

J'ai lu la présente requête et j'en comprends le sens. Les déclarations qui y figurent et dont j'ai une connaissance directe sont vraies et je crois que celles dont je n'ai pas une connaissance directe le sont également.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature du requérant

Adresse du requérant aux fins de signification :

Avocat du requérant :

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

Déclaration de l’avocat à l’égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues aux paragraphes 7.7(1) et (2) de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année).

Signature de l’avocat

Nom de l’avocat

Déclaration de l’avocat à l’égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année).

Signature de l’avocat

Nom de l’avocat

FORMULE 70A.1

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

corequérant

REQUÊTE CONJOINTE EN DIVORCE

Le requérant et le corequérant ONT INTRODUIT UNE ACTION EN DIVORCE sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) (et demandent, le cas échéant, les autres mesures de redressement précisées aux pages ci-jointes).

AUCUN DES CONJOINTS NE PEUT SE REMARIER tant qu'un divorce n'a pas été prononcé et qu'il n'a pas pris effet. Lorsque le divorce aura pris effet, vous pourrez obtenir un certificat de divorce du greffe du tribunal.

Date

Délivrée par : _____
Registraire

Cour du Banc du Roi — centre de _____

(adresse du tribunal)

PRÉCISIONS RELATIVES À LA REQUÊTE

1. Les parties demandent conjointement une ordonnance en vue de l'obtention des mesures de redressement qui suivent au titre de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Divorce | <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour enfants : |
| <input type="checkbox"/> Arrangements parentaux : | <input type="checkbox"/> montant prévu dans les tables |
| <input type="checkbox"/> temps parental | <input type="checkbox"/> dépenses ou frais extraordinaires |
| <input type="checkbox"/> responsabilités décisionnelles | <input type="checkbox"/> autre montant |
| <input type="checkbox"/> autres (<i>précisez</i>) : _____ | <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour conjoint |
| | <input type="checkbox"/> Frais |

2. Les parties demandent conjointement une ordonnance en vue de l'obtention des mesures de redressement qui suivent au titre de la législation provinciale :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Non-cohabitation | <input type="checkbox"/> Occupation exclusive du foyer familial |
| <input type="checkbox"/> Arrangements parentaux : | <input type="checkbox"/> Partage ou vente |
| <input type="checkbox"/> temps parental | <input type="checkbox"/> Remise de la vente |
| <input type="checkbox"/> responsabilités décisionnelles | <input type="checkbox"/> Mesures de protection : |
| <input type="checkbox"/> autres (<i>précisez</i>) : _____ | <input type="checkbox"/> interdiction de suivre une personne |
| <input type="checkbox"/> Déclaration de filiation | <input type="checkbox"/> interdiction de contact ou de communication |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour enfants : | <input type="checkbox"/> interdiction de se trouver à un endroit |
| <input type="checkbox"/> montant prévu dans les tables | <input type="checkbox"/> suspension du permis ou du privilège de conduire [paragraphe 15(1) de la <i>Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel</i>] |
| <input type="checkbox"/> dépenses ou frais extraordinaires | <input type="checkbox"/> autres (<i>précisez</i>) : _____ |
| <input type="checkbox"/> autre montant | <input type="checkbox"/> Divulgence financière |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour conjoint | <input type="checkbox"/> Frais |
| <input type="checkbox"/> Partage des biens familiaux : | <input type="checkbox"/> Autre (<i>précisez</i>) : _____ |
| <input type="checkbox"/> égal | |
| <input type="checkbox"/> inégal | |

3. Précisions relatives aux mesures de redressement demandées :

Conformément à l'alinéa 8(2)a) de la *Loi sur le divorce* (Canada), l'échec de notre mariage est établi du fait que nous vivons séparément.

(Lorsque vous choisissez l'option « Autre », indiquez précisément sous forme de paragraphes distincts et numérotés consécutivement les autres mesures de redressement demandées ainsi que les allégations de fait substantiel faites à l'appui de la demande.)

4. Réconciliation :
Aucune réconciliation ni reprise de cohabitation n'est possible.

5. Il n'y a pas eu de collusion relativement à la présente requête.

6. Précisions sur les rapports entre les parties :

a) date et lieu du mariage :

_____ à _____
(jour) (mois) (année) (ville/village) (province/pays)

b) s'il y a eu cohabitation avant le mariage, date du début de la cohabitation :

(jour) (mois) (année)

c) date de cessation de la cohabitation :

(jour) (mois) (année)

d) nom de famille de chaque partie immédiatement avant le mariage :

Requérant : inchangé
 autre : _____

Corequérant : inchangé
 autre : _____

e) nom au complet à la naissance :

Requérant

Corequérant

f) état matrimonial des conjoints au moment du mariage :

Requérant : n'avait jamais été marié Corequérant : n'avait jamais été marié
 était divorcé était divorcé
 était veuf était veuf

g) le requérant est né à _____,
(ville/village) (province/pays)

le _____ ;
(jour) (mois) (année)

h) le corequérant est né à _____,
(ville/village) (province/pays)

le _____ .
(jour) (mois) (année)

7. a) Adresse complète du requérant (y compris le code postal) :

b) adresse complète du corequérant (y compris le code postal) :

c) une des parties résidait habituellement dans la province du Manitoba depuis au moins un an à la date du dépôt de la présente requête.

8. Enfants :

a) noms et date de naissance de tous les enfants de l'une ou l'autre des parties, ou des deux, et des enfants pour lesquels l'une ou l'autre des parties tient lieu de parent :

b) les parties proposent les arrangements parentaux suivants :

(Indiquez le type d'ordonnance parentale proposé pour chaque enfant [donnez des précisions au sujet du temps parental et des responsabilités décisionnelles].)

c) une pension alimentaire pour enfants est demandée à l'égard de :

d) les arrangements suivants sont proposés en ce qui a trait à la pension alimentaire pour enfants :

9. Dates des ententes écrites ou verbales conclues entre les parties :

10. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de la question, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

11. Attestation des parties à l'égard de leurs obligations et de leurs responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada), lesquelles sont les suivantes :

(Biffez l'alinéa a) si vous ne demandez pas de temps parental ni de responsabilités décisionnelles sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

a) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles :

- (i) j'exerce ce droit ou ces responsabilités d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, conformément à la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*,
- (iii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoient les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;

(Biffez l'alinéa b) s'il n'y a aucun enfant à charge.)

- b) je protège de mon mieux tout enfant à charge des conflits pouvant découler de la présente instance;
- c) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler le présent litige en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- d) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- e) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

-
- * Tout déménagement, quelle qu'en soit la distance, constitue un changement de résidence.
 - Un « déménagement important » est un déménagement — qu'il soit effectué par un enfant ou par une personne ayant du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard — qui pourrait avoir une incidence importante sur la relation de l'enfant avec une personne ayant ou demandant un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact ou du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Toute personne ayant du temps parental avec un enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard doit aviser de tout déménagement prévu quiconque a du temps parental ou un droit de contact avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Il faut donner tout avis de déménagement important au moins 60 jours à l'avance.
 - Quiconque a un droit de contact avec un enfant et propose un changement de résidence doit en aviser toute personne ayant du temps parental ou un droit de contact avec l'enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard. Si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation de cette personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.
 - **Les exigences en matière d'avis sont prévues aux articles 16.7 à 16.96 de la *Loi sur le divorce* (Canada) et les formules et modalités en matière d'avis se trouvent pour leur part dans le *Règlement relatif à l'avis de déménagement important* pris en vertu de cette loi (voir le site Web du ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.laws-lois.justice.gc.ca).**

(Biffez le paragraphe 12 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

12. Attestation des parties à l'égard de leurs obligations et de leurs responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

a) je dois tenter :

(i) d'atténuer les conflits,

(ii) de favoriser la collaboration,

(iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

(Biffez l'alinéa b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :

(i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,

(ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :

(1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;

(2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;

(3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;

(4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;

- (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance**,
- (iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
- (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
- (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
- (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
- (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille***.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

13. Déclaration des parties :

J'ai lu la présente requête et j'en comprends le sens. Les déclarations qui y figurent et dont j'ai une connaissance directe sont vraies et je crois que celles dont je n'ai pas une connaissance directe le sont également.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

 Signature du requérant

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

 Signature du corequérant

Avocat du requérant :

Avocat du corequérant:

(nom de l'avocat)

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

(adresse électronique)

Déclaration de l'avocat du requérant à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues aux paragraphes 7.7(1) et (2) de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

 Signature de l'avocat du requérant

 Nom de l'avocat

(Biffez la déclaration de l'avocat du requérant ci-dessous si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

Déclaration de l'avocat du requérant à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____.

(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat du requérant

Nom de l'avocat

Déclaration de l'avocat du corequérant à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur de divorce (Canada)* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, corequérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues aux paragraphes 7.7(1) et (2) de la *Loi sur le divorce (Canada)*.

Fait à _____, le _____.

(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat du corequérant

Nom de l'avocat

(Biffez la déclaration de l'avocat du corequérant ci-dessous si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

Déclaration de l'avocat du corequérant à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, corequérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____.

(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat du corequérant

Nom de l'avocat

FORMULE 70B

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

REQUÊTE

À L'INTIMÉ *(nom au complet)*

Le requérant A INTRODUIT UNE INSTANCE CONTRE VOUS et demande les mesures de redressement précisées aux pages ci-jointes.

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA PRÉSENTE INSTANCE, vous ou un avocat du Manitoba vous représentant devez rédiger une réponse en utilisant la formule 70J des *Règles de la Cour du Banc du Roi*, déposer cette réponse au greffe du tribunal et la signifier à l'avocat du requérant ou au requérant, si celui-ci n'est pas représenté par un avocat :

- DANS LES 20 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée au Manitoba;
- DANS LES 40 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée dans une autre province ou dans un territoire du Canada ou aux États-Unis d'Amérique;
- DANS LES 60 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'Amérique.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

Si la présente requête comporte une demande de pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou conjoint de fait ou une demande de partage des biens, vous devez établir, au moyen de la formule 70D, une déclaration financière conformément à la règle 70.07 des *Règles de la Cour du Banc du Roi*. Vous devez joindre la déclaration financière à votre réponse et les déposer et les signifier dans le délai indiqué plus haut.

Si une demande de pension alimentaire pour enfants est présentée, vous devez également rédiger un affidavit et y annexer les documents requis au titre de l'article 21 du *Règlement concernant les lignes directrices du Manitoba sur les pensions alimentaires pour enfants*. Si la demande de pension alimentaire pour enfants est présentée en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada) et que le requérant ou vous-même vivez à l'extérieur du Manitoba, vous devez rédiger un affidavit et y annexer les documents requis au titre de l'article 21 des *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*. Vous devez joindre l'affidavit à votre réponse et les déposer et les signifier dans le délai indiqué plus haut.

SI UNE DEMANDE FORMELLE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS VOUS EST SIGNIFIÉE AU MOYEN DE LA FORMULE 70D.1, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS QUI Y SONT EXIGÉS DANS LE DÉLAI QUI Y EST INDIQUÉ, LEQUEL PEUT DIFFÉRER DU DÉLAI SUSMENTIONNÉ PRÉVU POUR LE DÉPÔT DE LA RÉPONSE.

VOUS VOUS EXPOSEZ À DES PEINES SÉVÈRES SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS OU NE SIGNIFIEZ PAS À TEMPS VOTRE DÉCLARATION FINANCIÈRE DÛMENT REMPLIE.

REMARQUE : Si aucune question relative aux aliments ou aux biens n'est soulevée dans la requête ou dans votre réponse, vous n'êtes pas tenu de déposer et de signifier maintenant une déclaration financière ou un affidavit auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants.

SI VOUS OMETTEZ DE DÉPOSER ET DE SIGNIFIER UNE RÉPONSE, LE JUGE POURRA PROCÉDER À L'INSTRUCTION DE L'AFFAIRE EN VOTRE ABSENCE ET UNE ORDONNANCE POURRAIT ÊTRE RENDUE CONTRE VOUS RELATIVEMENT À TOUTE DEMANDE CONTENUE DANS LA PRÉSENTE REQUÊTE SANS QU'AUCUN AUTRE AVIS NE VOUS SOIT DONNÉ.

Date

Délivrée par : _____
Registraire

Cour du Banc du Roi — centre de _____

(adresse du tribunal)

PRÉCISIONS RELATIVES À LA DEMANDE

1. Le requérant demande une ordonnance en vue de l'obtention des mesures de redressement suivantes au titre de la législation provinciale :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Non-cohabitation | <input type="checkbox"/> Occupation exclusive du foyer familial |
| <input type="checkbox"/> Arrangements parentaux : | <input type="checkbox"/> Partage ou vente |
| <input type="checkbox"/> temps parental | <input type="checkbox"/> Remise de la vente |
| <input type="checkbox"/> responsabilités décisionnelles | <input type="checkbox"/> Mesures de protection : |
| <input type="checkbox"/> droit de contact | <input type="checkbox"/> interdiction de suivre une personne |
| <input type="checkbox"/> autres (<i>précisez</i>) : _____ | <input type="checkbox"/> interdiction de contact ou de communication |
| <input type="checkbox"/> Déclaration de filiation | <input type="checkbox"/> interdiction de se trouver à un endroit |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour enfants : | <input type="checkbox"/> suspension du permis ou du privilège de conduire [paragraphe 15(1) de la <i>Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel</i>] |
| <input type="checkbox"/> montant prévu dans les tables | <input type="checkbox"/> autres (<i>précisez</i>) : _____ |
| <input type="checkbox"/> dépenses ou frais extraordinaires | <input type="checkbox"/> Divulgence financière |
| <input type="checkbox"/> autre montant | <input type="checkbox"/> Frais |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour conjoint ou conjoint de fait | <input type="checkbox"/> Autre (<i>précisez</i>) : _____ |
| <input type="checkbox"/> Partage des biens familiaux : | |
| <input type="checkbox"/> égal | |
| <input type="checkbox"/> inégal | |

2. Le requérant, qui a divorcé de l'intimé à l'issue d'un jugement de divorce accordé au titre de la *Loi sur le divorce* (Canada), demande une ordonnance aux fins qui suivent au titre de cette loi :

- Arrangements parentaux :
- temps parental
 - responsabilités décisionnelles
 - autres (*précisez*) :
- Pension alimentaire pour enfants :
- montant prévu dans les tables
 - dépenses ou frais extraordinaires
 - autre montant
- Pension alimentaire pour conjoint
- Autre (*précisez*) : _____

3. Précisions relatives aux mesures de redressement demandées :

(Lorsque vous choisissez l'option « Autre », indiquez précisément sous forme de paragraphes distincts et numérotés consécutivement les mesures de redressement demandées ainsi que les allégations de fait substantiel faites à l'appui de la demande.)

5. a) Adresse complète du requérant (*y compris le code postal*) :

b) adresse complète de l'intimé (*y compris le code postal*) :

6. Enfants :

a) noms et date de naissance de tous les enfants de l'une ou l'autre des parties, ou des deux, et des enfants pour lesquels l'une ou l'autre des parties tient lieu de parent :

b) le requérant propose les arrangements parentaux suivants :

(Indiquez le type d'ordonnance demandé [soins et surveillance principaux, périodes de soins et de surveillance, temps parental, responsabilités décisionnelles] pour chaque enfant à l'égard duquel le requérant demande une ordonnance parentale.)

c) le requérant demande une pension alimentaire pour enfants à l'égard de :

d) le requérant propose les arrangements suivants en matière de pension alimentaire pour enfants :

7. Dates des ententes écrites ou verbales conclues entre les parties :

8. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de la question, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

9. Renseignements financiers :

La déclaration financière (formule 70D) du requérant est jointe à la présente requête.

(S'il ne demande pas de pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ni le partage des biens, le requérant n'est pas tenu de joindre à la présente requête une déclaration financière ou un affidavit auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants.)

(Si la requête comporte une demande de pension alimentaire pour enfants, ajoutez ce qui suit.)

L'affidavit du requérant auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants est joint à la présente requête.

10. a) Description officielle du bien réel à l'égard duquel le partage ou la vente est demandé :

b) adresse du bien réel décrit ci-dessus :

c) nom(s) auquel (auxquels) le bien est enregistré :

d) valeur marchande du bien en dollars :

e) précisions relatives aux charges enregistrées contre le bien :

(Biffez le paragraphe 11 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

11. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada), lesquelles sont les suivantes :

(Biffez l'alinéa a) si vous ne demandez pas de temps parental ni de responsabilités décisionnelles sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

a) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles :

- (i) j'exerce ce droit ou ces responsabilités d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, conformément à la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*,
- (iii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoient les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;

-
- * Tout déménagement, quelle qu'en soit la distance, constitue un changement de résidence.
 - Un « déménagement important » est un déménagement — qu'il soit effectué par un enfant ou par une personne ayant du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard — qui pourrait avoir une incidence importante sur la relation de l'enfant avec une personne ayant ou demandant un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact ou du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Toute personne ayant du temps parental avec un enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard doit aviser de tout déménagement prévu quiconque a du temps parental ou un droit de contact avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Il faut donner tout avis de déménagement important au moins 60 jours à l'avance.
 - Quiconque a un droit de contact avec un enfant et propose un changement de résidence doit en aviser toute personne ayant du temps parental ou un droit de contact avec l'enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard. Si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation de cette personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.
 - **Les exigences en matière d'avis sont prévues aux articles 16.7 à 16.96 de la *Loi sur le divorce* (Canada) et les formules et modalités en matière d'avis se trouvent pour leur part dans le *Règlement relatif à l'avis de déménagement important* pris en vertu de cette loi (voir le site Web du ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.laws-lois.justice.gc.ca).**

(Biffez l'alinéa b) s'il n'y a aucun enfant à charge.)

- b) je protège de mon mieux tout enfant à charge des conflits pouvant découler de la présente instance;
- c) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler le présent litige en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- d) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- e) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

(Biffez le paragraphe 12 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

12. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

- a) je dois tenter :
 - (i) d'atténuer les conflits,
 - (ii) de favoriser la collaboration,
 - (iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

(Biffez l'alinéa b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

- b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :
 - (i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
 - (ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
 - (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;

- (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;
 - (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance** ,
- (iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
- (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
 - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille***.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

13. Déclaration du requérant :

J'ai lu la présente requête et j'en comprends le sens. Les déclarations qui y figurent et dont j'ai une connaissance directe sont vraies et je crois que celles dont je n'ai pas une connaissance directe le sont également.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature du requérant

Adresse du requérant aux fins de
signification :

Avocat du requérant :

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

(Biffez l'attestation de l'avocat ci-dessous si le requérant ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 7.7(2) de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

(Biffez l'attestation de l'avocat ci-dessous si le requérant ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat du requérant

Nom de l'avocat

FORMULE 70D.3

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AUX CONDITIONS PRÉALABLES

Déposé par : le requérant
 l'intimé

l'avocat du requérant
 l'avocat de l'intimé

(nom de l'avocat ou de la partie qui dépose le certificat)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(La partie qui agit en son propre nom indique, aux fins de signification, son nom et son adresse [y compris le code postal] ainsi que son numéro de téléphone.)

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AUX CONDITIONS PRÉALABLES

Je suis _____
 (le requérant ou l'intimé ou l'avocat du requérant ou de l'intimé)

Dans la présente instance en matière familiale, les questions qui suivent sont réglées :

(Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)

Demandes en vertu de la <i>Loi sur le divorce</i> (Canada)	Demandes en vertu de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> ou de la <i>Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel</i>	Demandes portant sur des biens
<input type="checkbox"/> divorce	<input type="checkbox"/> ordonnance alimentaire au profit d'un conjoint ou d'un conjoint de fait	<input type="checkbox"/> égalisation des patrimoines familiaux nets
<input type="checkbox"/> ordonnance alimentaire au profit d'un conjoint	<input type="checkbox"/> ordonnance alimentaire au profit des enfants — somme fixée selon la table	<input type="checkbox"/> partage inégal des éléments d'actif familial
<input type="checkbox"/> ordonnance alimentaire au profit des enfants — somme fixée selon la table	<input type="checkbox"/> ordonnance alimentaire au profit des enfants — autre somme que celle fixée selon la table	<input type="checkbox"/> éléments d'actif non partageables
<input type="checkbox"/> ordonnance alimentaire au profit des enfants — autre somme que celle fixée selon la table	<input type="checkbox"/> temps parental	<input type="checkbox"/> occupation exclusive du domicile familial
<input type="checkbox"/> temps parental	<input type="checkbox"/> responsabilités décisionnelles	<input type="checkbox"/> vente du domicile familial
<input type="checkbox"/> responsabilités décisionnelles	<input type="checkbox"/> déclaration de filiation	<input type="checkbox"/> autre (<i>précisez</i>) :
<input type="checkbox"/> droit de contact	<input type="checkbox"/> droit de contact	
<input type="checkbox"/> modification de l'ordonnance définitive	<input type="checkbox"/> mesure de protection	
<input type="checkbox"/> modification de l'ordonnance définitive	<input type="checkbox"/> déclaration de filiation	
<input type="checkbox"/> modification de l'ordonnance définitive	<input type="checkbox"/> modification de l'ordonnance définitive	
<input type="checkbox"/> autre (<i>précisez</i>) :	<input type="checkbox"/> annulation, modification ou révocation d'une ordonnance de protection	
	<input type="checkbox"/> autre (<i>précisez</i>) :	

Dans la présente instance en matière familiale, les questions qui suivent sont toujours en litige :

(Cochez toutes les cases qui s'appliquent.)

Demandes en vertu de la <i>Loi sur le divorce</i> (Canada)	Demandes en vertu de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> ou de la <i>Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel</i>	Demandes portant sur des biens
<input type="checkbox"/> divorce	<input type="checkbox"/> ordonnance alimentaire au profit d'un conjoint ou d'un conjoint de fait	<input type="checkbox"/> égalisation des éléments d'actif familial nets
<input type="checkbox"/> ordonnance alimentaire au profit d'un conjoint	<input type="checkbox"/> ordonnance alimentaire au profit des enfants — somme fixée selon la table	<input type="checkbox"/> partage inégal des éléments d'actif familial
<input type="checkbox"/> ordonnance alimentaire au profit des enfants — somme fixée selon la table	<input type="checkbox"/> ordonnance alimentaire au profit des enfants — autre somme que celle fixée selon la table	<input type="checkbox"/> éléments d'actif non partageables
<input type="checkbox"/> ordonnance alimentaire au profit des enfants — autre somme que celle fixée selon la table	<input type="checkbox"/> temps parental	<input type="checkbox"/> occupation exclusive du domicile familial
<input type="checkbox"/> temps parental	<input type="checkbox"/> responsabilités décisionnelles	<input type="checkbox"/> vente du domicile familial
<input type="checkbox"/> responsabilités décisionnelles	<input type="checkbox"/> déclaration de filiation	<input type="checkbox"/> autre (<i>précisez</i>) :
<input type="checkbox"/> droit de contact	<input type="checkbox"/> droit de contact	
<input type="checkbox"/> modification de l'ordonnance définitive	<input type="checkbox"/> mesure de protection	
<input type="checkbox"/> modification de l'ordonnance définitive	<input type="checkbox"/> déclaration de filiation	
<input type="checkbox"/> modification de l'ordonnance définitive	<input type="checkbox"/> modification de l'ordonnance définitive	
<input type="checkbox"/> autre (<i>précisez</i>) :	<input type="checkbox"/> annulation, modification ou révocation d'une ordonnance de protection	
	<input type="checkbox"/> autre (<i>précisez</i>) :	

CONFORMITÉ AUX CONDITIONS PRÉALABLES

(Cochez toutes les cases qui s'appliquent et biffez les énoncés qui ne s'appliquent pas à votre situation.)

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Les actes de procédure sont clos et ne feront pas l'objet de modifications. Dans le cas d'une motion ou d'une demande de modification, j'ai déposé les affidavits que j'avais l'intention de déposer.
- Les affidavits de signification ont été déposés à l'égard de tous les actes de procédure et autres documents qui doivent être signifiés à la partie adverse.
- Je n'ai pas l'intention de demander un interrogatoire préalable **OU** les interrogatoires préalables sont terminés ou leurs dates ont été fixées.
- Je n'ai pas l'intention de demander un contre-interrogatoire sur affidavit **OU** les contre-interrogatoires sur affidavit sont terminés ou leurs dates ont été fixées et les avis de contre-interrogatoire ont été signifiés.
- J'ai déposé une déclaration financière (formule 70D).
- Les parties se sont rencontrées et ont tenté de régler les questions en litige **OU** une ordonnance du tribunal interdit la communication ou le contact entre les parties.

CONDITIONS PARTICULIÈRES : INSTANCES PORTANT SUR DES DEMANDES D'ALIMENTS OU DE MODIFICATION D'UNE ORDONNANCE ALIMENTAIRE

- Une preuve du revenu, toutes sources de revenus confondues, a été déposée pour la période allant du début de l'année à la date du présent certificat.
- Une copie des imprimés provenant de l'Agence du revenu du Canada donnant le revenu et les déductions fiscales ou une copie des déclarations fiscales des trois dernières années consécutives a été déposée.
- Je ne demande ni remise, ni modification, ni suspension de l'arriéré **OU** une copie des imprimés provenant de l'Agence du revenu du Canada donnant le revenu et les déductions fiscales ou une copie des déclarations fiscales pour chaque année pour laquelle je demande une remise, une modification ou une suspension de l'arriéré a été déposée.
- J'ai fait les demandes nécessaires à l'obtention des renseignements financiers et j'ai reçu ces renseignements **OU**, si je ne les ai pas encore reçus, j'ai obtenu une ordonnance relative à la divulgation financière.
- Un affidavit de signification des actes de procédure au directeur des Programmes d'aide et au directeur du soutien pour personne handicapée désigné sous le régime de la *Loi sur le soutien pour personne handicapée* a été déposé (disposition applicable uniquement en cas de modification d'une ordonnance alimentaire pour enfants ou pour conjoint).
- Je ne demande pas la suspension de l'exécution d'une ordonnance alimentaire **OU**, si je la demande, j'ai déjà demandé une suspension administrative au Programme d'exécution des ordonnances alimentaires.

CONDITIONS PARTICULIÈRES : INSTANCES PORTANT SUR DES DEMANDES D'ARRANGEMENTS PARENTAUX (temps parental, responsabilités décisionnelles ou droit de contact)

- Une preuve que j'ai terminé le programme d'information pour les parents « Pour l'amour des enfants » a été déposée.
- Une entente parentale écrite a été déposée.
- Il n'y a pas eu de médiation **OU** la médiation a eu lieu et le rapport ou une lettre du médiateur a été déposé.
- Une évaluation parentale n'est pas demandée **OU** une telle évaluation a été déposée à ce sujet **OU** une telle évaluation est en cours **OU** une telle évaluation a été demandée et rejetée.

CONDITIONS PARTICULIÈRES : INSTANCES PORTANT SUR DES BIENS

- Une déclaration comparative des biens familiaux (formule 70D.5) a été déposée.
- J'ai fait les demandes nécessaires à l'obtention des renseignements financiers et j'ai reçu ces renseignements **OU**, si je ne les ai pas encore reçus, j'ai obtenu une ordonnance relative à la divulgation financière.
- Les dates de la cohabitation et celle de la séparation ne sont pas en litige **OU**, si l'une de ces dates est en litige, une ordonnance de renvoi a été obtenue au sujet de cette date et les parties ont reçu la recommandation d'un conseiller-maître sur ces questions.
- On ne demande pas le partage ou la vente d'un bien réel **OU**, dans le cas contraire, un affidavit de signification des actes de procédure au créancier hypothécaire ou à tout autre titulaire d'un intérêt enregistré sur le bien a été déposé.

DOCUMENTATION PARTICULIÈRE ET OBLIGATIONS DE SIGNIFICATION

S'il y a lieu, les documents qui suivent ont été déposés :

Divorce

- Certificat de mariage ou engagement de l'avocat à déposer ce certificat.

Déclaration de filiation

- Certificat de naissance ou de recherche de bulletin d'enregistrement de naissance ou engagement de l'avocat à le déposer.
- Affidavit de signification des actes de procédure au directeur des Services à l'enfant et à la famille.

Ordonnances de protection

- Si une requête en annulation ou en modification d'une ordonnance de protection a été présentée, la transcription a été demandée ou déposée.
- Lettre des Services aux victimes, si le requérant a présenté une requête en révocation d'une ordonnance de protection.

ATTESTATION DE L'AVOCAT

- J'ATTESTE QUE LES CONDITIONS PRÉALABLES QUI PRÉCÈDENT SONT RÉUNIES. J'AFFIRME ÉGALEMENT QUE J'AI AVISÉ MON CLIENT QU'IL DOIT ÊTRE PRÉSENT À LA CONFÉRENCE DE TRIAGE ET QU'EN CAS DE DÉFAUT, UNE ORDONNANCE POURRAIT ÊTRE RENDUE EN SON ABSENCE MÊME SI JE SUIS PRÉSENT EN SON NOM.

Date

Signature de l'avocat

ATTESTATION DE LA PARTIE NON REPRÉSENTÉE PAR UN AVOCAT

- J'ATTESTE QUE LES CONDITIONS PRÉALABLES QUI PRÉCÈDENT SONT RÉUNIES. J'AFFIRME ÉGALEMENT QUE JE COMPRENDS QUE JE DOIS ÊTRE PRÉSENT À LA CONFÉRENCE DE TRIAGE ET QU'EN CAS DE DÉFAUT, UNE ORDONNANCE POURRAIT ÊTRE RENDUE CONTRE MOI SANS AUTRE PRÉAVIS.

Date

Signature de la partie

FORMULE 70D.4

COUR DU BANC DU ROI (Division de la famille)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

MÉMOIRE DE TRIAGE

Déposé par : le requérant
 l'intimé

l'avocat du requérant
 l'avocat de l'intimé

**Date de la rencontre
préalable au triage :**

_____ , à _____
(jour de la semaine) (jour) (mois) (année) (heure)

(nom de l'avocat ou de la partie qui dépose le mémoire)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(La partie qui agit en son propre nom indique, aux fins de signification, son nom et son adresse [y compris le code postal] ainsi que son numéro de téléphone.)

MÉMOIRE DE TRIAGE*(Cochez toutes les cases qui s'appliquent et biffez les énoncés qui ne s'appliquent pas à votre situation.)***PARTIE 1 — SITUATION FAMILIALE**

1. **REQUÉRANT :** Âge : _____
 Profession et employeur : _____
 Jours et heures de travail : _____
 Lieu de résidence et quartier : _____

2. **INTIMÉ :** Âge : _____
 Profession et employeur : _____
 Jours et heures de travail : _____
 Lieu de résidence et quartier : _____

3. **DATES — RELATION :**

Mariés Conjoints de fait Aucune cohabitation n'a eu lieu

Date du mariage : _____

Date du début de la cohabitation : _____

Date de la séparation : _____

Durée de la relation : _____

4. Renseignements sur les enfants :

Nom de l'enfant	Âge	Niveau scolaire	Personne avec laquelle l'enfant vit actuellement

PARTIE 2 — QUESTIONS VISÉES PAR L'INSTANCE

5. Précisez les questions qui **ont été** réglées.

6. Précisez les questions qui **N'ONT PAS** été réglées (qui sont toujours en litige entre les parties).

7. S'agit-il de la modification d'une ordonnance en vigueur d'un tribunal de la famille?

- Non Oui (*Joignez une copie de l'ordonnance ou de l'entente dont vous demandez la modification.*)

8. Une ordonnance de protection est-elle en vigueur?

- Non Oui (*Joignez une copie de l'ordonnance de protection.*)

9. Demandez-vous l'annulation, la modification ou la révocation d'une ordonnance de protection, ou contestez-vous une telle demande?

- Non Oui (*Énoncez brièvement vos motifs.*)

10. Une ordonnance de cautionnement ou un engagement d'un tribunal de juridiction criminelle sont-ils en vigueur?

- Non Oui (*Joignez une copie.*)

11. Avez-vous demandé ou demandez-vous la modification d'une ordonnance de cautionnement ou de l'engagement d'un tribunal de juridiction criminelle?
- Non Oui (*Joignez une copie de l'ordonnance de modification ou donnez la date prévue de l'audition de votre demande.*)
12. Des instances prévues sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille* qui ont une incidence sur un enfant sont-elles en cours?
- Non Oui (*Donnez des détails.*)
13. Aimerez-vous que certaines questions soient étudiées avant la première conférence de cause? (*Dans l'affirmative, veuillez cocher la [les] case[s] appropriée[s] et énoncer brièvement vos motifs.*)
- Annulation, modification ou révocation d'une ordonnance de protection
- Refus de confirmer la recommandation d'un conseiller-maître à l'égard des dates de cohabitation ou de séparation
- Autre question (*précisez*) :

PARTIE 3 — QUESTIONS EN LITIGE

ARRANGEMENTS PARENTAUX (temps parental, responsabilités décisionnelles ou droit de contact)

14. Si des arrangements parentaux sont en cause, est-ce qu'une évaluation parentale ou un accord de médiation parentale existe?
- Oui (*Joignez une copie de l'évaluation ou de l'accord.*)
- Non, l'évaluation n'est pas terminée (*Expliquez pourquoi elle ne l'est pas et fournissez la date d'achèvement prévue.*)
- Non, car les parties ne demandent pas d'évaluation ni d'accord de médiation
15. Décrivez brièvement les principaux différends quant aux arrangements parentaux ainsi que les solutions que vous proposez pour les régler. (*Joignez votre projet d'entente parentale au présent document.*)

ALIMENTS AU PROFIT DES ENFANTS ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

16. Si une pension alimentaire pour enfants ou la modification ou l'annulation d'une telle pension est en cause, donnez le revenu des parties pour l'année en cours et pour les trois années précédentes :

Requérant : _____ \$ (année en cours)
 _____ \$ en 20_____
 _____ \$ en 20_____
 _____ \$ en 20_____

Intimé : _____ \$ (année en cours)
 _____ \$ en 20_____
 _____ \$ en 20_____
 _____ \$ en 20_____

(Joignez les calculs correspondants fondés sur les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants.)

(Joignez la formule 70D « déclaration financière » dûment assermentée et accompagnée d'une preuve du revenu pour l'année en cours et d'une copie des imprimés provenant de l'Agence du revenu du Canada donnant le revenu et les déductions fiscales ou d'une copie des déclarations fiscales des trois années précédentes.)

17. Est-ce que des frais et dépenses extraordinaires sont en litige? *(Par exemple, des frais médicaux ou dentaires ou des frais de garde ou de scolarité universitaire pour les enfants.)*

Non Oui *(Joignez les calculs de ces frais accompagnés des documents justificatifs.)*

18. Décrivez brièvement les principaux différends quant aux aliments à verser au profit des enfants, ainsi que les solutions que vous proposez pour les régler.

19. Si vous avez un intérêt dans une corporation, donnez le pourcentage de votre droit de propriété et le revenu net de la corporation pour les trois dernières années.

_____ Pourcentage du droit de propriété
 _____ Revenu net de la corporation en 20_____
 _____ Revenu net de la corporation en 20_____
 _____ Revenu net de la corporation en 20_____

20. Est-ce que l'attribution du revenu est en litige?

- Non Oui *(Veuillez préciser en indiquant, par exemple : revenus non déclarés, déductions d'entreprise non raisonnables, déduction pour amortissement, rajustements facultatifs pour inventaire.)*

ALIMENTS AU PROFIT DU CONJOINT OU CONJOINT DE FAIT

21. Si les aliments à verser au conjoint ou conjoint de fait sont en litige, donnez le revenu des parties pour l'année en cours et pour les trois années précédentes :

Requérant : _____ \$ (année en cours)
 _____ \$ en 20_____
 _____ \$ en 20_____
 _____ \$ en 20_____

Intimé : _____ \$ (année en cours)
 _____ \$ en 20_____
 _____ \$ en 20_____
 _____ \$ en 20_____

22. Demande compensatoire? Non Oui Pourcentage _____
 Demande non compensatoire? Non Oui Pourcentage _____

23. Décrivez brièvement les différends qui portent sur les aliments à verser au conjoint ou au conjoint de fait ainsi que les solutions que vous proposez pour les régler.

(Joignez la formule 70D « déclaration financière » dûment assermentée et accompagnée d'une preuve du revenu pour l'année en cours et d'une copie des imprimés provenant de l'Agence du revenu du Canada donnant le revenu et les déductions fiscales ou d'une copie des déclarations fiscales des trois années précédentes.)

(Joignez les calculs fondés sur les lignes directrices sur les aliments au profit du conjoint en indiquant l'échelle des montants applicable [bas, moyens, élevés] et la durée des versements.)

BIENS FAMILIAUX

24. Si des biens familiaux sont en litige, joignez une Déclaration comparative des biens familiaux (formule 70D.5).

25. Décrivez brièvement les différends qui portent sur les biens familiaux ainsi que les solutions que vous proposez pour les régler.

26. Je n'ai PAS obtenu de renvoi préalable à un conseiller-maître et je demande un renvoi pour la comptabilité des biens familiaux sur les questions suivantes :

- Évaluation des avoirs communs et des dettes communes _____
- Éléments d'actif et de passif partageables et retraçage _____
- Propriété _____
- Autre _____

27. J'ai reçu la recommandation du conseiller-maître qui fixe les dates de la cohabitation ou de la séparation et je consens à ce qu'elles soient confirmées.

28. J'ai reçu la recommandation du conseiller-maître qui fixe les dates de la cohabitation ou de la séparation; je m'oppose à leur confirmation et demande une audience prioritaire sur cette question.

MODIFICATION DES ALIMENTS OU ANNULATION DE L'ARRIÉRÉ

29. Si vous demandez une réduction ou une annulation de l'arriéré des aliments, vous devez remplir le tableau qui suit pour chacune des années visées par l'arriéré.

Pension alimentaire mensuelle fixée par le tribunal	Année	Ligne 150 de la déclaration fiscale	Pension alimentaire payable	Pension alimentaire payée	Arriéré/Paiement excédentaire

30. Veuillez énoncer brièvement la solution que vous proposez pour régler la question de l'arriéré.

31. Demandez-vous une ordonnance de suspension de l'exécution d'une ordonnance alimentaire?

- Non Oui (*Joignez une lettre du directeur des Programmes d'aide donnant le point de vue du ministère sur la question.*)

AUTRES QUESTIONS (qui n'ont pas déjà été mentionnées)

32. Décrivez brièvement les autres questions en litige entre les parties.

La partie appose sa signature si elle n'est pas représentée par un avocat :

Date de la signature de la partie

Signature de la partie

Seul l'avocat appose sa signature s'il représente la partie :

Date de la signature de l'avocat

Signature de l'avocat

FORMULE 70E

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épicène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

AVIS DE REQUÊTE

REQUÊTE PRÉSENTÉE SOUS LE RÉGIME DE (disposition législative ou règle en vertu de laquelle la requête est présentée.)

À L'INTIMÉ

(nom et adresse au complet, y compris le code postal)

Le requérant A INTRODUIT UNE INSTANCE. La demande qu'il présente figure à la page suivante.

LA PRÉSENTE REQUÊTE fera l'objet d'une audience ou d'une comparution initiale devant un juge ou un conseiller-maître

le _____ à _____
(jour de la semaine) (date) (heure)

à _____
(adresse du palais de justice)

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA PRÉSENTE REQUÊTE, vous-même ou un avocat du Manitoba vous représentant devez comparaître à l'audience.

SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER UNE PREUVE DOCUMENTAIRE DEVANT LE TRIBUNAL, NOTAMMENT UN AFFIDAVIT, OU INTERROGER OU CONTRE-INTERROGER DES TÉMOINS RELATIVEMENT À LA REQUÊTE, vous ou votre avocat devez déposer dès que possible, mais au plus tard à 14 heures au moins sept jours avant l'audience, la preuve au greffe du tribunal où la requête doit être entendue. Vous devez signifier la preuve à l'avocat du requérant ou au requérant, si celui-ci n'est pas représenté par un avocat, dans le délai de signification que prévoient les règles du tribunal et déposer la preuve de signification au greffe du tribunal avant la date de l'audience.

REQUÊTE

1. L'objet de la requête est le suivant : *(Indiquez la mesure de redressement particulière qui est demandée; si une demande de pension alimentaire pour enfants est présentée, indiquez si la demande vise l'obtention d'une pension alimentaire dont le montant est prévu dans la table applicable, d'un montant couvrant les dépenses spéciales ou extraordinaires ou de tout autre montant prévu dans les lignes directrices.)*

2. Les motifs à l'appui de la requête sont les suivants : *(Précisez les motifs qui seront invoqués, y compris tout renvoi aux dispositions des lois ou des règles sur lesquelles la requête est fondée.)*

3. La preuve documentaire suivante sera utilisée à l'audition de la requête : *(Dressez la liste des affidavits ou de toute autre preuve documentaire à l'appui de la requête.)*

(Si l'avis de requête doit être signifié à l'extérieur du Manitoba sans qu'une ordonnance du tribunal ait été rendue, indiquez les faits et les dispositions particulières de la règle 17 à l'appui de cette signification.)

(Biffez le paragraphe 4 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

4. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de la question, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

(Biffez le paragraphe 5 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

5. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

a) je dois tenter :

- (i) d'atténuer les conflits,
- (ii) de favoriser la collaboration,
- (iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

(Biffez l'alinéa b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :

- (i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
 - (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
 - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;

- (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance**,
- (iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
- (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
 - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille***.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature du requérant

Avocat du requérant :

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

(Biffez la déclaration de l'avocat ci-dessous si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

FORMULE 70E.3

COUR DU BANC DU ROI (Division de la famille)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom(s) au complet)

intimé(s)

**AVIS DE REQUÊTE VISANT L'OBTENTION DE
MESURES SPÉCIALES AU TITRE DE LA LOI SUR LE DIVORCE (CANADA)**Requête en vue d'obtenir une des mesures de redressement suivantes au titre de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

- une ordonnance parentale au titre de l'alinéa 16.1(1)b) OU la modification d'une ordonnance parentale au titre du sous-alinéa 17(1)b)(ii)*;
- une ordonnance de contact au titre du paragraphe 16.5(1) OU la modification d'une ordonnance de contact au titre de l'alinéa 17(1)c)**.

Utilisez la présente formule dans les cas suivants :

* Vous êtes un parent de l'enfant ou vous tenez lieu ou avez l'intention de tenir lieu de parent de l'enfant et son autre parent est divorcé ou demande le divorce sous le régime de la Loi sur le divorce (Canada) ET vous demandez une ordonnance parentale concernant l'enfant au titre de l'alinéa 16.1(1)b) ou la modification d'une ordonnance parentale au titre du sous-alinéa 17(1)b)(ii).

** Vous n'êtes pas un parent de l'enfant et ses parents sont divorcés ou demandent le divorce ET vous demandez une ordonnance de contact concernant l'enfant ou la modification d'une ordonnance de contact au titre de l'alinéa 17(1)c).

Avant que votre demande ne soit entendue par le tribunal, il est possible que vous deviez demander une autorisation au tribunal au titre de la Loi sur le divorce (Canada) :

- Voir :
- paragraphe 16.1(3) : autorisation de demander une ordonnance parentale;
 - paragraphe 16.5(3) : autorisation de demander une ordonnance de contact;
 - paragraphe 17(2) : autorisation, pour une personne à qui l'ordonnance parentale ne se rapporte pas, d'en demander la modification au titre du sous-alinéa 17(1)b)(ii).

AVIS DE REQUÊTE

À L'INTIMÉ (AUX INTIMÉS)

(nom[s] et adresse[s] au complet, y compris le[s] code[s] postal [postaux])

Le requérant A INTRODUIT UNE INSTANCE. La demande qu'il présente figure à la page suivante.

LA PRÉSENTE REQUÊTE fera l'objet d'une audience ou d'une comparution initiale devant un juge ou un conseiller-maître

le _____ à _____
(jour de la semaine) (date) (heure)

à _____
(adresse du palais de justice)

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA PRÉSENTE REQUÊTE, vous ou un avocat du Manitoba qui vous représente devez comparaître à l'audience.

SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER UNE PREUVE DOCUMENTAIRE DEVANT LE TRIBUNAL, NOTAMMENT UN AFFIDAVIT, OU INTERROGER OU CONTRE-INTERROGER DES TÉMOINS RELATIVEMENT À LA REQUÊTE, vous ou votre avocat devez déposer dès que possible, mais au plus tard à 14 heures au moins sept jours avant l'audience, la preuve au greffe du tribunal où la requête doit être entendue. Vous devez signifier la preuve à l'avocat du requérant ou au requérant, si celui-ci n'est pas représenté par un avocat, dans le délai de signification que prévoient les règles du tribunal et déposer la preuve de signification au greffe du tribunal avant la date de l'audience.

Date

Délivré par : _____
Registraire

Cour du Banc du Roi — centre de _____

(adresse du tribunal)

REQUÊTE

1. L'objet de la requête est le suivant : *(Indiquez la mesure de redressement particulière qui est demandée.)*

- une ordonnance parentale au titre de l'alinéa 16.1(1)b) de la *Loi sur le divorce* (Canada) concernant :
 - du temps parental
 - des responsabilités décisionnelles
- la modification d'une ordonnance parentale au titre du sous-alinéa 17(1)b)(ii) de la *Loi sur le divorce* (Canada) concernant :
 - du temps parental
 - des responsabilités décisionnelles
- une ordonnance de contact au titre du paragraphe 16.5(1) de la *Loi sur le divorce* (Canada)
- la modification d'une ordonnance de contact au titre de l'alinéa 17(1)c) de la *Loi sur le divorce* (Canada)

2. Les motifs à l'appui de la requête sont les suivants : *(Précisez les motifs qui seront invoqués, y compris tout renvoi aux dispositions des lois ou des règles sur lesquelles la requête est fondée.)*

3. La preuve documentaire suivante sera utilisée à l'audition de la requête : *(Dressez la liste des éléments de preuve documentaires, notamment les affidavits, à l'appui de la requête.)*

(Si l'avis de requête doit être signifié à l'extérieur du Manitoba sans qu'une ordonnance du tribunal ait été rendue, indiquez les faits et les dispositions particulières de la règle 17 qui justifient une telle signification.)

4. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de l'affaire, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

5. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada), lesquelles sont les suivantes :

- a) si le tribunal m'attribue du temps parental, des responsabilités décisionnelles ou un droit de contact :
- (i) j'exerce ce droit ou ces responsabilités d'une manière conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant,
 - (ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, conformément à la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;
- b) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles et que j'ai l'intention d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoient les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;
- c) je protège de mon mieux tout enfant à charge des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler le présent litige avec l'intimé ou les intimés en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature du requérant

- * Tout déménagement, quelle qu'en soit la distance, constitue un changement de résidence.
- Un « déménagement important » est un déménagement — qu'il soit effectué par un enfant ou par une personne ayant du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard — qui pourrait avoir une incidence importante sur la relation de l'enfant avec une personne ayant ou demandant un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact ou du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
- Toute personne ayant du temps parental avec un enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard doit aviser de tout déménagement prévu quiconque a du temps parental ou un droit de contact avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
- Il faut donner tout avis de déménagement important au moins 60 jours à l'avance.
- Quiconque a un droit de contact avec un enfant et propose un changement de résidence doit en aviser toute personne ayant du temps parental ou un droit de contact avec l'enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard. Si le projet de changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation de cette personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.
- **Les exigences en matière d'avis sont prévues aux articles 16.7 à 16.96 de la *Loi sur le divorce* (Canada) et les formules et modalités en matière d'avis se trouvent pour leur part dans le *Règlement relatif à l'avis de déménagement important* pris en vertu de cette loi (voir le site Web du ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.laws-lois.justice.gc.ca).**

N° de dossier DF : _____

Avocat du requérant :

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 7.7(2) de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

FORMULE 70F
COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

auteur de la requête en tutelle

— et —

(nom au complet)

intimé

AVIS DE REQUÊTE EN TUTELLE

REQUÊTE PRÉSENTÉE SOUS LE RÉGIME DE *(disposition législative ou règle en vertu de laquelle la requête est présentée.)*

À L'INTIMÉ (AUX INTIMÉ[S])

(nom[s] et adresse[s] au complet, y compris le code postal [les codes postaux])

Le requérant A INTRODUIT UNE INSTANCE. La demande qu'il présente figure à la page suivante.

LA PRÉSENTE REQUÊTE fera l'objet d'une audience ou d'une comparution initiale devant un juge ou un conseiller-maître

le _____ à _____
(jour de la semaine) (date) (heure)

à _____
(adresse du palais de justice)

SI VOUS DÉSIREZ CONTESTER LA PRÉSENTE REQUÊTE, vous ou un avocat du Manitoba qui vous représente devez comparaître à l'audience.

SI VOUS DÉSIREZ PRÉSENTER UNE PREUVE DOCUMENTAIRE DEVANT LE TRIBUNAL, NOTAMMENT UN AFFIDAVIT, OU INTERROGER OU CONTRE-INTERROGER DES TÉMOINS RELATIVEMENT À LA REQUÊTE, vous ou votre avocat devez déposer dès que possible, mais au plus tard à 14 heures au moins sept jours avant l'audience, la preuve au greffe du tribunal où la requête doit être entendue. Vous devez signifier la preuve à l'avocat du requérant ou au requérant, si celui-ci n'est pas représenté par un avocat, dans le délai de signification que prévoient les règles du tribunal et déposer la preuve de signification au greffe du tribunal avant la date de l'audience.

SI VOUS NE COMPARAISSEZ PAS À L'AUDIENCE, UN JUGEMENT POURRA ÊTRE RENDU EN VOTRE ABSENCE SANS QU'AUCUN AUTRE AVIS NE VOUS SOIT DONNÉ.

Date

Délivré par : _____
Registraire

Cour du Banc du Roi — centre de _____

(adresse du tribunal)

REQUÊTE

1. L'objet de la requête est le suivant : *(Indiquez la mesure de redressement particulière qui est demandée; si une demande de pension alimentaire pour enfants est présentée, indiquez si la demande vise l'obtention d'une pension alimentaire dont le montant est prévu dans la table applicable, d'un montant couvrant les dépenses spéciales ou extraordinaires ou de tout autre montant prévu dans les lignes directrices.)*

2. Les motifs à l'appui de la requête sont les suivants : *(Précisez les motifs qui seront invoqués, y compris tout renvoi aux dispositions des lois ou des règles sur lesquelles la requête est fondée.)*

3. La preuve documentaire suivante sera utilisée à l'audition de la requête : *(Dressez la liste des affidavits ou de toute autre preuve documentaire à l'appui de la requête.)*

4. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de l'affaire, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

- a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

- b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

- c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

- d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

5. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

- a) je dois tenter :

(i) d'atténuer les conflits,

(ii) de favoriser la collaboration,

(iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

- b) si le tribunal m'attribue la tutelle d'un enfant ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :

- (i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
 - (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
 - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;
 - (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance** ,
- (iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
 - (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
 - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille***.

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature du requérant

Avocat du requérant :

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

Déclaration de l'avocat :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année).

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

FORMULE 70G

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

AVIS DE REQUÊTE EN MODIFICATION

À L'INTIMÉ : _____
(nom et adresse au complet, y compris le code postal)

LE REQUÉRANT A INTENTÉ UNE POURSUITE CONTRE VOUS.

LA PRÉSENTE REQUÊTE A POUR OBJET L'OBTENTION D'UNE ORDONNANCE MODIFIANT

*(Indiquez la nature de l'ordonnance dont le requérant demande la modification;
par exemple, une ordonnance de garde ou de pension alimentaire pour enfants.)*

accordée par _____ du (de la) (de l') _____
(juge) (tribunal)

du (de la) (de l') _____, prononcée le _____
(province) (jour) (mois) (année)

(Indiquez toute autre ordonnance dont le requérant demande la modification.)

Les précisions relatives à la modification que demande le requérant sont indiquées à la page ci-jointe.

(Si la présente requête a pour objet la modification, l'annulation ou la suspension d'une pension alimentaire, ajoutez le paragraphe suivant.)

Vous devez prendre les mesures suivantes à moins que l'AVIS DU DROIT DE DEMANDER UNE CONVERSION INTERPROVINCIALE au titre de la Loi sur le divorce (Canada) s'applique à vous ET que vous présentiez une DEMANDE DE CONVERSION D'UNE REQUÊTE EN DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE ORDONNANCE ALIMENTAIRE INTERPROVINCIALE RENDUE EN VERTU DE LA LOI SUR LE DIVORCE (CANADA) dans un délai de 40 jours :

Vous ou un avocat du Manitoba vous représentant devez rédiger un affidavit et une déclaration financière en utilisant la formule 70D des *Règles de la Cour du Banc du Roi*, déposer cet affidavit et cette déclaration au greffe du tribunal et les signifier dans le délai indiqué ci-dessous pour le dépôt et la signification de votre avis d'opposition à une modification.

(Si la présente requête a pour objet la modification d'une pension alimentaire pour enfants, ajoutez les deux paragraphes suivants.)

Vous devez également rédiger un affidavit et y annexer les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants. Vous devez déposer et signifier cet affidavit et ces documents au greffe du tribunal dans le délai indiqué ci-dessous pour le dépôt et la signification de votre avis d'opposition à une modification.

Si aucune question relative aux aliments ou aux biens n'est soulevée, vous n'êtes pas tenu de déposer et de signifier maintenant une déclaration financière et un affidavit auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants.

SI UNE DEMANDE FORMELLE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS VOUS EST SIGNIFIÉE AU MOYEN DE LA FORMULE 70D.1, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS QUI Y SONT EXIGÉS DANS LE DÉLAI QUI Y EST INDIQUÉ, LEQUEL PEUT DIFFÉRER DU DÉLAI CI-DESSOUS PRÉVU POUR LE DÉPÔT DE LA RÉPONSE À LA REQUÊTE.

VOUS VOUS EXPOSEZ À DES PEINES SÉVÈRES SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS OU NE SIGNIFIEZ PAS À TEMPS VOTRE DÉCLARATION FINANCIÈRE DÛMENT REMPLIE.

SI VOUS DÉSIREZ VOUS OPPOSER À LA REQUÊTE ET PRÉSENTER UNE PREUVE DOCUMENTAIRE DEVANT LE TRIBUNAL, NOTAMMENT UN AFFIDAVIT, OU INTERROGER OU CONTRE-INTERROGER DES TÉMOINS RELATIVEMENT À LA REQUÊTE, vous ou un avocat du Manitoba vous représentant devez préparer les documents suivants :

- un avis d'opposition à une modification (formule 70H.1);
- un affidavit en réponse à celui de l'autre partie;
- en cas de requête en modification, en annulation ou en suspension d'une pension alimentaire, une déclaration financière (formule 70D).

Vous devez signifier ces documents à l'avocat du requérant, ou au requérant si celui-ci n'est pas représenté par un avocat, et les déposer au greffe du tribunal où la requête sera entendue :

- DANS LES 20 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée au Manitoba;
- DANS LES 40 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée dans une autre province ou dans un territoire du Canada ou aux États-Unis d'Amérique;
- DANS LES 60 JOURS suivant la signification de la présente requête, si elle vous a été signifiée à l'extérieur du Canada et des États-Unis d'Amérique.

SI VOUS OMETTEZ DE DÉPOSER ET DE SIGNIFIER UN AVIS D'OPPOSITION À UNE MODIFICATION, UNE ORDONNANCE POURRAIT ÊTRE RENDUE CONTRE VOUS EN VOTRE ABSENCE RELATIVEMENT À TOUTE DEMANDE CONTENUE DANS LA PRÉSENTE REQUÊTE SANS QU'AUCUN AUTRE AVIS NE VOUS SOIT DONNÉ.

Date

Délivrée par : _____
Registraire

Cour du Banc du Roi — centre de _____

(adresse du tribunal)

PREUVE UTILISÉE À L'AUDIENCE

LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée à l'audition de la requête :

(Dressez la liste des éléments de preuve documentaires, notamment les affidavits, sur lesquels le requérant s'appuiera.)

_____ Date

_____ *(nom du requérant ou de son avocat)*

_____ *(adresse du requérant ou de son avocat)*

_____ *(n° de téléphone du requérant ou de son avocat)*

(Biffez le paragraphe 1 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada] ou la Loi sur le droit de la famille.)

1. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de la question, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

- d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

(Biffez le paragraphe 2 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

2. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada), lesquelles sont les suivantes :

(Biffez les alinéas a) et b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles, ni de droit de contact.)

- a) si le tribunal m'attribue du temps parental, des responsabilités décisionnelles ou un droit de contact :
- (i) j'exerce ces responsabilités d'une manière conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant,
 - (ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, conformément à la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;
- b) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles et que j'ai l'intention d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoient les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque a du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;

-
- * Tout déménagement, quelle qu'en soit la distance, constitue un changement de résidence.
 - Un « déménagement important » est un déménagement — qu'il soit effectué par un enfant ou par une personne ayant du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard — qui pourrait avoir une incidence importante sur la relation de l'enfant avec une personne ayant ou demandant un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact ou du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Toute personne ayant du temps parental avec un enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard doit aviser de tout déménagement prévu quiconque a du temps parental ou un droit de contact avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Il faut donner tout avis de déménagement important au moins 60 jours à l'avance.
 - Quiconque a un droit de contact avec un enfant et propose un changement de résidence doit en aviser toute personne ayant du temps parental ou un droit de contact avec l'enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard. Si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation de cette personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.
 - **Les exigences en matière d'avis sont prévues aux articles 16.7 à 16.96 de la *Loi sur le divorce* (Canada) et les formules et modalités en matière d'avis se trouvent pour leur part dans le *Règlement relatif à l'avis de déménagement important* pris en vertu de cette loi (voir le site Web du ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.laws-lois.justice.gc.ca).**

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant à charge.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant à charge des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler le présent litige en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

(Biffez le paragraphe 3 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

3. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

a) je dois tenter :

- (i) d'atténuer les conflits,
- (ii) de favoriser la collaboration,
- (iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

(Biffez l'alinéa b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :

- (i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :

- (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
- (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;

- (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;
 - (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance**,
- (iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
- (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
 - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille***.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature du requérant

Avocat du requérant :

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

(Biffez la déclaration de l'avocat ci-dessous si le requérant ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 7.7(2) de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

Biffez la déclaration de l'avocat du ci-dessous si le requérant ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

AVIS DU DROIT DE DEMANDER UNE CONVERSION INTERPROVINCIALE

Si vous résidez dans une autre province ou dans un territoire du Canada, vous pouvez demander que le tribunal du Manitoba convertisse la présente requête en demande de modification d'une ordonnance alimentaire interprovinciale rendue en vertu de l'article 18.1 de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Si vous souhaitez présenter une telle demande, vous disposez d'un délai de 40 jours après qu'on vous ait signifié le présent avis de requête en modification pour le faire. Remplissez la page ci-jointe et envoyez-la à :

Cour du Banc du Roi du Manitoba (Division de la famille)
[ADRESSE]
[NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR]

Si vous ne présentez pas une telle demande dans ce délai, vous devez vous conformer aux autres exigences prévues au présent document.

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épiciène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

**DEMANDE DE CONVERSION D'UNE REQUÊTE EN
DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE ORDONNANCE ALIMENTAIRE INTERPROVINCIALE
RENDUE EN VERTU DE LA LOI SUR LE DIVORCE (CANADA)**

Je soussigné, _____ suis le requérant/l'intimé désigné
(insérez votre nom au complet) *(biffez le mot non applicable)*

dans l'avis de requête en modification que j'ai reçu le _____
(date)

Je réside dans la province ou le territoire du (de la) (de l') _____
(insérez le nom de votre province ou territoire)

Je demande au tribunal de convertir la présente requête en demande de modification d'une ordonnance alimentaire interprovinciale rendue en vertu de l'article 18.2 de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Mon adresse aux fins de signification des documents y relatifs est *(indiquez votre adresse complète [y compris le code postal], votre numéro de téléphone et votre adresse électronique ou le nom de votre avocat, son adresse complète [y compris le code postal], son numéro de téléphone et son adresse électronique :*

J'accepte de recevoir des messages électroniques du tribunal du Manitoba ou de l'autorité désignée sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Date de la demande

Signature de la partie requérante

FORMULE 70H

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

AVIS DE MOTION DE MODIFICATION

AU REQUÉRANT ou À L'INTIMÉ : _____
(nom et adresse au complet [y compris le code postal])

LE (L') _____ PRÉSENTERA UNE MOTION AYANT
(précisez l'auteur de la motion)

POUR OBJET L'OBTENTION D'UNE ORDONNANCE MODIFIANT _____
(précisez l'ordonnance dont l'auteur de la motion demande la modification)

accordée par _____ du (de la) (de l') _____
(juge) (tribunal)

du (de la) (de l') _____, prononcée le _____
(province) (jour) (mois) (année)

(Indiquez toute autre ordonnance dont l'auteur de la motion demande la modification.)

Les précisions relatives à la modification que demande l'auteur de la motion sont indiquées à la page ci-jointe.

(Si la motion a pour objet la modification, l'annulation ou la suspension d'une ordonnance alimentaire, ajoutez ce qui suit.)

Vous devez prendre les mesures suivantes à moins que l'AVIS DU DROIT DE DEMANDER UNE CONVERSION INTERPROVINCIALE au titre de la Loi sur le divorce (Canada) s'applique à vous ET que vous présentiez une DEMANDE DE CONVERSION D'UNE REQUÊTE EN DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE ORDONNANCE ALIMENTAIRE INTERPROVINCIALE RENDUE EN VERTU DE LA LOI SUR LE DIVORCE (CANADA) dans un délai de 40 jours :

Vous ou un avocat du Manitoba vous représentant devez, en conformité avec la règle 70.37, rédiger un affidavit et une déclaration financière en utilisant la formule 70D des *Règles de la Cour du Banc du Roi*, puis déposer et signifier cet affidavit et cette déclaration au greffe du tribunal dans le délai indiqué ci-dessous pour le dépôt et la signification d'un avis d'opposition à une modification.

(Si la motion a pour objet la modification d'une ordonnance de pension alimentaire pour enfants, ajoutez les deux paragraphes suivants.)

Vous devez également rédiger un affidavit et y annexer les documents requis au titre de l'article 21 des *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants* (si vous ou l'auteur de la motion habitez à l'extérieur du Manitoba) ou au titre de l'article 21 du *Règlement concernant les lignes directrices du Manitoba sur les pensions alimentaires pour enfants* (si vous et l'auteur de la motion habitez au Manitoba), puis déposer et signifier cet affidavit et ces documents au greffe du tribunal dans le délai indiqué ci-dessous pour le dépôt et la signification de votre avis d'opposition à une modification.

Si aucune question relative aux aliments ou aux biens n'est soulevée dans la motion, vous n'êtes pas tenu de déposer et de signifier maintenant une déclaration financière et un affidavit auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants.

SI UNE DEMANDE FORMELLE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS VOUS EST SIGNIFIÉE AU MOYEN DE LA FORMULE 70D.1, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS QUI Y SONT EXIGÉS DANS LE DÉLAI QUI Y EST INDIQUÉ, LEQUEL PEUT DIFFÉRER DU DÉLAI CI-DESSOUS PRÉVU POUR LE DÉPÔT DE LA RÉPONSE À LA MOTION.

VOUS VOUS EXPOSEZ À DES PEINES SÉVÈRES SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS OU NE SIGNIFIEZ PAS À TEMPS VOTRE DÉCLARATION FINANCIÈRE DÛMENT REMPLIE.

SI VOUS DÉSIREZ VOUS OPPOSER À LA MOTION ET PRÉSENTER UNE PREUVE DOCUMENTAIRE DEVANT LE TRIBUNAL, NOTAMMENT UN AFFIDAVIT, OU INTERROGER OU CONTRE-INTERROGER DES TÉMOINS RELATIVEMENT À LA MOTION, vous-même ou un avocat du Manitoba vous représentant devez préparer les documents suivants :

- un avis d'opposition à une modification (formule 70H.1), sauf dans le cas d'une ordonnance de tutelle ou de contact ou d'une ordonnance visant une personne tenant lieu de parent;
- un affidavit en réponse à celui de l'autre partie;
- si la motion a pour objet l'obtention d'une ordonnance de modification, d'annulation ou de suspension d'une pension alimentaire, une déclaration financière (formule 70D).

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

La déclaration financière (formule 70D) de l'auteur de la motion est jointe au présent document.

(S'il ne demande pas la modification d'une ordonnance portant sur des aliments ou sur des biens, l'auteur de la motion n'est pas tenu de joindre au présent document une déclaration financière ou un affidavit auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants.)

(Si la motion comporte une demande de modification d'une pension alimentaire pour enfants en vertu de la Loi sur le divorce [Canada] et que l'auteur de la motion ou l'intimé vit à l'extérieur du Manitoba, ajoutez ce qui suit.)

L'affidavit de l'auteur de la motion auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants est joint au présent avis de motion de modification.

PREUVE UTILISÉE À L'AUDIENCE

LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée à l'audition de la motion :

(Dressez la liste des éléments de preuve documentaires, notamment les affidavits, sur lesquels l'auteur de la motion s'appuiera.)

Date

Signature de l'avocat ou de la partie
qui dépose la motion

Nom de l'avocat ou de la partie qui
dépose la motion

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

(Biffez le paragraphe 1 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada] ou la Loi sur le droit de la famille.)

1. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de la question, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

(Biffez le paragraphe 2 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

2. Attestation de l'auteur de la motion à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada), lesquelles sont les suivantes :

(Biffez les alinéas a) et b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact.)

- a) si le tribunal m'attribue du temps parental, des responsabilités décisionnelles ou un droit de contact :
- (i) j'exerce ces responsabilités d'une manière conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant,
 - (ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, conformément à la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;
- b) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles et que j'ai l'intention d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoient les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque a du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant à charge.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant à charge des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler le présent litige en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

-
- * Tout déménagement, quelle qu'en soit la distance, constitue un changement de résidence.
 - Un « déménagement important » est un déménagement — qu'il soit effectué par un enfant ou par une personne ayant du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard — qui pourrait avoir une incidence importante sur la relation de l'enfant avec une personne ayant ou demandant un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact ou du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Toute personne ayant du temps parental avec un enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard doit aviser de tout déménagement prévu quiconque a du temps parental ou un droit de contact avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Il faut donner tout avis de déménagement important au moins 60 jours à l'avance.
 - Quiconque a un droit de contact avec un enfant et propose un changement de résidence doit en aviser toute personne ayant du temps parental ou un droit de contact avec l'enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard. Si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation de cette personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.
 - **Les exigences en matière d'avis sont prévues aux articles 16.7 à 16.96 de la *Loi sur le divorce* (Canada) et les formules et modalités en matière d'avis se trouvent pour leur part dans le *Règlement relatif à l'avis de déménagement important* pris en vertu de cette loi (voir le site Web du ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.laws-lois.justice.gc.ca).**

(Biffez le paragraphe 3 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

3. Attestation de l'auteur de la motion à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes:

a) je dois tenter :

- (i) d'atténuer les conflits,
- (ii) de favoriser la collaboration,
- (iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :

- (i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
 - (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
 - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;
 - (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance **,

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

(iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :

- (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
- (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
- (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
- (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille***.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

 Signature de l'auteur de la motion

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

N° de dossier DF : _____

Avocat de l'auteur de la motion :

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

(Biffez la déclaration de l'avocat ci-dessous si l'auteur de la motion ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

Je soussigné, _____, avocat de _____, auteur de la motion, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 7.7(2) de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

(Biffez la déclaration de l'avocat ci-dessous si l'auteur de la motion ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, auteur de la motion, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____.

(jour)

(mois)

(année)

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

AVIS DU DROIT DE DEMANDER UNE CONVERSION INTERPROVINCIALE

Si vous résidez dans une autre province ou dans un territoire du Canada, vous pouvez demander que le tribunal du Manitoba convertisse la présente requête en demande de modification d'une ordonnance alimentaire interprovinciale rendue en vertu de l'article 18.1 de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Si vous souhaitez présenter une telle demande, vous disposez d'un délai de 40 jours après qu'on vous ait signifié le présent avis de motion de modification pour le faire. Remplissez la page ci-jointe et envoyez-la à :

Cour du Banc du Roi du Manitoba (Division de la famille)

[ADRESSE]

[NUMÉRO DE TÉLÉCOPIEUR]

Si vous ne présentez pas une telle demande dans ce délai, vous devez vous conformer aux autres exigences prévues dans le présent avis de motion de modification.

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

DEMANDE DE CONVERSION D'UNE REQUÊTE EN
DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE ORDONNANCE ALIMENTAIRE INTERPROVINCIALE
RENDUE EN VERTU DE LA LOI SUR LE DIVORCE (CANADA)

Je soussigné, _____ suis le requérant/l'intimé désigné
(insérez votre nom au complet) *(biffez le mot non applicable)*

dans l'avis de requête en modification que j'ai reçu le _____
(date)

Je réside dans la province ou le territoire du (de la) (de l') _____
(insérez le nom de votre province ou territoire)

Je demande au tribunal de convertir la présente requête en demande de modification d'une ordonnance alimentaire interprovinciale rendue en vertu de l'article 18.2 de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Mon adresse aux fins de signification des documents y relatifs est *(indiquez votre adresse complète [y compris le code postal], votre numéro de téléphone et votre adresse électronique ou le nom de votre avocat, son adresse complète [y compris le code postal], son numéro de téléphone et son adresse électronique :*

J'accepte de recevoir des messages électroniques du tribunal du Manitoba ou de l'autorité désignée sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Date de la demande

Signature de la partie requérante

FORMULE 70H.1

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

AVIS D'OPPOSITION À UNE MODIFICATION

L'INTIMÉ a l'intention de s'opposer à l'avis de motion de modification (ou à l'avis de requête en modification ou à l'avis de motion de modification d'une sentence arbitrale familiale).

PREUVE DEVANT ÊTRE UTILISÉE AUX FINS D'OPPOSITION À LA MODIFICATION

LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée à l'audition de la motion ou de la requête :

(Dressez la liste des affidavits ou de toute autre preuve documentaire sur laquelle l'intimé s'appuiera.)

Date

Signature de l'avocat ou de l'intimé

(nom de l'avocat ou de l'intimé)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

1. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de la question, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

(Biffez le paragraphe 2 si l'autre partie ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

2. Attestation de l'intimé à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada), lesquelles sont les suivantes :

(Biffez les alinéas a) et b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact.)

a) si le tribunal m'attribue du temps parental, des responsabilités décisionnelles ou un droit de contact :

- (i) j'exerce ces responsabilités d'une manière conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, conformément à la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;
- b) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles et que j'ai l'intention d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoient les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque a du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant à charge.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant à charge des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler le présent litige en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

(Biffez le paragraphe 3 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

3. Attestation de l'auteur de la motion à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

- a) je dois tenter :

-
- * Tout déménagement, quelle qu'en soit la distance, constitue un changement de résidence.
 - Un « déménagement important » est un déménagement — qu'il soit effectué par un enfant ou par une personne ayant du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard — qui pourrait avoir une incidence importante sur la relation de l'enfant avec une personne ayant ou demandant un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact ou du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Toute personne ayant du temps parental avec un enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard doit aviser de tout déménagement prévu quiconque a du temps parental ou un droit de contact avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Il faut donner tout avis de déménagement important au moins 60 jours à l'avance.
 - Quiconque a un droit de contact avec un enfant et propose un changement de résidence doit en aviser toute personne ayant du temps parental ou un droit de contact avec l'enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard. Si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation de cette personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.
 - **Les exigences en matière d'avis sont prévues aux articles 16.7 à 16.96 de la *Loi sur le divorce* (Canada) et les formules et modalités en matière d'avis se trouvent pour leur part dans le *Règlement relatif à l'avis de déménagement important* pris en vertu de cette loi (voir le site Web du ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.laws-lois.justice.gc.ca).**

- (i) d'atténuer les conflits,
- (ii) de favoriser la collaboration,
- (iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

(Biffez l'alinéa b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact.)

- b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :
 - (i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
 - (ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
 - (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
 - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;
 - (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance**,
 - (iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
 - (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

- (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
- (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
- (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille***.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature de l'intimé

Avocat de l'intimé :

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

(Biffez la déclaration de l'avocat ci-dessous si l'autre partie ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

Je soussigné, _____, avocat de _____, intimé, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 7.7(2) de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

(Biffez la déclaration de l'avocat ci-dessous si l'autre partie ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, intimé, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année).

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

Destinataire :

(nom de l'avocat ou du requérant)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

FORMULE 70H.2

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

**AVIS DE MOTION DE MODIFICATION
D'UNE SENTENCE ARBITRALE FAMILIALE**

AU REQUÉRANT ou À L'INTIMÉ : _____
(nom et adresse au complet, y compris le code postal)

LE _____ PRÉSENTERA UNE MOTION QUI A POUR
(précisez l'auteur de la motion)

OBJET L'OBTENTION D'UNE ORDONNANCE MODIFIANT la sentence arbitrale familiale accordée

par _____ le _____
(arbitre) (jour) (mois) (année)

Les précisions relatives à la modification que demande l'auteur de la motion sont indiquées à la page ci-jointe.

(Si la motion a pour objet la modification, l'annulation ou la suspension d'une ordonnance alimentaire, ajoutez ce qui suit :)

Vous-même ou un avocat du Manitoba vous représentant devez déposer et signifier au greffe du tribunal, dans le délai indiqué ci-dessous pour le dépôt et la signification d'un avis d'opposition à une modification, un affidavit et une déclaration financière établie conformément à la règle 70.37 et au moyen de la formule 70D des *Règles de la Cour du Banc du Roi*.

Si une demande de pension alimentaire pour enfants est présentée, vous devez également rédiger un affidavit et y annexer les documents requis au titre de l'article 21 du *Règlement concernant les lignes directrices du Manitoba sur les pensions alimentaires pour enfants*. Vous devez joindre l'affidavit à votre réponse et les déposer et les signifier dans le délai indiqué plus haut.

SI UNE DEMANDE FORMELLE DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS VOUS EST SIGNIFIÉE AU MOYEN DE LA FORMULE 70D.1, VOUS DEVEZ ÉGALEMENT FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS QUI Y SONT EXIGÉS DANS LE DÉLAI QUI Y EST INDIQUÉ, LEQUEL PEUT DIFFÉRER DU DÉLAI CI-DESSOUS PRÉVU POUR LE DÉPÔT DE LA RÉPONSE À LA MOTION.

VOUS VOUS EXPOSEZ À DES PEINES SÉVÈRES SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS OU NE SIGNIFIEZ PAS À TEMPS VOTRE DÉCLARATION FINANCIÈRE DÛMENT REMPLIE.

SI VOUS DÉSIREZ VOUS OPPOSER À LA PRÉSENTE MOTION ET PRÉSENTER UNE PREUVE DOCUMENTAIRE DEVANT LE TRIBUNAL, NOTAMMENT UNE PREUVE PAR AFFIDAVIT, OU INTERROGER OU CONTRE-INTERROGER DES TÉMOINS RELATIVEMENT À LA MOTION,

vous-même ou un avocat du Manitoba vous représentant devez préparer les documents suivants :

- un avis d'opposition à une modification (formule 70H.1);
- un affidavit en réponse à celui de l'autre partie;
- une déclaration financière (formule 70D), si la motion a pour objet l'obtention d'une ordonnance de modification, d'annulation ou de suspension d'une pension alimentaire.

Vous devez en outre signifier ces documents à l'avocat du requérant, ou au requérant si celui-ci n'est pas représenté par un avocat, et les déposer au greffe du tribunal :

- DANS LES 20 JOURS suivant la signification de la présente motion, si elle vous a été signifiée au Manitoba;
- DANS LES 40 JOURS suivant la signification de la présente motion, si elle vous a été signifiée dans une autre province ou dans un territoire du Canada ou aux États-Unis;
- DANS LES 60 JOURS suivant la signification de la présente motion, si elle vous a été signifiée à l'extérieur du Canada et des États-Unis.

SI VOUS OMETTEZ DE DÉPOSER ET DE SIGNIFIER UN AVIS D'OPPOSITION À UNE MODIFICATION, UNE ORDONNANCE POURRA ÊTRE RENDUE CONTRE VOUS EN VOTRE ABSENCE RELATIVEMENT À TOUTE DEMANDE CONTENUE DANS LA MOTION SANS QU'AUCUN AUTRE AVIS NE VOUS SOIT DONNÉ.

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

(Est jointe au présent document la déclaration financière [formule 70D] du requérant.)

(Si la requête vise une pension alimentaire pour enfants, ajoutez ce qui suit :)

(Est joint au présent document l'affidavit du requérant ainsi que les documents requis au titre de l'article 21 du *Règlement concernant les lignes directrices du Manitoba sur les pensions alimentaires pour enfants.*)

PREUVE DEVANT ÊTRE UTILISÉE À L'AUDIENCE

LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée à l'audition de la motion :

(Dressez la liste des affidavits ou de toute autre preuve documentaire sur laquelle l'auteur de la motion s'appuiera.)

Date

Signature de l'avocat ou de la partie qui dépose la motion

(nom de l'avocat ou de la partie qui dépose la motion)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

FORMULE 70I

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

AFFIDAVIT DE SIGNIFICATION

1. Je soussigné, _____, ai,
(nom)
 le _____, signifié
(jour de la semaine) (jour) (mois) (année)
 à personne à _____, une copie certifiée
(nom de l'intimé)
 conforme de documents, en la délivrant à _____,
(nom de l'intimé)
 à _____.
(adresse de l'intimé)

Les documents signifiés sont les suivants : *(mentionnez tous les documents signifiés et indiquez notamment leur contenu et la date de leur dépôt)*

- a) _____
- b) _____
- c) _____

2. Au moment de la signification, l'intimé a rempli et signé la reconnaissance de signification (formule 70C) qui accompagne la requête et je l'ai signé à titre de témoin de sa signature. L'original de la reconnaissance de signification est joint à l'affidavit.

OU

2. Au moment de la signification, j'ai demandé à l'intimé de remplir et de signer la reconnaissance de signification (formule 70C) qui accompagne la requête et ma demande a été refusée.

3. Les moyens dont je dispose pour m'assurer de l'identité de l'intimé sont les suivants : (*p. ex., connaissance personnelle, type de pièce d'identité, etc.*)

a) _____

b) _____

4. Pour procéder à cette signification, j'ai dû parcourir _____ kilomètres.

Déclaré sous serment, ou affirmé solennellement,

devant moi à _____,
(ville/village)

au Manitoba, le _____.
(date)

Signature du requérant

Registraire adjoint de la Cour du Banc du Roi ou
Commissaire aux serments ayant compétence au
Manitoba

Ma commission se termine le _____.
(date)

FORMULE 70J
COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

RÉPONSE

1. L'intimé accepte les mesures de redressement suivantes demandées par le requérant :

2. L'intimé conteste la requête relativement à ce qui suit : *(Énoncez brièvement les questions en litige.)*

3. Position de l'intimé relativement aux questions en litige énoncées ci-dessus : *(Au besoin, ajoutez des annexes.)*

4. L'intimé demande une ordonnance portant sur les mesures de redressement suivantes :
(Si la réponse comporte une demande de pension alimentaire pour enfants, indiquez si la demande vise l'obtention d'une pension alimentaire dont le montant est prévu dans la table applicable, d'un montant couvrant les frais et dépenses extraordinaires ou d'un autre montant au titre des lignes directrices.)

5. L'intimé demande les mesures de redressement ci-dessus pour les motifs suivants :

6. La déclaration financière (formule 70D) de l'intimé est jointe à la présente réponse.

(Si aucune partie ne demande de pension alimentaire ni de partage de biens, l'intimé n'est pas tenu de joindre à la présente réponse une déclaration financière ou un affidavit auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants.)

(Si la requête ou la réponse comporte une demande de pension alimentaire pour enfants présentée en vertu de la Loi sur le divorce [Canada] et que le requérant ou l'intimé vit à l'extérieur du Manitoba, ajoutez ce qui suit.)

(L'affidavit de l'intimé auquel sont annexés les documents requis au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants est joint à la présente réponse.)

(Si une demande de renseignements financiers est signifiée à une partie au moyen de la formule 70D.1, la partie doit également fournir dans le délai indiqué les renseignements financiers qui y sont exigés. VOUS VOUS EXPOSEZ À DES PEINES SÉVÈRES SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS OU NE SIGNIFIEZ PAS À TEMPS VOTRE DÉCLARATION FINANCIÈRE DÛMENT REMPLIE.)

7. Le cas échéant, la valeur marchande du bien dont le partage ou la vente fait l'objet d'un litige est de _____ \$

8. Précisions relatives aux ordonnances, à la procédure et aux actions en justice visant toute partie à la présente instance, notamment :

(Donnez des précisions sur ces ordonnances, cette procédure, ces actions en justice, etc. [p. ex., la nature de la question, son état d'avancement, la date, le tribunal, le numéro de dossier du tribunal ou d'incident, etc.] ou indiquez « AUCUN » si aucune ordonnance, procédure ou action en justice ne vise une partie.)

- a) une ordonnance ou instance relative à des arrangements parentaux, à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou à des biens;

- b) une ordonnance de protection civile ou une instance relative à une telle ordonnance;

- c) une ordonnance, instance, entente ou mesure relative à la protection d'un enfant;

- d) une ordonnance, une instance ou un engagement relatifs à toute affaire de nature criminelle.

(Biffez les alinéas a) à c) si l'intimé ne demande pas le divorce.)

- 9. Si l'intimé demande le divorce en vertu de la Loi sur le divorce (Canada), les paragraphes qui suivent doivent figurer à la présente requête.

- a) Réconciliation :
Aucune réconciliation ni reprise de cohabitation n'est possible.

- b) Il n'y a pas eu de collusion relativement à la présente requête.

(Lorsque la requête est fondée sur l'alinéa 8(2)b) de la Loi sur le divorce [Canada], ajoutez ce qui suit.)

Il n'y a pas eu de pardon ni de connivence à l'égard des motifs de divorce indiqués dans la présente requête.

(Lorsqu'il y a eu pardon ou connivence, donnez des précisions et indiquez les faits à l'appui d'un jugement de divorce dans les circonstances.)

- c) une des parties résidait habituellement dans la province du Manitoba depuis au moins un an à la date du dépôt de la présente requête.

(Biffez le paragraphe 10 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

10. Si l'une ou l'autre des parties demande le divorce ou souhaite qu'une autre ordonnance soit rendue en vertu de la Loi sur le divorce (Canada), elle signe l'attestation suivante.

Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada), lesquelles sont les suivantes :

(Biffez l'alinéa a) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

- a) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :
- (i) j'exerce ces responsabilités d'une manière conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant,
 - (ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, conformément à la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*,
 - (iii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoient les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;

(Biffez l'alinéa b) s'il n'y a aucun enfant à charge.)

- b) je protège de mon mieux tout enfant à charge des conflits pouvant découler de la présente instance;
- c) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler le présent litige en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;

-
- * Tout déménagement, quelle qu'en soit la distance, constitue un changement de résidence.
 - Un « déménagement important » est un déménagement — qu'il soit effectué par un enfant ou par une personne ayant du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard — qui pourrait avoir une incidence importante sur la relation de l'enfant avec une personne ayant ou demandant un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact ou du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Toute personne ayant du temps parental avec un enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard doit aviser de tout déménagement prévu quiconque a du temps parental ou un droit de contact avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Il faut donner tout avis de déménagement important au moins 60 jours à l'avance.
 - Quiconque a un droit de contact avec un enfant et propose un changement de résidence doit en aviser toute personne ayant du temps parental ou un droit de contact avec l'enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard. Si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation de cette personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.
 - **Les exigences en matière d'avis sont prévues aux articles 16.7 à 16.96 de la *Loi sur le divorce* (Canada) et les formules et modalités en matière d'avis se trouvent pour leur part dans le *Règlement relatif à l'avis de déménagement important* pris en vertu de cette loi (voir le site Web du ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.laws-lois.justice.gc.ca).**

- d) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada);
- e) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

(Biffez le paragraphe 11 si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

11. Attestation de l'auteur de la demande à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

a) je dois tenter :

- (i) d'atténuer les conflits,
- (ii) de favoriser la collaboration,
- (iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

(Biffez l'alinéa b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :

- (i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
 - (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
 - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;

- (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance**,
- (iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
- (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
- (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
- (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
- (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille***.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

12. Déclaration de l'intimé :

J'ai lu la présente réponse et j'en comprends le sens. Les déclarations qui y figurent et dont j'ai une connaissance directe sont vraies et je crois que celles dont je n'ai pas une connaissance directe sont également vraies.

Date_____
Signature de l'intimé

Adresse de l'intimé aux fins de signification :

Avocat de l'intimé :

*(nom de l'avocat)*_____
*(nom du cabinet d'avocats)*_____
*(adresse)*_____
*(n° de téléphone)*_____
*(n° de télécopieur)*_____
(adresse électronique)

Si l'intimé demande le divorce dans la réponse, la présente formule est intitulée « RÉPONSE ET REQUÊTE EN DIVORCE » et la déclaration suivante figure dans le document.

(Biffez la déclaration de l'avocat ci-dessous si le divorce n'est pas demandé.)

Déclaration de l'avocat sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

Je soussigné, _____, avocat de _____, intimé, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues aux paragraphes 7.7(1) et (2) de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Fait à _____, le _____.

(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

(Biffez la déclaration de l'avocat ci-dessous si aucune mesure de redressement n'est demandée sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, intimé, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____.

(jour) (mois) (année)

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

FORMULE 70K

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

RÉPLIQUE À UNE RÉPONSE

(ou)

RÉPLIQUE À UNE RÉPONSE ET À UNE REQUÊTE EN DIVORCE

(Insérez les paragraphes numérotés applicables.)

1. Le requérant reconnaît la véracité des allégations faites aux paragraphes _____ de (la réponse/la réponse et de la requête).
2. Le requérant nie les allégations faites aux paragraphes _____ de (la réponse/la réponse et de la requête).
3. Le requérant n'a aucunes connaissances relatives aux allégations faites aux paragraphes _____ de (la réponse/la réponse et de la requête).

(Précisez les allégations de faits substantiels sur lesquelles est basée la réplique. Utilisez un paragraphe différent pour chaque allégation en le numérotant à la suite des paragraphes numérotés ci-dessus.)

(Biffez le paragraphe 4 si l'intimé ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

4. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada), lesquelles sont les suivantes :

(Biffez l'alinéa a) si vous ne demandez pas de temps parental ni de responsabilités décisionnelles sous le régime de la Loi sur le divorce [Canada].)

- a) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :
- (i) j'exerce ce droit ou ces responsabilités d'une manière conforme à l'intérêt supérieur de l'enfant,
 - (ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, conformément à la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*,
 - (iii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoient les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada), quiconque s'est vu accorder du temps parental avec lui, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact*;

(Biffez l'alinéa b) s'il n'y a aucun enfant à charge.)

- b) je protège de mon mieux tout enfant à charge des conflits pouvant découler de la présente instance;
- c) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler le présent litige en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- d) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada);

-
- * Tout déménagement, quelle qu'en soit la distance, constitue un changement de résidence.
 - Un « déménagement important » est un déménagement — qu'il soit effectué par un enfant ou par une personne ayant du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard — qui pourrait avoir une incidence importante sur la relation de l'enfant avec une personne ayant ou demandant un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact ou du temps parental avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Toute personne ayant du temps parental avec un enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard doit aviser de tout déménagement prévu quiconque a du temps parental ou un droit de contact avec lui ou des responsabilités décisionnelles à son égard.
 - Il faut donner tout avis de déménagement important au moins 60 jours à l'avance.
 - Quiconque a un droit de contact avec un enfant et propose un changement de résidence doit en aviser toute personne ayant du temps parental ou un droit de contact avec l'enfant ou des responsabilités décisionnelles à son égard. Si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation de cette personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.
 - **Les exigences en matière d'avis sont prévues aux articles 16.7 à 16.96 de la *Loi sur le divorce* (Canada) et les formules et modalités en matière d'avis se trouvent pour leur part dans le *Règlement relatif à l'avis de déménagement important* pris en vertu de cette loi (voir le site Web du ministère de la Justice du Canada à l'adresse www.laws-lois.justice.gc.ca).**

- e) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada).

(Biffez le paragraphe 5 si l'intimé ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.)

5. Attestation du requérant à l'égard de ses obligations et de ses responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

J'atteste que je suis conscient de mes obligations et de mes responsabilités sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*, lesquelles sont les suivantes :

- a) je dois tenter :

- (i) d'atténuer les conflits,
- (ii) de favoriser la collaboration,
- (iii) d'agir d'une manière qui est conforme à l'intérêt supérieur de tout enfant concerné par le différend;

(Biffez l'alinéa b) si vous ne demandez pas de temps parental, de responsabilités décisionnelles ni de droit de contact sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.)

- b) si le tribunal m'attribue du temps parental avec un enfant, des responsabilités décisionnelles à son égard ou un droit de contact avec lui au titre d'une ordonnance de contact :

- (i) j'exerce ces responsabilités parentales ou ce droit de contact d'une manière conforme avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, j'en avise, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme et de la manière que prévoient la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
 - (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
 - (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
 - (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
 - (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*;

- (5) qui a présenté une requête en vue de l'obtention d'une ordonnance parentale, de tutelle ou de contact à son égard qui est toujours en instance**;
- (iii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, j'en avise, en la forme et de la manière que prévoit la *Loi sur le droit de la famille* et le *Règlement sur le droit de la famille*, toute personne, selon le cas :
- (1) qui est un parent de l'enfant ayant des responsabilités parentales (responsabilités décisionnelles, temps parental, droit de garde ou droit de visite) à son égard au titre d'une ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de la *Loi sur l'obligation alimentaire* ou en application d'une loi;
- (2) qui est son tuteur au titre d'une ordonnance de tutelle;
- (3) qui lui tient lieu de parent et qui a des responsabilités parentales à son égard au titre d'une ordonnance parentale rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*;
- (4) qui a des contacts avec lui au titre d'une ordonnance de contact rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou au titre d'une ordonnance attributive de droit de visite rendue sous le régime de la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille***.

Je comprends que si le changement de résidence prévu aura vraisemblablement une incidence importante sur la relation d'une personne avec l'enfant, l'avis doit lui être donné au moins 60 jours à l'avance.

(Biffez l'alinéa c) s'il n'y a aucun enfant.)

- c) je protège de mon mieux tout enfant des conflits pouvant découler de la présente instance;
- d) dans la mesure où il convient de le faire, je tente de régler les questions pouvant faire l'objet d'une ordonnance sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* en ayant recours à un mécanisme de règlement des différends familiaux;
- e) je fournis les renseignements complets, exacts et à jour que je suis tenu de fournir sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* ou de toute autre loi applicable;
- f) je me conforme à toute ordonnance rendue sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année)

Signature du requérant

** Les exigences en matière d'avis sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* sont prévues dans cette loi et dans le *Règlement sur le droit de la famille*. Le *Formulaire d'avis de déménagement important*, le *Formulaire d'avis de changement de résidence* et le *Formulaire d'opposition à un déménagement important* se trouvent pour leur part dans le *Règlement sur le droit de la famille*.

N° de dossier DF : _____

Avocat du requérant :

(nom de l'avocat)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

(Biffez la déclaration de l'avocat ci-dessous si l'intimé ne demande pas le divorce.)

Déclaration de l'avocat à l'égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le divorce* (Canada) :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues aux paragraphes 7.7(1) et (2) de la *Loi sur le divorce* (Canada).

Fait à _____, le _____
(jour) (mois) (année).

Signature de l'avocat

Nom de l'avocat

(Biffez la déclaration de l’avocat ci-dessous si l’intimé ne demande aucune mesure de redressement sous le régime de la Loi sur le droit de la famille.)

Déclaration de l’avocat à l’égard de ses obligations sous le régime de la *Loi sur le droit de la famille* :

Je soussigné, _____, avocat de _____, requérant, atteste au tribunal que je me suis conformé aux exigences prévues au paragraphe 9(1) de la *Loi sur le droit de la famille*.

Fait à _____, le _____ (jour) _____ (mois) _____ (année).

Signature de l’avocat

Nom de l’avocat

DESTINATAIRE : _____

(nom et adresse de l’intimé ou de son avocat)

FORMULE 70M

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

AFFIDAVIT DE LA PREUVE DU REQUÉRANT

AFFIDAVIT DE _____
(nom du requérant)

Je suis _____, le requérant, et à ce titre, j'ai une connaissance directe des faits ci-après exposés, sauf ceux exposés sur la foi de renseignements et croyances, dans lesquels cas je crois vraiment qu'ils sont véridiques.

1. Signification :

a) *(Identifiez la signature ou la photographie de l'intimé.)*

b) *(Indiquez l'adresse actuelle de chaque partie.)*

c) *(Si l'adresse que l'intimé a donnée aux fins de signification a changé, indiquez l'endroit où la signification devrait maintenant être effectuée.)*

2. Requête : *(Confirmez que les renseignements contenus dans la requête sont vrais ou expliquez les raisons de tout changement.)*

3. Réconciliation : *(Fournissez une preuve permettant au juge de rendre une décision au sujet de la possibilité de réconciliation des parties.)*

4. Mariage : *(Annexez une copie du certificat de mariage à titre de pièce. Indiquez la date du mariage et précisez que les renseignements figurant sur le certificat de mariage correspondent exactement à ceux contenus dans la requête.)*

5. Séparation : *(Confirmez la date de la séparation et le fait qu'il n'y a pas eu reprise de la cohabitation par les parties ou fournissez des précisions sur les périodes pendant lesquelles il y a eu tentative de réconciliation.)*

6. Convention de séparation : *(Indiquez la date de la conclusion de toute convention de séparation entre les parties et annexez une copie de celle-ci à titre de pièce. En l'absence d'une convention de séparation, indiquez « il n'y a pas de convention de séparation ».)*

7. Ordonnances du tribunal : *(Indiquez la date de toute ordonnance rendue par le tribunal et annexez-en une copie à titre de pièce. S'il n'y a pas d'ordonnance, indiquez « aucune ordonnance du tribunal n'a été rendue ».)*

8. Divorce : *(Énoncez de façon assez détaillée les motifs de divorce [p. ex., expliquez les raisons pour lesquelles vous vous souvenez de la date de la séparation, fournissez des détails sur ce qui a été dit lors d'aveux d'adultère, le cas échéant, et sur les circonstances qui les ont provoqués.]*

9. a) Enfants : *(Indiquez les noms, la date de naissance et la situation actuelle des enfants ou ex-enfants de l'une ou de l'autre des parties. S'il n'y a pas d'enfant, indiquez : « aucune des parties n'a eu d'enfant ».)*

b) arrangements parentaux : *(Fournissez des précisions au sujet des arrangements proposés en ce qui concerne le temps parental et les responsabilités décisionnelles. Le cas échéant, veuillez expliquer pourquoi aucun temps parental ni aucune responsabilité décisionnelle ne sont proposés à l'égard de l'un ou l'autre des parents.)*

c) pension alimentaire pour enfants :

(i) *(Indiquez laquelle des parties doit payer la pension alimentaire.)*

(ii) *(Indiquez le nom des enfants pour lesquels la pension alimentaire est demandée.)*

(iii) *(Indiquez le montant de la pension alimentaire prévu dans les tables.)*

\$

(iv) *(Indiquez le montant et la catégorie des dépenses spéciales ou extraordinaires et précisez l'enfant ou les enfants auxquels se rapporte le montant.)*

\$

(v) *(Le cas échéant, indiquez tout montant non prévu dans les tables qui est demandé et expliquez les raisons pour lesquelles ce montant est raisonnable.)*

\$

(vi) *(Indiquez la date proposée pour le début du versement de la pension alimentaire.)*

(vii) *(Indiquez si le paiement devrait être fait par l'intermédiaire du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires.)*

(viii) *(Si aucun paiement n'est demandé, indiquez les raisons pour lesquelles il est raisonnable de ne demander aucun paiement.)*

10. Déménagement important, changement de résidence et intérêt supérieur de l'enfant :

J'atteste que :

(Biffez l'alinéa a) si vous ne demandez pas de temps parental ni de responsabilités décisionnelles.)

a) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles :

- (i) j'exerce ce droit ou ces responsabilités d'une manière compatible avec l'intérêt supérieur de l'enfant,
- (ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, je donne un avis, de la manière que prévoit la *Loi sur le divorce* (Canada) ou la *Loi sur le droit de la famille*, selon le cas,
- (iii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, je donne un avis, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoit les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada) ou de la *Loi sur le droit de la famille*, selon le cas;

(Biffez l'alinéa b) s'il n'y a aucun enfant, y compris aucun enfant à charge.)

b) je protège de mon mieux tout enfant, y compris tout enfant à charge, des conflits pouvant découler de la présente instance.

11. Pension alimentaire pour conjoint : *(Fournissez des précisions au sujet des aliments proposés.)*

12. Renseignements financiers : *(S'il y a des enfants à charge ou si une pension alimentaire pour conjoint est demandée, annexez à titre de pièce au présent document les renseignements exigés en vertu des règles 70.05 et 70.07.)*

13. Avocat : *(Indiquez le nom de l'avocat de l'intimé. Cet avocat doit consentir à la forme et au contenu de tout projet de jugement. Si l'intimé n'a pas d'avocat, indiquez : « l'intimé n'est pas représenté par un avocat ».)*

14. Dépens :

a) *(Indiquez si le paiement des dépens est encore demandé.)*

b) *(Si le paiement des dépens est demandé, annexez une liste des débours.)*

15. Je fais la présente déclaration sous serment de bonne foi à l'appui de ma requête en divorce.

Déclaré sous serment, ou affirmé solennellement,
devant moi à _____,
(ville/village)

au Manitoba, le _____.
(date)

Signature du requérant

Registraire adjoint de la Cour du Banc du Roi ou
Commissaire aux serments ayant compétence au
Manitoba

Ma commission se termine le _____.
(date)

FORMULE 70M.1

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

corequérant

AFFIDAVIT CONJOINT DU REQUÉRANT ET DU COREQUÉRANT

AFFIDAVIT DE _____ ET DE _____
(nom du requérant) (nom du corequérant)

Nous sommes le requérant et le corequérant et à ce titre, nous avons une connaissance directe des faits ci-après exposés, sauf ceux exposés sur la foi de renseignements et croyances, dans lesquels cas nous croyons vraiment qu'ils sont véridiques.

1. Adresse : *(Indiquez l'adresse actuelle de chaque partie.)*

Requérant :

Corequérant :

2. Requête : *(Confirmez que les renseignements contenus dans la requête sont vrais ou expliquez les raisons de tout changement.)*

3. Réconciliation : *(Fournissez une preuve permettant au juge de rendre une décision au sujet de la possibilité de réconciliation des parties.)*

4. Mariage : *(Annexez une copie du certificat de mariage à titre de pièce. Indiquez la date du mariage et précisez que les renseignements figurant sur le certificat de mariage correspondent exactement à ceux contenus dans la requête.)*

5. Séparation : *(Confirmez la date de la séparation et le fait qu'il n'y a pas eu reprise de la cohabitation par les parties ou fournissez des précisions sur les périodes pendant lesquelles il y a eu tentative de réconciliation.)*

6. Convention de séparation : *(Indiquez la date de la conclusion de toute convention de séparation entre les parties et annexez une copie de celle-ci à titre de pièce. En l'absence d'une convention de séparation, indiquez « il n'y a pas de convention de séparation ».)*

7. Ordonnances du tribunal : *(Indiquez la date de toute ordonnance rendue par le tribunal et annexez-en une copie à titre de pièce. S'il n'y a pas d'ordonnance, indiquez « aucune ordonnance du tribunal n'a été rendue ».)*

8. Divorce : *(Énoncez de façon assez détaillée les motifs de divorce [p. ex., expliquez les raisons pour lesquelles vous vous souvenez de la date de la séparation].)*

9. a) Enfants : *(Indiquez les noms, la date de naissance et la situation actuelle des enfants ou ex-enfants de l'une ou de l'autre des parties. S'il n'y a pas d'enfant, indiquez : « aucune des parties n'a eu d'enfant ».)*

b) arrangements parentaux : *(Fournissez des précisions au sujet des arrangements parentaux proposés. Le cas échéant, veuillez expliquer pourquoi aucun temps parental ni aucune responsabilité décisionnelle ne sont proposés à l'égard de l'un ou l'autre des parents.)*

c) pension alimentaire pour enfants :

(i) *(Indiquez laquelle des parties doit payer la pension alimentaire.)*

(ii) *(Indiquez le nom des enfants pour lesquels une pension alimentaire est demandée.)*

(iii) *(Indiquez le montant de la pension alimentaire prévu dans les tables.)*

_____ \$

(iv) *(Indiquez le montant et la catégorie des dépenses spéciales ou extraordinaires et précisez l'enfant ou les enfants auxquels elles se rapportent.)*

_____ \$

(v) *(Le cas échéant, indiquez tout montant non prévu dans les tables qui est demandé et indiquez les raisons pour lesquelles ce montant est raisonnable.)*

_____ \$

(vi) *(Indiquez la date proposée pour le début du versement de la pension alimentaire.)*

(vii) *(Indiquez si le paiement devrait être fait par l'intermédiaire du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires.)*

(viii) *(Si aucun paiement n'est demandé, indiquez les raisons pour lesquelles il est raisonnable de ne demander aucun paiement.)*

10. Déménagement important, changement de résidence et intérêt supérieur de l'enfant :

J'atteste que :

(Biffez l'alinéa a) si vous ne demandez pas de temps parental ni de responsabilités décisionnelles.)

a) si le tribunal m'attribue du temps parental ou des responsabilités décisionnelles :

(i) j'exerce ce droit ou ces responsabilités d'une manière compatible avec l'intérêt supérieur de l'enfant,

(ii) avant de changer mon lieu de résidence ou celui de l'enfant, je donne un avis de la manière que prévoit la *Loi sur le divorce* (Canada) ou la *Loi sur le droit de la famille*, selon le cas,

(iii) avant d'effectuer ou de faire effectuer à l'enfant un déménagement important, je donne un avis, au moins 60 jours avant la date de déménagement prévue, en la forme que prévoit les règlements pris en vertu de la *Loi sur le divorce* (Canada) ou de la *Loi sur le droit de la famille*, selon le cas;

(Biffez l'alinéa b) s'il n'y a aucun enfant à charge.)

b) je protège de mon mieux tout enfant à charge des conflits pouvant découler de la présente instance.

11. Pension alimentaire pour conjoint : *(Fournissez des précisions au sujet des aliments proposés.)*

12. Renseignements financiers : *(Cochez les cases applicables et annexe au présent document les renseignements financiers exigés à titre de pièces.)*

Lorsqu'une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint ou le partage des biens est demandé, chacune des parties doit annexer au présent document les parties 1, 2, 3 et 4 de la formule 70D (déclaration financière) à titre de pièces.

Lorsqu'une pension alimentaire pour enfants est demandée, chacune des parties doit annexer au présent document à titre de pièces, parmi les documents ci-après qui sont prévus au titre de l'article 21 des *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants* (si une des parties vit à l'extérieur du Manitoba) ou au titre de l'article 21 des lignes directrices du Manitoba sur les pensions alimentaires pour enfants (si les deux parties vivent au Manitoba), ceux qui s'appliquent à elle :

- une copie de ses déclarations de revenus personnelles, pour les trois dernières années d'imposition;
- une copie de ses avis de cotisation et de nouvelle cotisation, pour les trois dernières années d'imposition;
- son plus récent relevé de paye ou état des gains, ou une lettre de son employeur précisant son salaire ou sa rémunération;
- si la partie est un travailleur indépendant ou si elle contrôle une société, les états financiers de son entreprise;
- des renseignements sur les prestations d'assurance-emploi qu'elle a touchées;
- des renseignements sur les indemnités d'accidents du travail qu'elle a reçues;
- des renseignements sur les prestations d'invalidité qu'elle a touchées;
- des renseignements sur les prestations d'assistance sociale qu'elle a touchées;
- des renseignements sur les prestations de pension qu'elle a touchées;

- des précisions sur tout partenariat d'affaires;
- des copies de tout acte constitutif de fiducie ainsi que des trois derniers états financiers de la fiducie;
- si la partie est un dirigeant, un administrateur ou un actionnaire d'une société, des renseignements sur le profit avant impôt de la société.

Aucune pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint et aucun partage des biens ne sont demandés.

13. Avocat : *(Indiquez le nom de l'avocat du requérant ainsi que de celui du corequérant. Ces avocats doivent consentir à la forme et au contenu des projets de jugement. Si le requérant ou le corequérant n'a pas d'avocat, indiquez : « le requérant/le corequérant n'est pas représenté par un avocat ».)*

Requérant : _____

Corequérant : _____

14. Nous faisons la présente déclaration sous serment de bonne foi à l'appui de notre requête conjointe en divorce.

Déclaré sous serment, ou affirmé solennellement,
devant moi à _____,
(ville/village)

au Manitoba, le _____.
(date)

Signature du requérant

Registraire adjoint de la Cour du Banc du Roi ou
Commissaire aux serments ayant compétence au
Manitoba

Ma commission se termine le _____.
(date)

Déclaré sous serment, ou affirmé solennellement,
devant moi à _____,
(ville/village)

au Manitoba, le _____.
(date)

Signature du corequérant

Registraire adjoint de la Cour du Banc du Roi ou
Commissaire aux serments ayant compétence au
Manitoba

Ma commission se termine le _____.
(date)

FORMULE 70R

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

MÉMOIRE RELATIF À UNE MOTIONL'AUDITION D'UNE MOTION PRÉSENTÉE PAR _____ est fixée
*(nom de la partie)*au _____ à _____, pour une période de _____.
(jour) (date) (heure) (durée)

1. Les questions en litige qui doivent être tranchées sont les suivantes :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Non-cohabitation | <input type="checkbox"/> Occupation exclusive de la demeure familiale |
| <input type="checkbox"/> Arrangements parentaux : | <input type="checkbox"/> Partage ou vente |
| <input type="checkbox"/> temps parental | <input type="checkbox"/> Remise de la vente |
| <input type="checkbox"/> responsabilités décisionnelles | <input type="checkbox"/> Mesures de protection, y compris : |
| <input type="checkbox"/> contact | <input type="checkbox"/> interdiction de poursuite |
| <input type="checkbox"/> autres <i>(précisez)</i> : _____ | <input type="checkbox"/> interdiction de contact ou de communication |
| <input type="checkbox"/> Déclaration de filiation | <input type="checkbox"/> interdiction de se trouver à un endroit |
| <input type="checkbox"/> Aliments des enfants : | <input type="checkbox"/> suspension du permis ou du privilège de conduire [paragraphe 15(1) de la <i>Loi sur la violence familiale et le harcèlement criminel</i>] |
| <input type="checkbox"/> montant prévu dans les tables | <input type="checkbox"/> annulation d'une ordonnance de protection |
| <input type="checkbox"/> dépenses spéciales ou extraordinaires | <input type="checkbox"/> autres <i>(précisez)</i> : _____ |
| <input type="checkbox"/> autre montant | <input type="checkbox"/> Remise de l'arriéré |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour conjoint | <input type="checkbox"/> Divulgence financière |
| <input type="checkbox"/> Pension alimentaire pour conjoint de fait | <input type="checkbox"/> Frais |
| <input type="checkbox"/> Partage des biens familiaux | <input type="checkbox"/> Autre <i>(précisez)</i> : _____ |
| <input type="checkbox"/> égal | |
| <input type="checkbox"/> inégal | |

2. Les documents suivants se rapportent aux questions en litige et devraient être lus en préparation de l'audience. *(Si des transcriptions d'interrogatoires doivent être utilisées, veuillez indiquer les questions et les réponses précises qui seront invoquées, en précisant leurs numéros ainsi que leurs numéros de page.)*

3. Rédigez un bref exposé des faits. *(facultatif)*

4. La position du (de) _____ relativement à la (aux) question(s) en litige est la suivante :

(partie)

(Énoncez chaque question en litige en utilisant un paragraphe différent et indiquez votre position à l'égard de chaque question.)

5. Une question de droit précise sera débattue dans la cadre de la présente motion. J'ai joint au présent document la liste des textes auxquels j'ai l'intention de me reporter et j'ai surligné les extraits pertinents de ces textes.

OU

- Aucune question de droit précise ne sera débattue et, par conséquent, aucun texte n'est joint au présent document.

6. (*S'applique lorsqu'une des questions suivantes est en litige : la pension alimentaire pour enfants, la détermination du revenu, les contributions visées à l'article 7 du Règlement concernant les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, les difficultés excessives ou le montant de la pension alimentaire pour conjoint.*) J'ai joint au présent mémoire tous les calculs requis, y compris, le cas échéant, les calculs d'impôt.

7. (*Lorsque la question de la remise de l'arriéré est en litige.*)

J'ai joint au présent document tous les calculs indiquant le revenu du payeur durant la période pour laquelle la remise de l'arriéré est demandée.

Une copie de la motion visant la remise de l'arriéré a été signifiée au directeur des Programmes d'aide nommé sous le régime de la *Loi sur les allocations d'aide du Manitoba* ou à son représentant autorisé et au directeur désigné sous le régime de la *Loi sur le soutien pour personne handicapée* ou à son représentant autorisé le _____.
(date)

8. Le soussigné ne prévoit pas de déposer d'autres documents relativement à la présente motion.

Date

Signature de l'avocat ou de la partie

(nom de l'avocat ou de la partie)

(nom du cabinet d'avocats)

(adresse)

(n° de téléphone)

(n° de télécopieur)

(adresse électronique)

DESTINATAIRE : _____
(avocat de la partie adverse)

OU DESTINATAIRE : _____
(partie adverse)

FORMULE 70V

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épicène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

NOTE EXPLICATIVE

Libellé de la clause

Explication

(Veuillez invoquer le paragraphe 70.31(13) des Règles de la Cour du Banc du Roi ou donner une explication détaillée.)

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL

ACCEPTÉE PAR :

(Juge, conseiller-maître ou registraire adjoint)

REJETÉE PAR :

(Juge, conseiller-maître ou registraire adjoint)

(Remarque : Lorsqu'une clause est acceptée, veuillez faire parvenir la note explicative au comité d'examen des clauses types de la Division de la famille aux fins d'examen par ce comité.

FORMULE 70X

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant

— et —

(nom au complet)

intimé

NON-PARTICIPATION AU PROGRAMME D'EXÉCUTION DES ORDONNANCES ALIMENTAIRES

J'ai le droit de recevoir des paiements alimentaires en vertu d'une ordonnance rendue le _____ par _____.

(date) *(juge)*

Je ne désire pas actuellement que l'ordonnance alimentaire qui a été rendue en ma faveur soit enregistrée dans le cadre du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires. Je reconnais ce qui suit :

- La *Loi sur l'exécution des obligations alimentaires* du Manitoba prévoit l'exécution automatique des ordonnances alimentaires et la surveillance d'office des obligations qui en découlent. Si j'étais inscrit au Programme, les paiements alimentaires qui me sont dus seraient versés par l'intermédiaire du tribunal et le personnel chargé du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires consignerait les paiements et s'assurerait de leur versement. Si les paiements effectués étaient insuffisants, le personnel chargé du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires prendrait automatiquement des mesures d'exécution en mon nom.
- Si je signe et remets la présente formule, je ne recevrai aucune aide du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires pour percevoir les paiements qui me sont dus et m'assurer de leur versement.
- Les paiements qui me sont dus ne seront pas consignés dans le cadre du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires et leur versement ne sera pas assuré au moyen de ce programme.
- Je peux m'inscrire ultérieurement au Programme d'exécution des ordonnances alimentaires.

Date

Nom du bénéficiaire

Nom du témoin

Signature du bénéficiaire

Signature du témoin

FORMULE 70Z

COUR DU BANC DU ROI (DIVISION DE LA FAMILLE)

Centre de _____

(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)

ENTRE :

(nom au complet)

requérant ou intimé

— et —

(nom au complet)

requérant ou intimé

AVIS D'AUDIENCE*en vertu de la (Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires ou de la Loi sur le divorce [Canada])*Date du procès : _____, _____, à _____.
*(jour de la semaine) (jour/mois/année) (heure)***DESTINATAIRE : [nom et adresse]**

Une demande de nature judiciaire relative à une pension alimentaire pour enfants ou pour conjoint, ou les deux, a été présentée contre vous. Vous trouverez ci-joint une copie de cette demande. Vous êtes l'intimé. Vous avez le droit de répondre à cette demande au moyen des mesures indiquées dans le présent avis d'audience.

VOUS DEVEZ FAIRE CE QUI SUIT :

- Communiquez avec l'autorité désignée dans un délai de 10 jours après avoir reçu le présent avis par courrier électronique à ISOquestions@gov.mb.ca ou par téléphone au 204-945-0268 ou sans frais au 1-800-282-8069 (poste 0268). L'autorité désignée vous guidera relativement aux documents ou à la preuve que vous devrez déposer au tribunal avant la date de l'audience indiquée sur la page suivante du présent avis.

Adresse du tribunal où vous devez déposer les documents qui suivent et où l'audience aura lieu :

(adresse du tribunal)

- Remplissez la « **réponse** » ci-jointe et déposez-la auprès du tribunal dans un délai de 20 jours après avoir reçu le présent avis. Dans votre « **réponse** », vous devez préciser toutes les questions que vous soulèverez à l'égard de la demande.
- Remplissez la « **déclaration financière** » ci-jointe, joignez-y les documents qui suivent et déposez cette déclaration et ces documents auprès du tribunal dans un délai de 20 jours après avoir reçu le présent avis :
- des copies de vos déclarations de revenus et avis d'imposition pour les trois dernières années;
- des documents confirmant votre revenu, depuis le début de l'année, provenant de toutes les sources, notamment de votre emploi, de l'assurance-emploi, de l'aide sociale, de l'aide financière des Premières nations, de l'indemnisation des accidents du travail, des pensions, de prestations d'invalidité, etc. *(Ces documents peuvent comprendre des talons de chèques et des lettres de votre employeur ou d'une source de revenu.)*
- lorsqu'une pension alimentaire pour enfants est demandée, les documents supplémentaires requis, le cas échéant, au titre de l'article 21 des lignes directrices applicables sur les pensions alimentaires pour enfants :
- si vous êtes travailleur indépendant ou si vous contrôlez une société, les états financiers de votre entreprise;
 - des renseignements sur les prestations d'assurance-emploi que vous avez touchées;
 - des précisions sur tout partenariat d'affaires;
 - des copies de tout acte constitutif de fiducie ainsi que des trois derniers états financiers de la fiducie;
 - si vous êtes dirigeant, administrateur ou actionnaire d'une société, des renseignements sur le profit avant impôt de la société;
- autres :
- _____
- _____
- _____
- Si vous souhaitez fournir des éléments de preuve supplémentaires qui ne sont pas déjà inclus dans votre « réponse » ou votre « déclaration financière », remplissez l'« **affidavit** » ci-joint et déposez-le auprès du tribunal dans un délai de 20 jours après avoir reçu le présent avis.

Comparez à l'audience de la Cour du Banc du Roi :

(indiquez « en personne », le cas échéant), au _____, au Manitoba,
(adresse du tribunal)
le _____ à _____
(date de l'audience) (heure de l'audience)

(Indiquez les autres détails de la comparution, s'il y en a et si vous les connaissez.)

à moins que l'autorité désignée ne vous ait informé par écrit d'une autre date ou d'un autre moyen de comparaître.

Si vous ne vous présentez pas à l'audience ou si vous ne déposez pas les documents demandés dans le présent avis, la Cour du Banc du Roi du Manitoba peut présumer de votre revenu ou des circonstances et rendre une ordonnance en votre absence. L'ordonnance sera exécutoire et pourra être exécutée par un programme d'exécution des ordonnances alimentaires.

DÉLIVRÉ PAR :

Autorité désignée pour la province du Manitoba en vertu de :

- la *Loi sur l'établissement et l'exécution réciproque des ordonnances alimentaires*
 la *Loi sur le divorce* (Canada)